



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Energy, the Environment and Natural Resources

Chair:

The Honourable NICHOLAS W. TAYLOR

Tuesday, May 7, 2002
Thursday, May 9, 2002

Issue No. 30

Third and fourth meetings on:

Bill C-27, An Act respecting the long-term
management of nuclear fuel waste

WITNESSES
(see back cover)

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité sénatorial
permanent de l'*

Énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le président:

L'honorable NICHOLAS W. TAYLOR

Le mardi 7 mai 2002
Le jeudi 9 mai 2002

Fascicule n° 30

Troisième et quatrième réunions concernant:

Le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à
long terme des déchets de combustible nucléaire

TÉMOINS :
(voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY,
THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Nicholas W. Taylor, *Chair*

The Honourable Mira Spivak, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Buchanan, P.C.	Kenny
* Carstairs, P.C.	Keon
(or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton
Cochrane	(or Kinsella)
Eyton	Mahovlich
Finnerty	Sibbeston
Hubley	Watt
Kelleher, P.C.	

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Hubley was substituted for that of the Honourable Senator Christensen (*May 6, 2002*).

The name of the Honourable Senator Mahovlich was substituted for that of the Honourable Senator Banks (*May 6, 2002*).

The name of the Honourable Senator Watt was substituted for that of the Honourable Senator Adams (*May 6, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Le président: L'honorable Nicholas W. Taylor

Vice-présidente: L'honorable Mira Spivak

et

Les honorables sénateurs:

Buchanan, c.p..	Kenny
* Carstairs, c.p.	Keon
(ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton
Cochrane	(ou Kinsella)
Eyton	Mahovlich
Finnerty	Sibbeston
Hubley	Watt
Kelleher, c.p.	

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Hubley est substitué à celui de l'honorable sénateur Christensen (*le 6 mai 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Mahovlich est substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (*le 6 mai 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Watt est substitué à celui de l'honorable sénateur Adams (*le 6 mai 2002*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 7, 2002
(51)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources met at 5:35 p.m. this day, in room 257, East Block, the Chair, the Honourable Nicholas W. Taylor, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Hubley, Keon, Mahovlich, Sibbeston and Taylor (5).

Other Senator present: The Honourable Senator Gauthier (1).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament, Lynne C. Myers, Research Officer.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on March 20, 2002, the committee proceeded to study Bill C-27, An Act respecting the long-term management of nuclear fuel waste.

WITNESSES:

AS A PANEL:

From the Seaborn Panel:

Blair Seaborn, Chair;

The Very Reverend Lois Wilson, former senator;

Dr. Louis LaPierre.

AS A PANEL:

From the Assembly of First Nations:

Charles Fox, Regional Chief.

From the Sierra Club of Canada:

David Martin, Nuclear Policy Advisor.

The witnesses from the Seaborn Panel, the Assembly of First Nations and the Sierra Club of Canada made a presentation and answered questions.

The Seaborn Panel, the Assembly of First Nations and the Sierra Club of Canada submitted a brief.

At 7:30 p.m., it was agreed - That the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 9, 2002
(52)

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources met at 9:10 a.m. this day, in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Nicholas W. Taylor, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 7 mai 2002
(51)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 35, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Nicholas W. Taylor (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Hubley, Keon, Mahovlich, Sibbeston et Taylor (5).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Gauthier (1).

Également présente: De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement: Lynne C. Myers, attachée de recherche.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 20 mars 2002, le comité examine le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

TÉMOINS:

TABLE RONDE:

De la Commission Seaborn:

Blair Seaborn, président;

La très révérende Lois Wilson, ancien sénateur;

M. Louis LaPierre.

TABLE RONDE:

De l'Assemblée des Premières nations:

Charles Fox, chef régional.

Du Sierra Club du Canada:

David Martin, conseiller en politique nucléaire.

Les représentants du Groupe Seaborn, de l'Assemblée des premières nations et du Sierra Club du Canada font une déclaration et répondent aux questions.

Le Groupe Seaborn, l'Assemblée des premières nations et le Club Sierra du Canada déposent un mémoire.

À 19 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le jeudi 9 mai 2002
(52)

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 10 dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Nicholas W. Taylor (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Buchanan, P.C., Eyton, Hubley, Keon, Mahovlich, Sibbeston, Taylor and Watt (8).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament, Lynne C. Myers, Research Officer and Mollie Dunsmuir.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on March 20, 2002, the committee proceeded to study Bill C-27, An Act respecting the long-term management of nuclear fuel waste.

WITNESSES:

AS A PANEL:

From Ontario Power Generation:

Richard Dicerni, Executive Vice-President and Corporate Secretary;

Ken Nash, Vice-President, Nuclear Waste Management Division.

From the Atomic Energy of Canada Limited (AECL):

Dr. David Torgerson, Senior Vice-President, Technology;

Michael Taylor, Vice-President, Corporate Affairs.

The witnesses from Ontario Power Generation and the Atomic Energy of Canada Limited made a presentation and answered questions.

Ontario Power Generation and the Atomic Energy of Canada Limited submitted a brief.

At 10:40 a.m., it was agreed — That the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier intérimaire du comité,

Adam Thompson

Acting Clerk of the Committee

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Buchanan, c.p., Eyton, Hubley, Keon, Mahovlich, Sibbeston, Taylor et Watt.

Sont présentes: De la Direction de la recherche, Bibliothèque du Parlement, Lynne C. Mayers, attachée de recherche, et Mollie Dunsmuir.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par la Sénat le 20 mars 2002, le comité poursuit l'examen du projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

TÉMOINS:

À TITRE DE PANEL:

D'Ontario Power Generation:

Richard Dicerni, vice-président exécutif et secrétaire général;

Ken Nash, vice-président, Division de la gestion des déchets radioactifs.

D'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL):

M. David Torgerson, vice-président principal, Technologie;

Michael Taylor, vice-président, Affaires générales.

Les témoins d'Ontario Power Generation et d'Énergie atomique du Canada Limitée font une présentation et répondent aux questions.

Ontario Power Generation et Énergie atomique du Canada Limitée remettent un mémoire.

À 10 h 40, il est convenu — Que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 7, 2002

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources to which was referred Bill C-27, respecting the long-term management of nuclear fuel waste, met this day at 5:35 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Nicholas W. Taylor (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we are fortunate to have on the first panel Blair Seaborn, The Very Reverend Lois Wilson, a former colleague from the Senate, and Dr. Louis LaPierre from Moncton.

Mr. Blair Seaborn, Chair, Seaborn Panel: Mr. Chairman, thank you very much for the invitation to address the Senate committee on the Nuclear Fuel Waste Act.

Reverend Lois Wilson, Dr. LaPierre and other colleagues of mine have spent a number of years looking at the question of nuclear fuel waste management. I am happy to have an opportunity to share some of my thoughts on the legislation that the government is proposing on the topic.

Before doing so, I would like to remind you of a few key features of our panel's mandate and conclusions. For the mandate, we were asked to review the AECL concept of deep rock disposal. We were asked to review the safety and acceptability of that concept — no site, no site-specific design — to examine the criteria used for determining safety and acceptability, and to provide policy advice on long-term management.

Among our conclusions was that with respect to any concept, this or any other, broad public support is needed in order to ensure acceptability. Safety is a key part but only one part of acceptability. Safety must be viewed from two complementary perspectives, technical and social. With respect to the AECL concept, we have concluded that safety of the concept from a technical perspective had been, on balance, adequately demonstrated, but from a social perspective it had not.

Let me turn to Bill C-27 to see how it responds to our panel's conclusions and recommendations. I would like to stress my satisfaction that the government has accepted a number of important recommendations in our panel's report.

Our first recommendation was consultation with the general public — in particular Aboriginal peoples — as we try to solve the problem of what to do with the accumulated wastes. Second was the creation of a new and separate entity, referred to here as the Waste Management Organization (WMO). Third, we recommended the creation of a broadly based advisory council to the WMO. Fourth, the establishment of a segregated fund to finance the WMO. The contributors to which fund are to be the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 7 mai 2002

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, se réunit aujourd'hui à 17 h 35 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Nicholas W. Taylor (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, nous avons l'honneur d'accueillir au sein de notre premier groupe de témoins Blair Seaborn, la très révérende Lois Wilson, une de nos anciennes collègues du Sénat, et le Dr Louis LaPierre, de Moncton.

M. Blair Seaborn, président, Commission Seaborn: Merci, monsieur le président, de nous avoir invités à parler devant le Sénat de la question de la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

La révérende Lois Wilson, le Dr LaPierre et d'autres de mes collègues ont passé des années à étudier la question de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Je suis heureux d'avoir ici la possibilité de faire connaître mon point de vue sur la loi que se propose d'examiner le gouvernement.

Auparavant, je tiens à vous rappeler les principales caractéristiques du mandat et des conclusions de notre groupe d'étude. Dans le cadre de notre mandat, il nous a été demandé d'étudier le principe de l'enfouissement dans des couches rocheuses profondes, mis au point par EACL. Il nous a été demandé d'étudier la sécurité et la fiabilité de cette notion — pas d'un site et pas de la conception précise d'un site — de revoir les critères employés pour déterminer la sécurité et la viabilité et de conseiller les politiques à suivre à long terme.

Nous avons conclu entre autres que toute solution, celle-ci ou une autre, devait bénéficier d'un large assentiment de l'opinion publique pour être viable. La sécurité fait partie intégrante de la viabilité, mais ce n'est que l'une des dimensions du problème. Au niveau des principes établis par l'EACL, nous avons conclu que la sécurité de la solution retenue était, tout bien considéré, suffisamment bien démontrée d'un point de vue technique, mais pas d'un point de vue social.

Voyons maintenant dans quelle mesure le projet de loi C-27 reprend les conclusions et les recommandations de notre groupe d'étude. Je tiens à faire état de ma satisfaction en voyant que le gouvernement a retenu un grand nombre de recommandations importantes de notre rapport.

Notre première recommandation porte sur la consultation du grand public — notamment des Autochtones — pour essayer de résoudre le problème de l'entreposage des déchets accumulés. Il s'agissait ensuite de créer un nouvel organisme distinct, qualifié dans le projet de loi de société de gestion (SG). En troisième lieu, nous avons recommandé la création d'un comité consultatif de la SG ayant une base élargie. Quatrièmement, nous avons préconisé l'instauration d'une caisse distincte de financement du SG, les

producers and owners of nuclear fuel waste, i.e. the utilities and AECL, not the general taxpayer. Finally, we recommended the development by the WMO of several options for the long-term management of the wastes before any final decision is taken on what approach is most appropriate for Canada.

Each of these options or approaches must contain a comparison of its benefits, risks and costs in comparison with the other approaches, the ethical, social and economic considerations associate with that approach, and an implementation plan, which will include a program for public consultation.

I am less satisfied that in this legislation the government has not accepted certain other of our recommendations. I would like to note them and explain why I am disappointed.

References to consultation with the general public and the Aboriginal peoples in the legislation are encouraging, but it would have been helpful if Bill C-27 had set out — perhaps in preambular form — the essential nature of broad public support to ensure acceptability; therefore, the vital importance of meaningful consultations with the general public, with Aboriginal peoples and with the potentially affected communities at all stages of decision making.

I note, for example, that in clause 14(1) we merely see “the Minister *may* engage in such consultations on the approaches set out in the study as the Minister considers necessary. It is particularly important that the potential host community for any facility be given full and transparent opportunity to accept or reject a proposal with respect to the location of that facility.

Next, our report did not specify the preferred organizational and legal status for the WMO, but it did stress that it should be at arm’s length from the utilities and AECL, that its board of directors should be appointed by the federal government and be representative of key stakeholders, that its advisory council also should be appointed by the federal government on the basis of recommendations from professional and other organizations, and finally, that the WMO should be subject to “multiple oversight mechanisms,” including regular public review, preferably by Parliament.

I think it should be obvious that these criteria would be much more easily met if the WMO were to be a Crown corporation, or something closely akin to that model, rather than a private corporation.

However desirable it may be to stress in this legislation the accountability of the nuclear industry for the waste it creates, I fear that a WMO created by the nuclear energy corporations themselves will not have an easy time convincing the public that it is acting in the public interest. Public confidence in the new

baillleurs de fonds étant les producteurs et les propriétaires de déchets de combustible nucléaire, en l’occurrence les sociétés de production d’électricité et EACL, et non pas l’ensemble des contribuables. Enfin, nous avons recommandé que la SG élabore plusieurs solutions de gestion à long terme des déchets avant qu’une solution puisse être prise en définitive.

Chacune de ces solutions doit faire état des coûts, des bénéfices et des risques en les rapprochant de ceux des autres, tenir compte des considérations éthiques, sociales et économiques et prévoir un plan de mise en application comportant un programme de consultations du public.

Je regrette cependant que le gouvernement n’ait pas accepté un certain nombre d’autres de nos recommandations. Je vais en faire état ici et vous expliquer pour quelle raison je suis déçu.

Il est encourageant de voir que l’on parle de consulter le grand public et les Autochtones dans le projet de loi C-27, mais il aurait été utile que l’on évoque dans ce texte — éventuellement dans un préambule — le caractère indispensable d’un large appui du public pour garantir la viabilité du projet; d’où l’importance fondamentale de véritables consultations menées auprès du grand public, des peuples autochtones et des collectivités risquant d’être touchées à tous les niveaux de décision.

Je relève, par exemple, que le paragraphe 14(1) dispose tout simplement: «le ministre *peut* procéder aux consultations qu’il juge nécessaires auprès du grand public sur les propositions figurant dans l’exposé». Il est particulièrement important que la collectivité devant abriter éventuellement les installations ait véritablement, et en toute connaissance de cause, la possibilité d’accepter ou de rejeter le projet visant à mettre en place cette installation.

En second lieu, nous n’avions pas précisé dans notre rapport quel devait être le type d’organisation et le statut légal de la SG, mais nous avions expressément mentionné qu’il fallait qu’elle soit indépendante des sociétés de production d’électricité et d’EACL, que son conseil d’administration devait comprendre des membres nommés par le gouvernement fédéral et des représentants des principales parties prenantes, que son comité consultatif devait lui aussi être nommé par le gouvernement fédéral sur la base des recommandations faites par des organisations professionnelles ou autres, et enfin que la SG devait être encadrée par des «mécanismes de surveillance multiples», et être soumise notamment à des contrôles périodiques effectués de préférence par le Parlement.

Il me paraît évident qu’il serait bien plus facile de respecter ces critères si l’on faisait de la SG une société d’État, ou quelque chose d’approchant, au lieu qu’elle soit une société privée.

Même s’il est tout à fait souhaitable que l’on insiste dans cette loi sur la nécessité, pour l’industrie nucléaire, d’assumer la responsabilité de ses déchets, je crains qu’une SG créée par les entreprises de l’industrie nucléaire elle-même puisse difficilement convaincre l’opinion publique qu’elle agit dans l’intérêt public. Il

agency is essential to public acceptance of what it proposes and does.

Third, the failure of the legislation to mention who will be on the board of directors, let alone specify that the board should be appointed by the federal government, may further reduce public confidence unless the nuclear corporations make a special effort to have a board more broadly based than just the nuclear industry.

Our report, for example, said that with respect to the board that its members' backgrounds and skills should reflect in a balanced way the interests of, for example, federal and provincial governments, electrical utilities, and the engineering, science and social science communities.

Next, I wish to address the subject of the advisory council. Rather than have it appointed by the federal government, the WMO is to appoint its own advisory council. It will have to make special efforts to ensure that the appointment is seen as being broadly based if that council is to engender public trust and confidence. At a minimum, one should remove the phrase "as needed" from sub-clause 8(2)(b)(ii) in order to make it clear that social scientists are every bit as necessary on the advisory council as are the scientific and technical disciplines.

On the matter of multiple oversight mechanisms, the WMO will, of course, be subject to the regulator, the Canadian Nuclear Safety Commission, which has strong powers to tell it what it can and cannot do. However, as a private corporation, it will not come under the scrutiny of the Auditor General nor, I believe, that of the Commissioner for the Environment and Sustainable Development.

The Department of Natural Resources is given considerable responsibility with respect to the WMO. This is a very important oversight mechanism, as is the requirement that the minister submit to the Governor in Council his or her recommendations as to the preferred approach to long-term management. This requirement would carry greater weight with a questioning public, however, if the submission to the Governor in Council were to be made jointly by the Ministers of Natural Resources, Health and the Environment.

It is particularly regrettable that there is not a requirement for parliamentary consideration of the preferred approach nor, indeed, for periodic parliamentary consideration of the work of the WMO. Both would help increase public confidence and trust in the process and in the organization.

One final matter that I think is of importance is domestic waste. It is probably implicit in the bill that it is meant to deal with nuclear waste reactors in Canada, but this could be made

est indispensable que le public ait confiance dans le nouvel organisme si l'on veut qu'il accepte ce que fait ce que propose cet organisme.

En troisième lieu, le fait que la loi ne mentionne pas qui va faire partie du conseil d'administration, et encore moins si les membres de ce conseil vont être nommés par le gouvernement fédéral, risque de miner davantage encore la confiance du public à moins que les sociétés nucléaires fassent un effort particulier pour que les membres du conseil représentent davantage que la seule industrie nucléaire.

Nous avons indiqué, par exemple, dans notre rapport, que la qualification et l'appartenance des membres du conseil d'administration devaient refléter toute la diversité des intérêts en jeu, qu'il s'agisse, par exemple, du gouvernement fédéral et des provinces, des sociétés de production d'électricité, des responsables techniques ou de la communauté scientifique et sociale.

Enfin, il me faut aborder la question du comité consultatif. Ses membres, au lieu d'être nommés par le gouvernement fédéral, sont nommés par la SG elle-même. Si l'on veut que ce comité bénéficie de toute la confiance du public, il faudra faire un effort particulier pour s'assurer que ces nominations sont perçues comme étant représentatives de l'ensemble des intérêts en jeu. Il convient au minimum de retirer l'expression «au besoin» à l'alinéa 8(2)b) pour qu'il soit bien clair que les spécialistes des sciences sociales méritent tout autant de siéger au sein du comité consultatif que les scientifiques ou les techniciens.

Pour ce qui est des multiples mécanismes de surveillance, la SG sera bien entendu soumise au contrôle de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui possède de solides pouvoirs pour lui dire ce qu'elle peut ou ne peut pas faire. En sa qualité de société privée, toutefois, elle ne relèvera pas des attributions du vérificateur général ni, je crois, du Commissaire à l'environnement et au développement durable.

Un grand nombre de responsabilités ont été attribuées au ministère des Ressources naturelles en ce qui concerne la SG. C'est un mécanisme de contrôle très important, de même que l'obligation faite au ministre de faire part au gouverneur en conseil de ses recommandations en ce qui a trait à la recommandation retenue en matière de gestion à long terme. Cette obligation serait cependant mieux considérée par un public réticent si les ministres des Ressources naturelles, de la Santé et de l'Environnement faisaient conjointement cette proposition au gouverneur en conseil.

Il est particulièrement regrettable que l'on ne fasse pas obligatoirement examiner par le Parlement le projet retenu ou, en fait, que l'on ne soumette pas périodiquement les travaux de la SG à l'examen du Parlement. Ces deux mécanismes renforceraient la confiance du public dans la procédure et l'organisation.

Il y a une dernière question qui me paraît importante, c'est celle des déchets domestiques. Il est probablement implicite dans le projet de loi que l'on veut parler des réacteurs nucléaires

explicit if the definition of nuclear fuel waste in clause 2 were to include the word “domestic” before “commercial.”

I shall stop there on the proposed legislation. In due course I will be pleased to attempt to respond to any questions that senators may have.

The Chairman: Thank you very much. We will go on to Reverend Wilson.

The Very Reverend Lois Wilson, former senator, Member, Seaborn Panel: I am pleased to appear before this committee of my former colleagues, and also with my former colleagues on the Seaborn Panel.

The work on Bill C-27, which started in 1996 before the Seaborn Panel finished its hearings, incorporates some of the terminology of the recommendations we made but, as the Chair says, fall short of capturing the intent of our recommendations. Some of the words are the same, but they do not reflect what we had recommended.

I have four points. The main recommendation was that a new and separate entity, the Waste Management Organization, be established at arm's length from the utilities and the AECL. That was a unanimous recommendation of our panel. We felt it would allow a new start in Canada and would build public trust and confidence. The public has a lot of fear and dread about this subject that is sometimes not very rational. We felt that whoever took on the management role would have to be trusted by the public. The following is contained within page 62 of our report:

There was moreover, at least a perception of conflict of interest in that both the AECL and the utilities were said to be looking for a solution to the nuclear waste disposal problem as a means of ensuring either the sales of CANDU reactors or continued use of reactors in power generation.

The fact that AECL's preferred model for deep underground disposal remains one of the options and is likely to be pursued vigorously despite the fact the panel noted 95 technical deficiencies in the model. That does not build public confidence, nor does the repeated reference to “each proposed approach” as though these really are options, since the secret cabinet document that fell into my hands and which I released to *The Globe and Mail* on May 2, 2001, said the government had concluded the deep disposal method to be the preferred option.

produisant des déchets au Canada, mais on pourrait l'expliciter dans la définition des déchets de combustible nucléaire qui figure à l'article 2 en faisant précéder le terme «commercial» du terme «domestique».

Je m'arrêterai ici en ce qui concerne ce projet de loi. Je m'efforcerai par la suite de répondre à toutes les questions que voudront me poser les sénateurs.

Le président: Je vous remercie. Nous allons donner la parole à la révérende Wilson.

La très révérende Lois Wilson, ancien sénateur, membre de la Commission Seaborn: C'est avec plaisir que je comparais devant certains de mes anciens collègues du Sénat et de la Commission Seaborn.

Les résultats des travaux concernant le projet de loi C-27, qui ont commencé en 1996, c'est-à-dire avant que ne prennent fin les audiences de la Commission Seaborn, utilisent une partie de la terminologie contenue dans les recommandations du rapport de la commission. Cependant, comme l'a souligné le président, ils ne reflètent pas l'esprit de nos recommandations. Certains termes employés sont les mêmes, mais ils ne reflètent pas ce que nous avons recommandé.

J'ai quatre points à faire valoir. Notre première recommandation portait sur la création d'une entité nouvelle et distincte, soit une société de gestion des déchets, qui devait être indépendante des entreprises publiques d'électricité et de l'EAEL. C'était là une recommandation faite à l'unanimité par les membres de notre commission. Nous avons estimé que cela nous permettrait de prendre un nouveau départ au Canada et de restaurer la confiance du public. Dans ce domaine, l'opinion publique est très craintive et il y a de nombreuses inquiétudes qui, parfois, ne sont pas toujours rationnelles. Nous avons considéré que la société de gestion, quelle qu'elle soit, devait avoir la confiance du public. Voici un extrait du rapport de notre commission, tiré de la page 62:

De plus, il semblait y avoir un signe de conflit d'intérêts du fait que les deux sociétés semblaient rechercher une solution au problème des déchets de combustible nucléaire comme moyen de continuer à vendre des réacteurs CANDU, ou de continuer à utiliser des réacteurs nucléaires pour la production d'électricité.

Le fait que la solution d'élimination en formations géologiques profondes préconisée par EAEL figure au nombre des options proposées et que cette solution risque d'être fermement adoptée, malgré ses 95 lacunes techniques relevées par la commission, ne suscite pas la confiance du public et il en va de même pour l'utilisation répétée de l'expression «chaque proposition» pour laisser croire qu'il existe réellement des options, alors que le document secret du cabinet dont j'ai obtenu possession et que j'ai remis au *Globe and Mail* le 2 mai 2001 indique que le gouvernement avait déjà conclu que la méthode d'élimination en profondeur est celle qui devait être adoptée.

Given all that, it is important that within the bill there are guarantees for multiple oversight mechanisms and parliamentary review. If that is the best we can get, we better set it in.

Second, my remarks about the board of directors echo those of Mr. Seaborn, so I will not repeat them. I will say, however, that we had suggested and recommended a broad approach that would include the socio-economic fields and public educators. That is one of the main things necessary in this bill.

My next point relates to the advisory council. Again, it must be broadly based until public trust is placed in it. An amendment might be considered that would specify not only the requisite engineering and science people, as they are key, but also the social scientists, Aboriginal peoples, environmental, ethnic and religious groups, and others who would make significant contributions to the agency, which is what we had recommended.

In our view, the advisory council should be appointed at the same time as the board of directors by the federal government — not simply by the board of directors who would then appoint those whom they know and are likely to be like-minded people. Nor is it acceptable that the organization should “make all reasonable efforts to reflect a broad range of disciplines.” That, in my view, should be made mandatory and should not be “do your best, boys.” I concur that the phrase about “social scientists as needed” should be eliminated, because we desperately need the social scientists in on this dialogue.

Third, the bill refers to the need for public consultation with the general public and the Aboriginal peoples. However, it is not good enough to say that the minister “may” engage in such consultation; it should be mandatory — if for nothing else than to build public trust. Small, economically vulnerable northern communities and poor Aboriginal communities — if and when designated as an “economic region for implementation” — must then become fully informed before making a decision to accept the waste. According to our experience, that will take some doing because you cannot use the same charts for every group of people that you meet. We have received strong messages from the north about reluctance to accept the garbage of the south. I certainly have received a number of e-mails recently on that.

The plans for public consultation need to be carefully worked out; otherwise, the bill is simply setting a stage for citizen protests such as happened in Germany. You will be aware of the deep

Il est par conséquent très important que le projet de loi comporte des garanties en matière de mécanismes de surveillance multiples et d'examen parlementaire. Si c'est le mieux que nous pouvons obtenir, autant veiller à ce que ce soit bien précisé.

En second lieu, mes observations au sujet du conseil d'administration vont dans le même sens que celles de M. Seaborn, et je ne les reprendrai donc pas ici. Je préciserai cependant que nous avons proposé et recommandé une représentation large s'étendant à tous les secteurs socioéconomiques et aux membres de l'enseignement public. C'est l'une des principales dispositions indispensables dans ce projet de loi.

J'aborde ensuite la question du comité consultatif. Là encore, il faut qu'il ait une représentation large pour que l'opinion publique lui fasse confiance. Il conviendrait d'envisager d'apporter un amendement pour bien préciser que non seulement doivent y figurer des représentants des milieux techniques et scientifiques, ce qui est fondamental, mais aussi des spécialistes des sciences sociales, des Autochtones, des écologistes, des représentants des groupes ethniques et religieux et d'autres intervenants susceptibles d'apporter une grande contribution à l'organisme. C'est ce que nous avons recommandé.

À notre avis, les membres du comité consultatif devraient être nommés par le gouvernement fédéral en même temps que ceux du conseil d'administration — et non pas simplement par les membres du conseil d'administration, qui se contenteraient alors de nommer des gens qu'ils connaissent et qui seront susceptibles de penser comme eux. Il n'est pas non plus acceptable que cette organisation s'efforce «dans la mesure du possible» d'assurer la représentation d'un large éventail de disciplines. À mon avis, cette représentation devrait être obligatoire et il ne suffit pas de faire «de son mieux». Je suis d'accord aussi pour dire que l'expression «au besoin, d'autres sciences sociales connexes» doit être supprimée, parce que nous avons désespérément besoin des spécialistes des sciences sociales dans le cadre de cette discussion.

En troisième lieu, le projet de loi fait état de la nécessité de mener des consultations auprès du grand public et de la population autochtone. Cependant, il ne suffit pas de mentionner que le ministre «peut» procéder à ces consultations; celles-ci devraient être obligatoires, ne serait-ce ici encore que pour susciter la confiance du public. Si la «région économique» retenue pour la mise en œuvre de l'option englobe de petites communautés du nord et des communautés autochtones fragiles sur le plan économique, ces communautés devront posséder toute l'information nécessaire avant de pouvoir se prononcer pour ou contre l'option d'élimination des déchets. Selon notre expérience à ce chapitre, ce ne sera pas une tâche facile car on ne peut pas placer à la même enseigne tous les groupes de personnes rencontrés. Les communautés du nord nous ont clairement exprimé leurs réticences à accepter les déchets du sud du pays et je n'ai pas manqué personnellement de recevoir dernièrement un grand nombre de courriels à ce sujet.

Les consultations publiques doivent être planifiées avec soin pour éviter que le projet de loi ne fasse qu'ouvrir la voie à un mouvement de protestation publique, comme ce fut le cas en

societal divisions that have arisen in other countries on this issue. I plead with you to be careful that this bill does not set up Canada to exacerbate such deep divisions in the public in this country. So far, the Canadian government has not covered itself with glory in terms of public consultations.

As I mentioned, before the Seaborn Panel delivered its recommendations in 1998, Natural Resources in 1996, two years earlier, was conducting its own consultations with a group of selected stakeholders and in essence doing an end run around the panel. That did not engender trust among the public. To be promised yet again another public consultation raises questions as to the quality of that public consultation and the seriousness with which it will be taken.

My final comment, and perhaps most important point, is about the necessity for multiple oversight mechanisms to ensure checks and balances in a process that is laced with public distrust, dread and fear. Would it not be prudent to ensure additional mechanisms for review, especially when a private corporation is not subject to the Access to Information Act and the whole exercise would appear to be shrouded in secrecy?

There surely could be scrutiny — as we recommended — by the Auditor General and the Commissioner of the Environment and Sustainable Development. I favour an annual report to Parliament or its committees rather than a report every three years simply by the minister. Parliamentarians need to keep track of what happens when this legislation begins to be implemented. This could be achieved either through this committee or a joint committee with the House of Commons, but the legislation does need parliamentary input and accountability.

Senators know what it is to be closed out of major policy decisions. In my short time in the Senate, there was much discussion on this point as I recall. Here is a bill that cries out for oversight. You have the power to make an amendment that would make that difference and give you collectively a strong hand in future developments.

You enjoy support from the people in your regions and provinces. If you had a voice in this matter according to the bill, then you could express the feelings of your constituents, all of whom will certainly have an opinion on this subject, particularly when a site is announced. I think the usual annual “reporting to the minister” is grossly inadequate for this organization on such a critical matter.

Allemagne. Vous serez sans doute au fait des profondes divisions sociales que cette question a engendré dans d'autres pays. Vous devez vous assurer que ce projet de loi ne donnera pas lieu à de telles divisions au sein de la population canadienne. Jusqu'ici, le gouvernement du Canada n'a pas été particulièrement efficace en matière de consultations publiques.

Comme je l'ai mentionné, la Commission Seaborn a fait connaître ses recommandations en 1998 alors que deux ans auparavant, en 1996, Ressources naturelles Canada menait ses propres consultations auprès d'un groupe d'intervenants triés sur le volet, prenant essentiellement un moyen pour contourner la commission. Une telle approche ne permet pas de gagner la confiance de la population, qui s'est vu promettre, encore une fois, des consultations publiques, ce qui nous amène à nous poser des questions sur la qualité de ces consultations et sur leur sérieux.

En dernier lieu, et c'est peut-être l'élément le plus important, j'aimerais parler de la nécessité de créer des mécanismes de surveillance multiples afin d'équilibrer un processus marqué par la méfiance du public, la crainte et la peur. Ne serait-il pas prudent d'établir des mécanismes d'examen supplémentaires, surtout lorsque des entreprises privées qui ne sont pas visées par la Loi sur l'accès à l'information donnent l'impression que le processus est enveloppé de mystère?

Il serait certainement possible de recourir à un examen — conformément à ce que nous avons recommandé — effectué par le vérificateur général et le Commissaire à l'environnement et au développement durable. Je souhaite que l'on fasse parvenir au Parlement et à ses comités un rapport annuel, par opposition à un rapport envoyé tous les trois ans au seul ministre. Il faut que les parlementaires puissent se tenir au courant de ce qui se passe lorsqu'on commencera à mettre en application cette loi. Cela pourrait se faire par l'intermédiaire de votre comité ou d'un comité mixte de la Chambre des communes, mais il faut effectivement que le Parlement participe et qu'on lui rende compte de l'application de la loi.

Les sénateurs savent ce que cela signifie d'être écarté des décisions importantes en matière de politiques et cette question a suscité de nombreuses discussions pendant mon court passage au Sénat. Ce projet de loi a vraiment besoin d'un mécanisme de surveillance. Vous avez la possibilité de proposer un amendement qui fera une grande différence et qui vous permettra collectivement de jouer un rôle de premier plan dans les décisions futures.

Vous comptez sur l'appui des citoyens de vos régions et de vos provinces. Votre participation dans le cadre de ce projet de loi vous permettrait d'exprimer le point de vue de ces citoyens. Ces derniers auront tous une opinion sur le sujet, surtout lorsque le choix de l'emplacement sera annoncé. À mon avis, l'obligation habituelle de «rendre compte au ministre» une fois par année est nettement inappropriée dans le cas de cette société de gestion, compte tenu de l'importance des enjeux.

To summarize my comments: arm's length board of directors; broadly based advisory board not appointed by the board of governors but independently by the government; public consultations; and multiple oversight mechanisms.

The Chairman: I am sure we will question you more later after we have heard from Dr. LaPierre. Before you start, Dr. LaPierre, can I ask whether you are a consultant or adviser to the New Brunswick nuclear plant?

Dr. Louis LaPierre, Member, Seaborn Panel: No, I am not.

The Chairman: You are independent. I am just asking that for the record.

Dr. LaPierre: Honourable senators, I am grateful for the opportunity to address you today on issues arising from Bill C-27. I will not repeat the comments that were made by my colleagues. I would, however, like to focus on one issue; that is, from a technical perspective, as a panel we agreed that the AECL concept has, on balance, adequately demonstrated to be safe for a conceptual stage.

However, we did express reservation with the robustness of the model and the conclusions that it projected. There were safety mechanisms built into this issue. If all of the parameters hold, then we agree that the system would be safe. There were numerous assumptions that went into the model. As you project assumptions over a period of time — particularly 10,000 years — you have to wonder how reliable some of these projections may be.

The past can serve to give us some examples. When I was listening to the CBC on Sunday, I heard it was the 10th anniversary of the Westray mine disaster. This reminds us how the best technologies do not always meet their projected expectations. The Westray mine disaster was a good example of that. The chief engineers, the engineers and the CEO clearly indicated before the mine opened that the best available technology was going to be used, that the technology was safe and that there was no problem in mining the coal. However, nine months later, many men lost their lives because technology failed.

Following from the number of assumptions that were incorporated into the model, I believe it would be prudent for the waste management organization charged with the disposal of the waste to adopt a precautionary principle approach in developing the final options. A precautionary principle approach would allow for the inclusion of an adaptive management process, which would ensure that new knowledge is incorporated in the concept as it becomes available.

Je résumerais mes observations en disant qu'il faut un conseil d'administrateurs indépendant, un comité consultatif à représentation élargie dont les membres ne soient pas nommés par le conseil d'administration mais qui le soient de manière indépendante par le gouvernement, des consultations publiques et des mécanismes de surveillance multiples.

Le président: Nous vous poserons certainement des questions plus tard après avoir entendu M. LaPierre. Avant que vous commenciez, monsieur LaPierre, puis-je vous demander si vous êtes consultant ou conseiller de la nouvelle centrale nucléaire du Nouveau-Brunswick?

M. Louis LaPierre, membre, Commission Seaborn: Non, ce n'est pas le cas.

Le président: Vous êtes indépendant. Je vous posais simplement la question pour que ce soit consigné dans notre procès-verbal.

M. LaPierre: Honorables sénateurs, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui d'aborder les sujets évoqués dans le projet de loi C-27. Je ne répéterai pas ce que viennent de dire mes collègues. Je m'en tiendrai cependant à une question en particulier; en l'occurrence que sur le plan technique et au niveau de la conception, notre groupe d'étude s'est accordé à dire que, tout bien considéré, le projet de l'EAEL présentait toutes les garanties de sécurité.

Nous avons effectivement fait des réserves, toutefois, concernant l'intégrité du modèle et les conclusions qui en découlaient. Des mécanismes de sécurité entraînent ici en jeu. Si tous les paramètres étaient respectés, nous avons alors convenu que la sécurité du système était assurée. De nombreuses hypothèses ont été prises en compte dans ce modèle. Lorsqu'on projette ces hypothèses sur une longue période — sur 10 000 ans, en particulier — on peut alors se demander jusqu'à quel point elles vont rester fiables.

Le passé peut nous servir d'exemple. En écoutant Radio-Canada dimanche dernier, j'ai entendu que l'on commémorait le 10^e anniversaire de la catastrophe de la mine Westray. Cela nous rappelle que les meilleures techniques ne sont pas toujours à la hauteur des hypothèses que l'on a faites. La catastrophe de la mine Westray en est un bon exemple. Les ingénieurs, les chefs d'exploitation et le PDG avaient fait clairement savoir avant l'ouverture de la mine que l'on allait mettre en œuvre les meilleures techniques, que toutes les précautions de sécurité avaient été prises et que l'abattage du charbon ne posait aucun problème. Neuf mois plus tard, toutefois, de nombreux mineurs perdaient la vie en raison d'une défaillance technique.

Étant donné le nombre d'hypothèses qui ont été intégrées au modèle, il me paraît prudent que la société de gestion chargée de l'entreposage des déchets adopte le principe de précaution avant d'arrêter les options définitives. Ce principe de précaution exigerait que l'on prévoie une gestion évolutive permettant d'incorporer les nouvelles techniques au projet à mesure qu'elles apparaîtront.

I am not saying that this may not be done. However, in the bill as it stands, it is not clear to me that it would be done. Clause 8(2) of the bill suggests that the advisory council reflect a broad range of scientific and technical disciplines, as well as expertise in nuclear waste and social science. It would be important to ensure that this advisory committee be perceived as having the responsibility to conduct an independent scientific peer assessment process of all of the components that go into the final option.

It was stressed on numerous occasions during the hearings that the agency should be perceived as being free of vested interests. As I read the bill at the present time, with the advisory council being named by the WMO, there is the possibility that the agency could be perceived as being inclusive and that the latest science may not be addressed.

The essential element of my argument lies with the creation of an arm's length body with the clear responsibility within the bill to conduct an independent scientific peer review. I think this would add a great deal of credibility to the present structure. That is my presentation, Mr. Chairman.

The Chairman: Dr. LaPierre, where would you fit the precautionary principle about which we hear so often into the bill? Would it be in the preamble, in your opinion?

Dr. LaPierre: The precautionary principle should fit in the preamble to the bill. I believe that we have acted with the best science to produce the model. However, honourable senators will be aware that today's knowledge might be obsolete tomorrow. The precautionary principle is an important one. It leads to an adaptive management strategy, which leads to independent peer review, which leads to a greater perception of justice being done.

The Chairman: You know there is more than one version of the precautionary principle. One precautionary principle is in the Endangered Species Act. Have you studied versions that you particularly liked?

Dr. LaPierre: That is why I couch my precautionary principle within the adaptive management strategy. An adaptive management strategy means you have a process that allows you to incorporate new knowledge as it is discovered.

You take the decision with the knowledge that you have today, but you ensure that the process is such that new knowledge will be incorporated. The best process through which to incorporate that is the independent, scientific peer review. In Canada, we have an exemplary system of scientific peer review. We are cited worldwide for the work we do.

Je ne veux pas dire par là qu'on ne va pas le faire. Toutefois, cela ne ressort pas clairement, à mon avis, du projet de loi dans sa formulation actuelle. Le paragraphe 8(2) du projet de loi dispose que le comité consultatif représente un large éventail de disciplines scientifiques et techniques ainsi que des compétences en entreposage des déchets nucléaires et en sciences sociales. Il est important de s'assurer que l'on ait le sentiment que ce comité consultatif assume la responsabilité de faire évaluer par des personnalités scientifiques indépendantes tous les éléments faisant partie intégrante de l'option retenue.

On a souligné à maintes reprises, lors des audiences, qu'il fallait que l'on ait le sentiment que l'organisme ne soit soumis à l'influence d'aucun intérêt en particulier. Selon la façon dont j'interprète le texte actuel du projet de loi, étant donné que les membres du comité consultatif sont nommés par la SG, il est possible que l'on ne considère les deux entités comme ne faisant qu'une et que l'on ait l'impression que les dernières avancées de la science ne seront pas prises en compte.

Mon argumentation part essentiellement de la nécessité de mettre en place un organisme indépendant, clairement chargé aux termes de la loi de procéder à une étude scientifique indépendante effectuée par des pairs. Je pense que cela apporterait beaucoup de crédibilité à la structure actuelle. Voilà qui met fin à mon exposé, monsieur le président.

Le président: Monsieur LaPierre, où feriez-vous figurer dans le projet de loi ce principe de précaution dont on parle tant? Est-ce qu'il faudrait, à votre avis, que ce soit dans le préambule?

M. LaPierre: Le principe de précaution devrait figurer dans le préambule du projet de loi. Je pense que nous avons tiré les meilleurs enseignements de la science actuelle pour produire ce modèle. Les honorables sénateurs savent bien, cependant, que ce qui est à la pointe du savoir aujourd'hui pourra très bien être dépassé demain. Le principe de précaution est important. Il entraîne une stratégie de gestion évolutive, qui implique des études indépendantes effectuées par les tiers, d'où une plus grande impression de justice.

Le président: Je sais qu'il y a plusieurs versions du principe de précaution. Il y a celle qui est retenue dans la Loi sur la protection des espèces en péril. Avez-vous une idée de la version que vous préférez?

M. LaPierre: C'est pourquoi j'ai inscrit mon principe de précaution dans le cadre d'une stratégie de gestion évolutive. Cela implique que l'on dispose d'un mécanisme permettant d'incorporer les nouvelles connaissances à mesure qu'elles apparaissent.

On prend une décision en fonction des connaissances du moment, mais l'on s'assure de pouvoir incorporer les nouveaux savoirs au fur et à mesure. Le meilleur moyen de le faire est de recourir à des études indépendantes, effectuées par des personnalités scientifiques. Au Canada, nous avons un modèle excellent de révision scientifique effectuée par des pairs. Nous servons de référence dans le monde entier à ce titre.

The Chairman: Senator Gauthier, who, by the way, is responsible for piloting this bill with or without amendment through the house, had some questions he wanted to ask.

Senator Gauthier: Reverend Wilson, you talked about public consultation and did not feel the government is responding to the recommendations of the Seaborn panel? Could you elaborate on that? Could you suggest a better way to provide for public consultation in the bill? What is your current opinion on that?

Rev. Wilson: Public consultation should take place while there is a possibility of options, that is, before something has been set in stone. Otherwise, the public may make comments but cannot change anything. Therefore, the timing would be important.

In my experience, government seems to have the same pattern for consultations, which is putting an ad in the paper, or, in one case, posting it in the post office. Then it waits for people to turn up. The government would be well served by hiring people who professionally do public consultation in other areas of our country's work. They would bring quite a bit of expertise to the methodology of public consultations that would help to establish credibility.

The third thing is that the government responded using the terminology. However, when you read the fine print, the intent of the recommendation to be made is not there, although in a cursory reading it sounds all right because the terminology is there.

The main point would be to put on staff people whose vocation and whose work is doing this all the time and not follow the general rule that we send a thing out and see who turns up.

Senator Gauthier: In your remarks, you also mentioned a parliamentary overview. You used the term "parliamentary considerations." Would this follow the public consultation process? You have been there. You were in Parliament. How can you reconcile scientific advice with parliamentary knowledge?

Rev. Wilson: This is a public issue. Dr. LaPierre has addressed some of the scientific issues, but it is above all a public issue because the public must accept it in order for it to go ahead. Parliamentarians, senators and MPs are in a unique position to monitor and oversee this. I would like to see a report made annually to perhaps a special joint committee or at least a Senate committee to monitor it. Then you have some idea of what is going on and can make it known publicly. It is to build trust.

Senator Gauthier: The minister will table an annual report, according to Bill C-27. That will be tabled in Parliament. Every three years the minister will table a more comprehensive report that will also be tabled in the House of Commons or in the Senate. Does that not meet with your approval?

Le président: Le sénateur Gauthier qui, je vous le signale en passant, est chargé de piloter ce projet de loi à la Chambre, avec ou sans amendement, veut vous poser quelques questions.

Le sénateur Gauthier: Révérende Wilson, vous avez parlé de consultations publiques et vous n'avez pas l'impression que le gouvernement donne suite aux recommandations de la Commission Seaborn. Pourriez-vous nous en dire un peu plus? Que proposez-vous pour renforcer la procédure de consultation publique dans le projet de loi? Quelle est votre opinion actuelle de la chose?

La révérende Wilson: Il faut que l'on consulte le public pendant que l'on peut encore faire des choix, soit avant que tout soit fixé définitivement. Sinon, le public va s'inquiéter, mais sans rien pouvoir changer. Le calendrier est donc important.

Si j'en crois mon expérience, il semble que le gouvernement procède toujours aux consultations de la même manière, soit en faisant passer une annonce dans le journal ou encore, dans un cas particulier, en mettant une affiche dans un bureau de poste. Il attend ensuite que les gens se présentent. Il serait bien avisé d'engager des professionnels spécialisés dans les consultations publiques dans d'autres domaines. Ces derniers mettraient leurs compétences au service de cette procédure de consultation publique et la rendraient plus crédible.

En troisième lieu, le gouvernement a repris les termes adéquats mais, lorsqu'on y regarde de près, l'intention des recommandations n'est pas respectée même si, à première vue, tout paraît bon en raison des termes employés.

L'essentiel serait de recourir à du personnel qui fait cela tout le temps et dont c'est le métier et de ne pas se contenter de lancer une bouteille à la mer en attendant une réponse.

Le sénateur Gauthier: Dans votre exposé, vous avez par ailleurs évoqué la nécessité d'un contrôle parlementaire. Vous avez parlé d'un «examen parlementaire». Est-ce que l'on devrait recourir au mécanisme de consultation du public? Vous avez siégé ici. Vous avez été au Parlement. Comment rapprocher les conseils scientifiques du savoir parlementaire?

La révérende Wilson: C'est aux pouvoirs publics d'en décider. M. LaPierre a évoqué certains enjeux scientifiques, mais c'est avant tout une question de politiques publiques, parce qu'il faut que l'opinion publique accepte la solution retenue pour qu'on puisse la mettre en œuvre. Les parlementaires, les sénateurs et les députés sont particulièrement bien placés pour contrôler et superviser la chose. J'aimerais qu'un rapport soit présenté chaque année, éventuellement à un comité spécial mixte, ou au moins à un comité sénatorial, qui serait chargé de l'examiner. Vous auriez alors une idée de ce qui se passe et vous pourriez le faire savoir publiquement. Cela permettrait de renforcer la confiance.

Le sénateur Gauthier: Aux termes du projet de loi C-27, le ministre va déposer un rapport annuel devant le Parlement. Tous les trois ans, il déposera un rapport plus complet, là encore devant la Chambre des communes ou devant le Sénat. Est-ce que vous n'êtes pas d'accord avec cette procédure?

Rev. Wilson: No, it does not. I have been in the Senate long enough to know that when a minister tables a report it goes through, usually. It needs to go through very good strong committee work, for example, that this committee does.

If you sat through the hearings, you know what the issues are, and you can ask the appropriate questions. That is the function of the Senate committee, to review it.

Senator Gauthier: I think I hear you clearly.

[Translation]

Senator Gauthier: I have a question for Mr. Seaborn. In its press release, the Sierra Club said that the government had not considered your recommendations.

I looked at your report as well as the government's response. I concluded that the government had accepted most of your recommendations save one or two concerning the establishment of the management council, but the rest seems pretty straightforward. Did you see the document featuring the recommendations from the Seaborn Panel as well as the purposes of the Bill? Recommendation 3.3 is the only one that was not fully accepted by the government. What are your thoughts?

[English]

Mr. Seaborn: The government response to our report, which came out a few months afterwards, was couched in fairly general terms. Indeed we were given some encouragement that so many of our recommendations had been accepted or accepted in principle.

However, as I said, when people asked me what I thought about the government response, I said, "It is fine as far as it goes. The general principles are good. There are one or two that I regret did not come closer to our report's recommendations." The important question was "how would this get itself translated into legislation?" What would be the legislated requirements, and how well would they meet the recommendations of the report?

That is why, in speaking to the committee today, I tried to point out a number of things that, regardless of what had been said in the government's initial response, seemed to fall considerably short of what we had recommended and in several quite important areas.

The government response was not bad, but the legislation is a good bit short of what we had hoped for.

[Translation]

Senator Gauthier: I asked the question to Mr. Dhaliwal, the minister of Natural Resources, concerning the possibility of a conflict of interest between your recommendation on the creation of an independent body in the nuclear industry and of Atomic Energy of Canada Limited. His response was as follows:

La révérende Wilson: Non, en effet. J'ai siégé suffisamment longtemps au Sénat pour savoir que lorsqu'un ministre y dépose un rapport, il est généralement adopté sans problème. Il faut que ce rapport passe devant un comité très qualifié, comme l'est le vôtre.

Lorsqu'on participe à ce genre d'audiences, on connaît les problèmes et on peut poser les questions qui s'imposent. C'est le rôle d'un comité sénatorial: réexaminer les problèmes.

Le sénateur Gauthier: Je pense vous avoir bien compris.

[Français]

Le sénateur Gauthier: Ma question s'adresse à monsieur Seaborn. Le Sierra Club a publié un communiqué de presse dans lequel il est dit que le gouvernement n'a pas porté attention à vos recommandations.

J'ai consulté votre rapport et la réponse du gouvernement à votre rapport. J'en ai conclu qu'il avait accepté la grande majorité de vos recommandations, à part une ou deux relatives à la constitution du comité de gestion, mais le reste m'apparaît assez évident. Avez-vous vu le document des recommandations Seaborn et les objectifs du projet de loi? La recommandation 3.3 est la seule que le gouvernement n'a pas acceptée en totalité. Quelle est votre réaction?

[Traduction]

M. Seaborn: La réponse du gouvernement à notre rapport, présentée quelques mois plus tard, était rédigée en termes assez généraux. Nous avons d'ailleurs été assez encouragés de voir que nombre de nos recommandations avaient été retenues ou encore acceptées sur le plan des principes.

Toutefois, je vous le répète, lorsqu'on me demande ce que je pense de la réponse du gouvernement, je dis ce qui suit: «Pour l'instant, c'est positif. Les principes généraux sont bons. Je regrette qu'il n'y en ait pas un ou deux qui ne se rapprochent pas davantage des recommandations de notre rapport.» La question importante est la suivante: «Comment cela va-t-il se traduire dans la loi?» Quelles seront les exigences légales et jusqu'à quel point vont-elles répondre aux recommandations du rapport?

C'est pourquoi, en intervenant aujourd'hui devant votre comité, j'ai cherché à mettre le doigt sur un certain nombre d'éléments qui, indépendamment de ce qu'a déclaré le gouvernement dans sa réponse à l'origine, semblent s'écarter considérablement de ce que nous avons recommandé dans plusieurs domaines très importants.

La réponse du gouvernement n'était pas mauvaise, mais la loi n'est pas tout à fait à la hauteur de ce que nous espérions.

[Français]

Le sénateur Gauthier: J'ai posé la question au ministre des Ressources naturelles, M. Dhaliwal, concernant la possibilité d'un conflit d'intérêt entre votre recommandation visant la création d'un organisme indépendant de l'industrie nucléaire et de Atomic Energy Canada Limited. Le ministre a répondu comme suit:

The role of the government is to properly and efficiently supervise the industry, not to control it.

This was in response to a project I had brought forward to sell a CANDU to another country. This CANDU pollutes, and in accordance with the principle that polluters must be the payers, Atomic Energy of Canada Limited offered: "We take full responsibility for the waste your plant will produce."

But the bill does not address the issue of importing nuclear waste. What is your opinion on the subject?

[English]

Mr. Seaborn: I certainly appreciate the importance of stating that the nuclear industry must be responsible for the waste that it has produced, and that they must have an ongoing and full responsibility to manage it in the long term and in a safe fashion. However, my fear is that the organization being proposed in Bill C-27 will not engender the kind of public confidence, for reasons that Reverend Wilson and others have mentioned, that will make for an acceptable decision. It looks too much like an offshoot of the nuclear industry. It will, of course, be controlled by the Nuclear Safety Commission. All nuclear activities are, and that is a body of great importance. However, in order to give more openness and transparency to the work of this very important organization, changes could very usefully be made that might create more public confidence than a private corporation formed by the nuclear industry.

The Chairman: While you are on the subject, in Alberta, my home province, we have an organization called the Petroleum and Natural Gas Conservation Board that was set up for much the same reasons that we are now setting up this organization. The board in Alberta was set up half a century ago because of the manufacture of natural gas, benzene and sulphur. Its set-up is similar to this in that the cost of running it is assessed against the oil companies. However, the organization is entirely separate and seems to answer to the public — at least, it holds public hearings and so on — although it is financed solely by the industry. It seems to be able to maintain an independent point of view in spite of the fact that its members are appointed by the government rather than the oil and gas industry, but is paid for by that industry.

Mr. Seaborn: I am not familiar with the details of that organization in Alberta. Did I correctly understand you to say that it is funded by the oil and gas industry but its members are named by the Alberta government?

The Chairman: That is correct.

Mr. Seaborn: We are saying that this entity would be more acceptable if the federal government appointed the board of directors and the advisory council.

The Chairman: You do not like the idea of having representation from the nuclear industry?

Le rôle du gouvernement consiste à exercer une surveillance appropriée et efficiente, non pas à contrôler les activités commerciales de l'industrie.

Cette réponse faisait suite au projet que j'avais soulevé, l'éventualité de la vente d'un Candu à un pays. Ce Candu est polluant et le principe du pollueur qui paie s'applique et le vendeur canadien, Atomic Energy Canada Limited, dit: «On prend la responsabilité des déchets que votre usine va produire».

Mais le projet de loi est silencieux quant à l'importation de déchets nucléaires. Quelle est votre opinion à ce sujet?

[Traduction]

M. Seaborn: Je sais bien à quel point il est important d'affirmer que l'industrie nucléaire doit assumer la responsabilité des déchets qu'elle produit et qu'elle doit être pleinement et en permanence responsable de la gestion à long terme et en sécurité de ces déchets. Je crains toutefois que l'organisation proposée dans le projet de loi C-27 n'ait pas la confiance du public pour les raisons évoquées par la révérende Wilson et d'autres intervenants, et que l'on ne puisse prendre une décision acceptable. Elle apparaît un peu trop comme un organe au service de l'industrie nucléaire. Elle sera, bien entendu, contrôlée par la Commission de sûreté nucléaire. C'est le cas de toutes les activités nucléaires et cet organisme revêt une grande importance. Toutefois, pour donner une plus grande ouverture et une plus grande transparence à cette organisation véritablement importante, des modifications seraient tout indiquées pour instaurer plus de confiance dans le public qu'avec une société privée instituée par l'industrie nucléaire.

Le président: Pendant que vous êtes sur le sujet, nous avons en Alberta, dans ma province d'origine, une organisation intitulée Petroleum and Natural Gas Conservation Board, qui a été instituée plus ou moins pour les mêmes raisons que celles-ci. Ce conseil albertain a été mis sur pied il y a un demi-siècle pour la production du gaz naturel, du benzène et du soufre. Sa composition est semblable à celle-ci étant donné que son coût de fonctionnement est facturé aux sociétés pétrolières. Cette organisation est toutefois totalement indépendante et semble répondre aux préoccupations du public — du moins, elle tient des audiences publiques, par exemple — même si elle est financée exclusivement par l'industrie. Elle semble pouvoir conserver un point de vue indépendant en dépit du fait que ses membres sont nommés par le gouvernement et non pas par l'industrie pétrolière et gazière, alors que c'est cette dernière qui les paie.

M. Seaborn: Je ne connais pas le fonctionnement détaillé de cette organisation albertaine. Est-ce que vous m'avez bien dit qu'elle est financée par l'industrie pétrolière et gazière, mais que ses membres sont nommés par le gouvernement albertain?

Le président: C'est bien cela.

M. Seaborn: Nous disons qu'un tel organisme serait plus acceptable si c'était le gouvernement fédéral qui nommait les membres du conseil d'administration et du comité consultatif.

Le président: Vous n'aimez pas le principe d'une représentation de l'industrie nucléaire?

Mr. Seaborn: On the contrary, there must certainly be representation.

The Chairman: But not in any control position?

Mr. Seaborn: There should be important people from that industry, because they are very knowledgeable, but other interests must be represented as well. With the failure to say anything about the composition of the board of directors of this organization, I would be somewhat sceptical that it would get the wide representation that we have strongly recommended.

The Chairman: In Alberta, they are not concerned that there is no one from the oil industry on the board. There is a combination of people with technical expertise in the industry and socially aware people. It is to the advantage of the industry to have the public on their side. They do not want it to appear that they are in any way controlling the findings.

Mr. Seaborn: Precisely so. The industry would have an easier time of it if there were certain changes made in the method of appointing people to these bodies and also in ensuring a broader cross-section of the wider public.

Rev. Wilson: We had hoped that the legislation would name those other sectors, rather than merely hope it will happen. This is, above all, a public issue.

The Chairman: Reverend Wilson mentioned that she was worried about the emphasis on underground or geological storage.

Rev. Wilson: That is not correct. I am not worried about it; I am worried that that may already be decided as the preferred option.

The Chairman: I see.

Is your attitude affected by the fact that the U.S. is disposing of waste in Yucca Mountain? I would like to ask you and Dr. LaPierre if you have more comfort with an underground disposal system now that you know the Americans are using such a system.

Dr. LaPierre: I will reiterate that the committee agreed that on balance the option presented for underground storage by AECL was technically feasible. However, as I indicated, we did have some concerns about the assumptions. The assumptions are based on the best science we have, however we needed more information and we did not have it at the time. We hope to learn more as we progress.

My concern is that we ensure that the process that we put in place will require that we incorporate new knowledge as it becomes available. That is not always the case. Projects are set up and budgets are put forward over time. This is a huge, multi-year and multi-societal project that will carry on through various generations.

M. Seaborn: Au contraire, il faut bien sûr qu'elle soit représentée.

Le président: Mais non qu'elle contrôle l'opération?

M. Seaborn: Il faut des représentants éminents de cette industrie, parce qu'ils sont très compétents, mais il faut aussi que d'autres intérêts soient représentés. Sans que l'on ait précisé à l'avance la composition du conseil d'administration de cette organisation, j'ai bien peur que cette représentation ne soit pas aussi large que nous l'avons fermement recommandé.

Le président: En Alberta, on ne se préoccupe pas de la représentation de l'industrie pétrolière au sein du conseil d'administration. On y retrouve un ensemble de personnes qui ont des compétences techniques dans l'industrie ainsi que des personnes préoccupées par les questions sociales. L'industrie a intérêt à avoir l'opinion publique de son côté. Elle ne veut absolument pas que l'on ait l'impression qu'elle contrôle le résultat des délibérations.

M. Seaborn: Toute la question est là. L'industrie se heurterait à moins de difficultés si l'on apportait un certain nombre de changements au mode de nomination des personnes au sein de ces conseils et si l'on garantissait par ailleurs une représentation plus large du public.

La révérende Wilson: Nous espérons que ces autres parties prenantes seraient nommées dans la loi au lieu d'espérer pour le mieux. Après tout, il s'agit là d'une question d'intérêt public.

Le président: La révérende Wilson nous a fait savoir que le fait de privilégier un entreposage dans les couches géologiques profondes l'inquiétait.

La révérende Wilson: C'est inexact. Ce n'est pas ce qui m'inquiète; ce qui m'inquiète, c'est qu'il semble que l'on ait déjà choisi cette solution.

Le président: Je comprends.

Est-ce que votre réaction est influencée par le fait que les États-Unis entreposent leurs déchets à Yucca Mountain? J'aimerais vous demander, à vous et à M. LaPierre, si vous vous sentez plus à l'aise face à un système d'entreposage en sous-sol à partir du moment où vous savez que les Américains ont retenu ce système?

M. LaPierre: Je vous répète que le comité a convenu que, tout bien considéré, la solution faisant appel à un entreposage souterrain, qu'a retenu EACL, était techniquement faisable. Comme je vous l'ai dit, toutefois, nous étions quelque peu préoccupés par les hypothèses qui étaient faites. Ces hypothèses s'appuient sur l'état de nos connaissances scientifiques à l'époque, mais nous avons toutefois besoin d'un complément d'information dont nous ne disposions pas au moment considéré. Nous espérons en apprendre davantage au fil des années.

Je tiens à ce que nous fassions en sorte de mettre en place une procédure nous permettant d'incorporer les nouvelles connaissances à mesure qu'elles apparaîtront. Il n'en est pas toujours ainsi. On met en place des projets et les budgets sont fixés à terme. Il s'agit ici d'un énorme projet de société qui va durer de nombreuses années et sur plusieurs générations.

The United States is moving forward. They have similar problems. With regard to Yucca Mountain, they have adopted a precautionary principle adaptive management structure, as they indicated they would.

Rev. Wilson: I would like to express my support for Dr. LaPierre's recommendation that the advisory council be made into a peer review group so that, as new scientific knowledge comes along, it can be adapted. That does not appear in the legislation.

With regard to Yucca Mountain, when we were on the panel we heard that there is a great international consensus for underground disposal and so on. My concern is the consensus among the public, who have never been consulted. Is there a great consensus among them, or is it only among the scientific community? Time will tell how people will receive that if they have not been consulted.

Senator Keon: Mr. Chairman, I wish to return to the fundamental organization. I have received correspondence on this bill that expresses enormous unhappiness with the organization. I am at a loss to understand why the government would not have set in place the organization that was recommended by the Seaborn panel. The correspondence I have received reflects the trite old saying about the fox guarding the chicken coop, and it comes independently from several sources.

Dr. LaPierre referred to peer review to ensure that the advisory panel would be state-of-the-art on an ongoing basis. Apart from being driven by cost containment or whether this was an oversight on the part of the drafters, I find it difficult to understand how this happened. However, I do think that it has become almost a showstopper and that people are very unhappy with this.

I would like to hear you expand on why you think the government came out with this fundamental ORG chart that does not seem to work or make sense.

Mr. Seaborn: Chairman, I can understand the government's desire to load a good bit of responsibility on to the nuclear industry — not only with respect to financing the operation, which must be carried out, but also to say, in effect, "You created this stuff; you are the potential polluter; you have the responsibility of looking after it over the long term." That is probably what led to the decision to come up with this particular model.

As I have also said, I have concerns that a model of that kind emanating from the nuclear industry is much less likely to generate public support and trust than one created in the manner you have in mind, a Crown corporation or one of the variants of the Crown corporation that I think are being used in government now.

I hesitated to say, "Scrap the whole thing and start all over again," although that would be very nice. I contented myself with saying, "If you are determined to go ahead with this particular

Les États-Unis ont pris leurs dispositions. Ils se heurtent aux mêmes problèmes. Au sujet de Yucca Mountain, ils ont retenu le principe de précaution en se donnant la possibilité de faire évoluer la gestion du projet.

La révérende Wilson: Je tiens à appuyer M. LaPierre lorsqu'il recommande que le comité consultatif soit transformé en un groupe d'examen par les pairs pour que l'on puisse adapter les nouvelles connaissances scientifiques à mesure qu'elles apparaissent. La loi ne retient pas cette possibilité.

Pour ce qui est de Yucca Mountain, lorsque nous siégeons au sein de la commission, nous entendions dire que tout le monde s'accordait au plan international pour préconiser un entreposage souterrain. Je me demande si ce consensus existe bien au sein du public, qui n'a jamais été consulté. Est-ce qu'il y a un véritable consensus au sein de la population ou est-ce que ça ne concerne que la communauté scientifique? Seul le temps nous dira comment va être acceptée cette proposition si les gens n'ont pas été consultés.

Le sénateur Keon: Monsieur le président, je voudrais revenir sur l'organisation fondamentale. Nous avons reçu au sujet de ce projet de loi un énorme courrier qui montre que les gens sont très déçus par cette organisation. J'ai bien du mal à comprendre pour quelle raison le gouvernement n'a pas mis en place l'organisation recommandée par la Commission Seaborn. La correspondance que j'ai reçue reprend la vieille fable du renard dans le poulailler, et ce genre d'observation nous vient de différentes sources indépendantes entre elles.

M. LaPierre a fait état d'un examen par les pairs pour faire en sorte que le comité consultatif soit toujours à la pointe de la technique. À moins que ce soit une question de coût ou un oubli de la part des rédacteurs, je vois mal comment la chose a pu se produire. Je considère cependant que c'est pratiquement en soi un obstacle insurmontable et que la population en est très mécontente.

J'aimerais que vous nous expliquiez un peu plus longuement pour quelle raison, à votre avis, le gouvernement nous a présenté à la base cet organigramme qui paraît tout à fait illogique.

M. Seaborn: Monsieur le président, je peux comprendre que le gouvernement souhaite confier une bonne part des responsabilités à l'industrie nucléaire — non seulement au sujet du financement de l'opération, qui doit procéder dans les formes, mais aussi en lui disant: «Ces sous-produits sont les vôtres; vous êtes l'éventuel pollueur; il vous incombe de contrôler la situation à long terme.» C'est probablement la raison pour laquelle on a institué ce modèle en particulier.

Comme je l'ai indiqué par ailleurs, je crains qu'un modèle de ce type, émanant de l'industrie nucléaire, bénéficie bien moins de l'appui et de la confiance du public que celui que vous avez à l'esprit, soit celui d'une société d'État ou de son équivalent tel qu'à l'heure actuelle on l'emploie, il me semble, au sein du gouvernement.

J'ai hésité à dire: «Écartez tout ce fatras et recommencez à zéro», même si ce serait une très bonne chose. Je me suis contenté de préciser: «Si vous êtes déterminé à mettre en œuvre ce modèle

private corporation model, then at least bring about a number of amendments that will: give it greater public accountability, enhance the requirement for public consultation, and add to the oversight mechanisms, which may help to give greater confidence to a rather sceptical public.”

Rev. Wilson: I have no idea why the government did this. My fear is that by doing this, the government is setting up in Canada the possibility then of civil disobedience in the future.

People feel very deeply about this. The media have not touched it yet. They probably will not until a site is chosen. However, once the siting comes in, I wish the government luck with the present stock.

Senator Sibbeston: Mr. Chairman, I do believe the current thinking about geologic disposal is based on the idea of permanent storage, the notion that one can put the waste deep in the ground and somehow lock it up and keep it there.

However, I believe there has been some thought about the idea of retrieval in the future of the waste so that, as technology is developed, these wastes could be retrieved and disposed of in some better way. Is that an issue with which you dealt in all of this?

Mr. Seaborn: We certainly heard this from a number of people who participated in our hearings, that it might be a prudent thing to have an element of retrievability in case one wished to make use of the buried waste at a later stage, or if one found a better method of looking after the waste.

We have some comment in our report in that regard. However, it is because of that thought that we stressed the importance of looking at more than one option, other than deep rock disposal, more or less in perpetuity. We said that you must bring forward at least two alternatives — we named several — and then compare the costs, benefits and disadvantages of those alternatives before you come to a firm decision.

Dr. LaPierre: We did spend some time on three options. The first option was on-site storage, which, according to the information we had, we could ensure storage on-site safely for 100 years. Second, we looked at intermediate storage. Third, we looked at deep geological storage.

Regardless of which method one uses, at some time there will be a need for a more permanent type of storage. However, there was always the argument that 50 years ago we did not know too much about nuclear energy. Fifty years from now, what knowledge will we have?

précis de société privée, apportez au minimum un certain nombre d'amendements qui permettront de rendre davantage de comptes au public, de renforcer les exigences de consultations publiques et d'ajouter des mécanismes de surveillance, qui pourraient contribuer à renforcer la confiance d'un public assez sceptique.»

La révérende Wilson: Je ne sais vraiment pas pourquoi le gouvernement a procédé ainsi. J'ai peur que ce faisant, le gouvernement ait semé au Canada le germe de la désobéissance civile pour l'avenir.

La population a des idées bien arrêtées à ce sujet. Les médias ne l'ont pas encore abordé. Ils ne le feront probablement pas avant qu'un site soit retenu. Lorsque ce sera fait, toutefois, je souhaite bien de la chance au gouvernement compte tenu des dispositions actuelles.

Le sénateur Sibbeston: Monsieur le président, je suis convaincu que l'on considère à l'heure actuelle qu'un enfouissement dans les couches géologiques correspond à un entreposage permanent, à l'idée selon laquelle on peut se débarrasser des déchets dans des couches profondes et ne plus s'en préoccuper.

Je pense toutefois que l'on envisage aussi jusqu'à un certain point de récupérer ces déchets à l'avenir pour pouvoir s'en débarrasser dans de meilleures conditions en faisant appel à de nouvelles techniques. Est-ce que c'est une possibilité que vous avez évoquée dans ce domaine?

M. Seaborn: Nous en avons certainement entendu parler par un certain nombre de gens ayant pris part aux audiences, par des personnes qui estiment qu'il convient de prévoir certaines possibilités de récupération au cas où l'on souhaiterait recycler plus tard les déchets enfouis ou au cas où l'on découvrirait une meilleure méthode pour s'en départir.

Nous avons fait certaines observations à ce sujet dans notre rapport. Toutefois, c'est sur la base de ce principe que nous avons souligné l'importance d'envisager plusieurs options autres que l'enfouissement plus ou moins à perpétuité dans des formations rocheuses profondes. Nous avons déclaré qu'il fallait au minimum présenter deux solutions de rechange — nous en avons répertorié plusieurs — et comparer ensuite leurs coûts et leurs bénéfices pour en arriver à une décision définitive.

M. LaPierre: Nous avons consacré un certain temps à l'étude de trois options. La première était celle de l'entreposage sur place qui, selon les renseignements dont nous disposions, devait nous permettre d'entreposer les déchets en toute sécurité pendant 100 ans. Nous avons examiné ensuite la possibilité d'un stockage intermédiaire. En troisième lieu, nous nous sommes penchés sur l'enfouissement dans des couches géologiques profondes.

Quelle que soit la méthode employée, il faudra à un moment donné recourir à une forme d'entreposage plus permanente. Il reste cependant toujours l'argument selon lequel nous ne savions pas grand-chose il y a 50 ans au sujet de l'énergie nucléaire. Dans 50 ans, quelles seront nos connaissances?

We do know, with the way the CANDU reactors are built, that there is still a significant amount of energy left in the waste fuel. We wrestled with that. However, our mandate was to assess the deep geological component proposal and we focused on that one.

Senator Sibbeston: The Seaborn Panel concluded that geological disposal methods might be feasible from a technical point of view but is not socially proven or acceptable.

My understanding is that the conclusions of these and other commentators is that progress on this issue can only be achieved when people in the local affected area have honestly and effectively been consulted and have a genuine feeling of safety, and that they have had an opportunity to be involved in the decision-making.

You have alluded to your concerns about this aspect. Obviously, you would know because you have heard people and gone through the hearing process about this.

How significant is this matter of public consultation and also the fear for the safety of the waste materials being dealt with properly?

Mr. Seaborn: I will start, and I suspect my colleagues may respond as well.

It is extremely important that, through a variety of means — Reverend Wilson has mentioned some of them — you make the determined effort to get public understanding, in the first place, of what the options are before them, and then a method of listening to what the public has to say about those. Thus, you will act in a fashion that takes into account the public concerns, which are real.

This is acutely the case if you are moving towards the choice of a site and a community. There we felt most strongly that there must be a very open and honest process of public consultation. In that way, people will understand what is being proposed and will have an ongoing opportunity to influence how that facility, if it is actually established, should be monitored and run. They will not have constant fear. They will have some opportunity to understand it themselves.

This consultation and participation of the local communities is particularly important at a certain stage down the road.

Rev. Wilson: I underline, and you will find this in our report, that we concluded that from a technical point of view, on balance — which is a caveat — for the conceptual stage — that is another caveat — that the concept was safe from a technical point of view, but from a social point of view, it was not.

Every time I read a description from the government, it had dropped the part that from a social point of view it is not safe. They went on to say it is technically probably okay, but it is not

Nous savons, effectivement, étant donné la façon dont sont construits les réacteurs CANDU, qu'il reste une quantité significative d'énergie dans les déchets de combustible. Nous nous sommes heurtés à ce problème. Notre mandat nous appelait cependant à évaluer la proposition d'entreposage dans des couches géologiques profondes et nous nous en sommes tenus à ce projet.

Le sénateur Sibbeston: La Commission Seaborn a conclu que les méthodes d'entreposage dans des couches géologiques étaient faisables d'un point de vue technique mais qu'il n'était pas prouvé qu'elles étaient acceptables par la société.

Je crois comprendre que cette commission et d'autres commentateurs ont conclu que l'on ne pourrait faire des progrès sur cette question que lorsque les personnes des régions touchées auraient véritablement et franchement été consultées, lorsqu'elles se sentiraient vraiment en sécurité et lorsqu'elles auraient eu la possibilité de prendre part aux décisions.

Vous avait fait état de vos préoccupations à ce sujet. Vous devez évidemment bien connaître la question étant donné que vous avez entendu les intervenants et pris part à toute cette procédure d'audiences.

Quelle est l'importance de cette procédure de consultation publique ainsi que de la crainte que l'on ne veuille pas suffisamment sur la sécurité de l'entreposage des déchets?

M. Seaborn: Je vais d'abord vous répondre et j'imagine que mes collègues prendront la suite.

Il est extrêmement important que par divers moyens — la révérende Wilson en a évoqué quelques-uns — vous cherchiez résolument à faire en sorte que le public comprenne, au départ, quelles sont les options qui s'offrent à lui, et que vous instituiez ensuite une méthode vous permettant d'entendre ce que le public a à dire. Vous pourrez ensuite agir d'une façon qui tienne compte des préoccupations du public, qui sont bien réelles.

Il faudra absolument le faire lorsqu'on va retenir un site et une collectivité. À ce moment-là, nous sommes tout à fait persuadés qu'il faudra instaurer un mécanisme de consultation publique très ouvert et très honnête. De cette façon, la population comprendra ce qui est proposé et pourra toujours influencer sur la façon dont l'installation, si elle est effectivement mise en place, doit être contrôlée et exploitée. On évitera les craintes constantes. La population aura jusqu'à un certain point la possibilité de comprendre le fonctionnement du projet.

La consultation et la participation des collectivités locales prennent une importance particulière à un moment donné.

La révérende Wilson: Je souligne, et vous le trouverez dans notre rapport, que nous avons conclu que, d'un point de vue technique, tout bien considéré — c'est une première réserve — au niveau de la conception — c'est une deuxième réserve — le projet présente des garanties de sécurité d'un point de vue technique, mais pas d'un point de vue social.

Chaque fois que je lis ce qu'en dit le gouvernement, je vois qu'il oublie de mentionner que le projet n'est pas jugé sécuritaire du point de vue social. Nous avons dit ensuite que le projet était

acceptable. We also said that from a social point of view, many felt it was not safe, because how people make their judgments of safety are often not on a technical basis. Whether you like it or not, they have history and previous experience and things that have happened elsewhere. That has to be considered, and it has not been yet.

In terms of the interest here, as I have said, I do not think there will be great interest until some economic regions are identified and someone realizes, "Hey, they will bring it here."

We spent a lot of time talking about the right of a community to be fully informed and to make a decision, but we stumble over "what is a community." Is it only a municipality? What about neighbouring communities? They do not want it. Will they bring their pressure to bear? The Aboriginal peoples do not go along with our idea of community as being a municipality because they overlap. There is a great deal of ambiguity in how that will happen when the siting comes and how the consultation will be carried out.

I am convinced there has to be as much or more energy put into that question as there is to the peer review of the scientific side or it will simply bomb.

The Chairman: Before I let you go, I have one quick question, although perhaps not a fair one. As you recall, you were many years preparing your report. In here, it says you expect the WMO to make a report within three years. Is that enough or too much or just right?

Dr. LaPierre: I was surprised with that recommendation. If the WMO stands as it is, I do not think they will ever achieve it in three years. There needs to be a different structure to ensure doing it. If you build transparency in — and transparency has various components — you may be able to do it.

Rev. Wilson: This is why I stressed the role of Parliament and the Senate in following this issue. It will not go away. It will be with us for a long, long time.

The Chairman: It sounds like the Senate, all right.

Rev. Wilson: It will not be settled in three years, I am confident of that. We had hoped that the year before the bill came out that the Aboriginal community would self-design a process of consultation. That did not happen. I do not see any possibility of it happening in three years. However, you need to be on to it 10 years from now.

Senator Mahovlich: Can you tell me what country in this world is the most transparent to its public with its waste?

Rev. Wilson: Do you mean what they are doing with it?

probablement sécuritaire d'un point de vue technique, mais qu'il n'était pas acceptable et que nombre d'intervenants estimaient qu'il ne présentait aucune garantie d'un point de vue social étant donné que bien souvent les gens fondent leur jugement en matière de sécurité sur des considérations autres que techniques. Qu'on le veuille ou non, il faut tirer les enseignements de l'histoire et des expériences qui ont été faites ailleurs. Il faut tenir compte de ces facteurs, ce qui n'a pas été fait encore.

Pour ce qui est de l'intérêt de la population, je vous répète qu'à mon avis ce projet n'éveillera pas un grand intérêt tant que les régions économiques n'auront pas été répertoriées et que quelqu'un ne se sera pas dit: «Ah, mais c'est chez nous que ça va se faire.»

Nous répétons constamment que les collectivités ont le droit d'être pleinement informées et de prendre leurs propres décisions, mais nous nous heurtons à la définition d'une «collectivité». S'agit-il seulement d'une municipalité? Que vont faire les localités qui l'encourent? Si elles ne veulent pas du projet, comment vont-elles faire pression? Les Autochtones ne souhaitent pas que nous assimilions la collectivité à une municipalité parce qu'il y a des chevauchements. Il y a bien des ambiguïtés concernant la mise en œuvre de ce projet et le déroulement des consultations.

Je suis convaincue qu'il faudra consacrer autant d'énergie, sinon plus, à cette question, qu'au côté scientifique ou à l'examen par les pairs, sinon nous allons tout droit à un échec.

Le président: Avant que nous nous quittions, j'aimerais vous poser une petite question, même si c'est un peu injuste. Vous vous souviendrez que vous avez consacré de nombreuses années à la rédaction de votre rapport. Vous nous dites ici que vous vous attendez à ce que la SG présente un rapport dans les trois ans. Est-ce que ce délai vous paraît bon ou est-ce qu'il est trop long?

M. LaPierre: J'ai été surpris par cette recommandation. Dans l'état actuel de la SG, je ne pense pas qu'elle puisse y parvenir en trois ans. Nous avons besoin d'une structure différente si l'on veut pouvoir le faire. Si l'on instaure une transparence — et la transparence a différentes composantes — il est possible qu'on ne puisse pas y parvenir.

La révérende Wilson: C'est pourquoi j'ai insisté sur le rôle du Parlement et du Sénat lorsqu'il s'agit d'effectuer un suivi sur la question. Elle ne va pas disparaître. Nous y serons confrontés pendant bien longtemps.

Le président: C'est tout à fait comme le Sénat.

La révérende Wilson: La question ne sera pas réglée en trois ans, j'en suis persuadée. Nous espérons qu'un an avant le dépôt du projet de loi la communauté autochtone se doterait elle-même d'un mécanisme de consultation. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Je n'en vois pas la possibilité dans les trois ans à venir. Il faudra toutefois que l'on soit prêts à agir dans 10 ans.

Le sénateur Mahovlich: Pouvez-vous me dire quel est le pays dans le monde qui informe le mieux sa population au sujet de ses déchets?

La révérende Wilson: Vous voulez dire en matière d'entreposage?

Senator Mahovlich: Yes. Is it Russia?

Rev. Wilson: Russia just dumps it into the North Sea.

Dr. LaPierre: Sweden. From the information we did receive and the structure that is in place, I would say the Swedes. They have a process in place. They have intermediate storage. They have also addressed the issue of phasing out. I do not know where it is going.

One of the points that became clear as we went along and heard people is that people do not quite understand radioactivity, but they are scared of it. Second, they accept that they have a responsibility to take care of waste from which they did benefit, and I think that is an acceptable.

However, when you move forward from there, then it is a different issue. I echo the comments that both Senator Wilson and Mr. Seaborn have made, in that we need to have a transparent structure. If you do not have one, I think you will have a problem.

Senator Mahovlich: Sweden is a good example, is it?

Dr. LaPierre: Yes, it is a good example.

The Chairman: Thank you very much, panel. We will take into consideration what you have said. We have a few more witnesses hear, and then you will have to read the *Debates of the Senate* to see how it plays out.

Our next panel is Charles Fox, Regional Chief of the Assembly of First Nations, as well as David Martin, Nuclear Policy Adviser to the Sierra Club. Your statements are probably entirely unrelated, so I will ask each of you to proceed and then we will ask questions once you are both finished.

Mr. Charles Fox, Regional Chief, Assembly of First Nations: Mr. Chairman, I would also like to introduce Lawrence Ignace, a policy adviser on environment from Assembly of First Nations.

Thank you for the opportunity to speak. I want to acknowledge our creator for giving us the opportunity to share this moment together at this time and acknowledge the presence of the spirits of our ancestors who have departed before us. I would like to acknowledge the traditional lands of the Algonquins that we are on today. I am regional chief of Ontario.

I have a written presentation, but I will only read parts of it.

The Assembly of First Nations, AFN, is a non-profit organization dedicated to promoting the interests of First Nations in Canada. Through the chiefs-in-assembly, the AFN represents more than 633 First Nations across the country, as well as citizens living in urban and rural areas.

First Nations are deeply concerned about the state of the environment. Many First Nations communities are either in close proximity of a nuclear power plant or research centre or hold

Le sénateur Mahovlich: Oui. Est-ce que c'est la Russie?

La révérende Wilson: La Russie se contente de les jeter dans la mer du Nord.

M. LaPierre: La Suède. D'après les renseignements dont nous disposons et la structure qui a été mise en place, je dirais que ce sont les Suédois. Ils ont institué un mécanisme. Ils disposent d'un entreposage intermédiaire. Ils ont réglé la question de l'enlèvement progressif. Je ne sais pas où vont les déchets.

Ce qui nous est apparu clairement lorsque nous avons consulté les gens, c'est que la population comprend mal la radioactivité, mais qu'elle en a peur. Elle reconnaît aussi qu'elle doit assumer la responsabilité des déchets dont elle a tiré parti, et je crois que c'est une bonne chose.

Toutefois, il y a une autre question qui vient se greffer à partir de là. Je souscris à l'argumentation du sénateur Wilson et de M. Seaborn lorsqu'ils nous disent que nous avons besoin d'une structure transparente. En l'absence d'une telle structure, je crois que nous éprouverons des difficultés.

Le sénateur Mahovlich: La Suède est un bon modèle, n'est-ce pas?

M. LaPierre: Oui, c'est un bon modèle.

Le président: Je remercie les membres du groupe. Nous allons tenir compte de vos conseils. Nous avons encore quelques témoins à entendre et il vous faudra ensuite consulter les *Débats du Sénat* pour savoir où nous en sommes.

Notre prochain groupe est constitué par Charles Fox, chef régional de l'Assemblée des premières nations, et par David Martin, conseiller en politique nucléaire du Sierra Club. Vos exposés sont probablement totalement indépendants l'un de l'autre et je demanderais donc à chacun d'entre vous de faire son exposé, après quoi nous vous poserons des questions.

M. Charles Fox, chef régional, Assemblée des premières nations: Monsieur le président, je tiens à vous présenter tout d'abord Lawrence Ignace, conseiller des politiques en matière d'environnement au sein de l'Assemblée des premières nations.

Merci de m'avoir donné la possibilité d'intervenir. Je tiens à louer notre créateur, qui nous donne l'occasion de partager ce moment ensemble, et à prendre acte de la présence de l'esprit de nos ancêtres partis avant nous. Je tiens aussi à rappeler que nous sommes aujourd'hui sur les terres traditionnelles des Algonquins. Je suis le chef régional de l'Ontario.

J'ai ici un mémoire dont je ne lirai que certaines parties.

L'Assemblée des premières nations, l'APN, est un organisme sans but lucratif voué à la défense des intérêts des Premières nations du Canada. Par l'entremise des Chefs en assemblée, l'APN représente plus de 633 Premières nations réparties au pays, ainsi que nos citoyens vivant en régions rurales et urbaines.

L'état de l'environnement trouble profondément les Premières nations. De nombreuses collectivités des Premières nations vivent à proximité d'une centrale nucléaire ou d'un centre de recherche,

traditional territory in areas that may be considered for long-term storage of nuclear fuel waste.

Many First Nations representatives participated in the Seaborn panel. I had the privilege of making a presentation to them as well. These representatives expressed concern that: They had not had the opportunity to study the proposals; the proposals do not incorporate traditional technological, ecological knowledge, and the proposals strongly conflict with deeply held beliefs. Finally, they expressed doubt that they would derive any significant benefit from agreeing to accept a nuclear fuel waste facility in their territory.

The AFN previously presented on this topic to the Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources in November 2001. We are grateful for that opportunity and for the considerations made at that time in regard to our requested amendments.

However, First Nations are seeking a government-to-government relationship with Canada. This is true of all our dealings, and no less so when it comes to nuclear fuel waste disposal and the environment.

These concerns have not abated with time. First Nations do not support the production of energy through the use of nuclear sources. Alternative forms of energy production must be pursued. First Nations do not support importing nuclear fuel waste from other countries for disposal in Canada. The comments that follow must be considered in light of our obligation.

Clause 3 of the bill stipulates that the purpose of the bill is to facilitate decision making with respect to nuclear fuel waste that is based on a comprehensive, integrated and economically sound approach. The phrase "comprehensive, integrated and economically sound" can be interpreted in many ways. It is sufficiently broad and general to mean all things to everyone, depending on the perspective one brings to the issue.

First Nations, for example, might argue that "comprehensive and integrated" means that impacts on societies, cultures and human health and the potential for disruption of animal habitat be considered, and the approach recommended will be holistic, environmentally sound and sustainable. Others may take a more limited approach.

It is the opinion of the Assembly of First Nations that sustainability, environmental protection, and recognition of Aboriginal and treaty rights must be the primary concerns when decisions are made about management of nuclear fuel waste. These concerns should inform the waste management organization as it develops its proposals.

In the 2001 Speech from the Throne, the Governor General stated that:

ou encore leur territoire traditionnel se trouve dans une région où on pourrait songer à entreposer à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Bon nombre de représentants des Premières nations ont participé à la Commission Seaborn. J'ai eu moi aussi le privilège d'intervenir devant cette commission. Ces représentants ont exprimé les préoccupations suivantes: ils n'avaient pas eu la chance d'examiner les propositions; les propositions ne reflétaient pas le savoir traditionnel lié à l'écologie; les propositions venaient en forte contradiction avec leurs croyances profondes; enfin, ils doutaient que le fait d'accueillir une installation pour l'élimination de déchets de combustible nucléaire sur leurs terres leur soit profitable.

En novembre 2001, l'APN a fait une présentation sur le sujet au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du grand Nord et des ressources naturelles. Nous sommes reconnaissants du temps et de l'attention qui nous ont été accordés à ce moment-là pour proposer nos amendements.

Toutefois, les Premières nations tentent d'établir une relation de gouvernement à gouvernement avec le Canada. Cela s'applique à tous nos échanges, notamment en ce qui concerne l'élimination des déchets de combustible nucléaire et l'environnement.

Avec le temps, ces craintes ne se sont pas apaisées. Les Premières nations s'opposent à la production d'énergie à partir de sources nucléaires. Il faut trouver d'autres moyens de produire de l'énergie. En outre, les Premières nations réproouvent l'importation au pays de déchets de combustible nucléaire afin de les entreposer en permanence. Les commentaires qui suivent reflètent nos obligations.

L'article 3 de la loi précise que celle-ci vise à encadrer la prise de décisions entourant les déchets de combustible nucléaire selon une perspective globale, intégrée et efficiente. La formulation «globale, intégrée et efficiente» peut être comprise de bien des façons. Elle est suffisamment vague et générale pour revêtir tous les sens qu'une personne pourrait lui donner à partir du point de vue où elle se place.

Les Premières nations pourraient faire valoir, par exemple, que «globale et intégrée» veut dire que les répercussions sur les sociétés, les cultures et la santé humaine, ainsi que la possibilité de perturber l'habitat faunique seront prises en considération, et que l'approche retenue sera holistique, durable et respectueuse de l'environnement. D'autres pourraient y aller d'une interprétation plus limitée.

L'Assemblée des premières nations est d'avis que la viabilité, la protection de l'environnement et la reconnaissance des droits ancestraux et issus de traités doivent guider la prise de décisions entourant la gestion des déchets de combustible nucléaire. Ces préoccupations devraient orienter la société de gestion des déchets à mesure qu'elle élabore ses propositions.

Dans le discours du Trône de 2001, la Gouverneure générale affirmait:

Canada is blessed by the beauty of its vast landscape and the wealth of its natural resources. But with this blessing comes the responsibility to ensure its preservation. A healthy environment is an essential part of a sustainable economy and our quality of life.

Furthermore, the Constitution Act, 1982, recognizes and affirms existing Aboriginal and treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada. The federal government has committed to environmental protection, sustainable development, and recognition of Aboriginal and treaty rights. A clear statement to this effect in the bill would underscore these commitments.

We recommend that this clause 3 of this bill be amended as follows:

The purpose of this Act is to provide a framework to enable the Governor in Council to make, from the proposals of the Waste Management Organization, a decision on the management of nuclear fuel waste that is based on the principles of sustainable development and is a comprehensive, integrated, and environmentally and economically sound approach for Canada, and which respects Aboriginal and treaty rights guaranteed under section 35 of the Constitution Act, 1982.

Clause 6 of the bill stipulates that the nuclear energy corporations of Canada shall establish a waste management organization. The waste management organization is not an agent of Her Majesty in Right of Canada. While the federal government maintains responsibility for making the decision, it is effectively relying on the nuclear energy industry to advise it of its options and implement the decisions.

The provisions of clause 14 are wholly inadequate to ensure the interests of First Nations are protected. There is grave concern where a seemingly independent but effectively self-interested body is charged with the proposal, implementation and management of some of the most lethal man-made materials on earth. The federal government, by proceeding in this manner, is abdicating its responsibility for protecting the public good, as well as compromising its fiduciary responsibility to First Nations. The Assembly of First Nations condemns this approach in the strongest language.

The Assembly of First Nations recommends the creation of a public agency as an agent of the Crown to propose and implement the decision of the Governor in Council, leaving the funding arrangements of the bill intact. This would provide for greater accountability, transparency and greater comfort to the First Nations that their interests and those of all people of Canada are protected.

The interpretation of the phrase “economic region” used in subclauses 8(2)(c), 12(3) and 12(4) raises some concerns. These economic regions may or may not coincide with the traditional territories of First Nations. Traditional territories are loosely defined by First Nations as the area in which the First Nation pursued its primary economic activity. First Nations have the

Le Canada peut s'enorgueillir de la beauté de ses vastes espaces et de la richesse de ses ressources naturelles. Mais ce privilège va de pair avec la responsabilité de préserver ces trésors. Un environnement sain est essentiel pour assurer une économie durable et garantir notre qualité de vie.

D'autre part, la Loi constitutionnelle de 1982, reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traités que détiennent les peuples autochtones du Canada, notamment les Premières nations. Le gouvernement fédéral a pris des engagements envers la protection de l'environnement, le développement durable et la reconnaissance des droits ancestraux et issus de traités. Or, il mettrait ces engagements en évidence si le texte de loi en faisait clairement mention.

Nous recommandons que l'on amende l'article 3 du projet de loi pour qu'il se lise comme suit:

La présente loi vise à encadrer la prise de décision du gouverneur en conseil, à partir des propositions de la société de gestion, concernant la gestion des déchets nucléaires, compte tenu de principes de développement durable et d'une perspective globale, intégrée, efficiente et soucieuse de l'environnement au Canada qui respecte les droits ancestraux et issus de traités garantis par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

L'article 6 de la loi stipule qu'il incombe aux sociétés d'énergie nucléaire canadiennes de constituer une société de gestion. La société de gestion n'est pas un agent de Sa Majesté du chef du Canada. Même si le gouvernement fédéral conserve sa responsabilité décisionnelle, il se tourne vers l'industrie nucléaire pour s'informer des solutions à sa portée et pour appliquer la décision.

Les dispositions de l'article 14 ne protègent en rien les intérêts des Premières nations. Le fait de confier la proposition, la mise en œuvre et la gestion de produits qui comptent parmi les plus dangereux que l'homme puisse produire à un organisme dit indépendant malgré ses intérêts, soulève de vives inquiétudes. En procédant ainsi, le gouvernement fédéral se départit de sa responsabilité de protéger le bien public et il compromet sa responsabilité fiduciaire à l'égard des Premières nations. L'Assemblée des premières nations décrie vivement cette approche.

L'Assemblée des premières nations recommande la création d'une agence publique qui représenterait la Couronne dans le but de soumettre et d'appliquer la décision du gouverneur en conseil, sans pour cela modifier les ententes de financement entourant le projet de loi. Voilà qui permettrait davantage de transparence et une responsabilisation accrue, et les Premières nations se sentiraient plus à l'aise à l'idée que leurs intérêts et ceux de la population canadienne sont protégés.

L'interprétation de l'expression «la région économique» figurant à l'alinéa 8(2)c) et aux paragraphes 12(3) et 12(4) soulève des préoccupations. Ces régions économiques peuvent correspondre ou non aux territoires traditionnels des Premières nations. Les Premières nations définissent vaguement le territoire traditionnel comme étant une région à l'intérieur de

right to pursue traditional activities, including hunting, fishing, trapping and gathering in their traditional territories, which go beyond reserve boundaries, in accordance with Aboriginal or treaty rights, which are constitutionally protected under section 35 of the Constitution Act, 1982.

In order to ensure that these constitutionally protected rights will be respected, we request the amendment of sub-clauses in 12 as follows:

(3) The study must include a detailed technical description of each proposed approach and must specify an economic region and traditional territory for its implementation.

(4) Each proposed approach must include a comparison of the benefits, risks and costs of that approach with those of the other approaches, taking into account the economic region and traditional territories in which that approach would be implemented, as well as ethical, social and economic considerations associated with that approach.

In clause 8, sub-clause (2) stipulates that the waste management organization shall create an advisory council. The governing body of the waste management organization shall make all reasonable efforts to ensure that membership on the advisory council includes representatives who reflect expertise in traditional Aboriginal knowledge, and include nominated Aboriginal organizations that are affected because their economic region is specified for the approach that the Governor in Council selects under clause 15 or approved under subclause 20(5).

The Assembly of First Nations has a number of concerns regarding this approach. First, the proposals put forward by the waste management organization have the potential to significantly impact subsistence economies and First Nations' way of life, as well as impacts on human health and disruption of animal habitat. As such, First Nations expect to be represented on the advisory council. To ensure this occurs we would request a more definitive statement that First Nations and nominated Aboriginal organizations shall be involved on the advisory council.

In addition to representation on the council, affected First Nations must be fully informed and have the capacity to effectively participate. The AFN recommends that the federal government resource the participation of First Nations, including the opportunity for First Nations governments and organizations to undertake research and to meet in advance of advisory council meetings to confer amongst themselves on these issues.

Second, the present wording of subclause 8(2)(c) creates a dilemma respecting First Nations participation in the preliminary work of the advisory council. As noted, the advisory council is to be established in advance of the study referred to in clause 12(1), yet First Nations to be included on the advisory council are to be selected on the basis of whether the approach selected or approved will affect their economic region. This arrangement would have the effect of excluding First Nations

laquelle une Première nation s'est adonnée à ses principales activités économiques. Les Premières nations ont le droit de pratiquer des activités traditionnelles comme la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette au sein de leurs territoires ancestraux, lesquels débordent des frontières des réserves; or, ce droit s'inscrit dans les droits ancestraux et issus de traités protégés par la Constitution en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Pour assurer le respect des droits jouissant d'une protection constitutionnelle, nous demandons l'amendement de l'article 12 pour qu'il se lise comme suit:

(3) L'étude doit comporter les précisions techniques de chaque approche proposée et indiquer une région économique et un territoire traditionnel retenus pour sa mise en œuvre.

(4) Chaque proposition fait état des avantages, risques et coûts comparatifs compte tenu de la région économique et du territoire traditionnel retenus, ainsi que des considérations morales, sociales et économiques sous-jacentes.

Le paragraphe 8(2) précise que la société de gestion s'adjoint un comité consultatif. Dans la mesure du possible, l'organe dirigeant de la société de gestion veille à ce que le comité consultatif compte des membres possédant des connaissances traditionnelles autochtones et des membres nommés par des organismes autochtones dont la région économique est visée par la proposition retenue par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 15, et approuvée aux termes du paragraphe 20(5).

Cette proposition cause plusieurs préoccupations à l'Assemblée des premières nations. Tout d'abord, les propositions de la société de gestion pourraient avoir de sérieuses répercussions sur les économies de subsistance et le mode de vie des Premières nations, ainsi que sur la santé humaine et l'habitat faunique. Aussi, les Premières nations s'attendent à être représentées au comité consultatif. Pour y veiller, nous demandons un énoncé plus clair voulant que les Premières nations et des organismes autochtones dûment nommés y siègent.

En plus d'être représentées au comité consultatif, les Premières nations visées doivent être pleinement informées et en mesure de participer efficacement. L'APN recommande au gouvernement fédéral de financer la participation des Premières nations, permettant entre autres à leurs gouvernements et organismes de mener des recherches et de se réunir avant les rencontres du comité consultatif afin de discuter de ces questions.

Deuxièmement, la formulation de l'alinéa 8(2)c) crée un dilemme quant à la participation des Premières nations aux travaux préliminaires du comité consultatif. Comme il a été mentionné plus tôt, le comité consultatif doit être constitué avant la remise de l'exposé dont il est question au paragraphe 12(1); par contre, les Premières nations représentées au comité consultatif seront choisies selon que la proposition retenue ou approuvée vise leur région économique. Cette mesure aurait pour effet d'exclure

from the review of the approaches and recommendation of the waste management organization, allowing their participation only once the approach is determined. Furthermore, this situation is not remedied by clause 14, which simply provides the possibility of consultations with the general public by the minister. This is no guarantee that First Nations will in fact be consulted. This is unacceptable.

Our third concern is the reference within the bill to “expertise in Aboriginal traditional knowledge.” First Nations across this country are as diverse as the land itself. It would seem impossible that the WMO could easily determine who would be an expert in Aboriginal knowledge for that economic region. “Expertise” might also imply some form of higher education. First Nations, however, are drawing on a deep-rooted understanding of the land and environmental values that have been passed down over centuries. Elders who are keepers of this great understanding are not generally referred to as experts, so it is important to allow First Nations to determine who will be the expert for that economic region.

Further, we must recognize that the federal government has made many commitments, both internationally and domestically, to acknowledge the importance of Aboriginal traditional knowledge in sustainable development. Agenda 21, the Rio Declaration and the Convention on Biological Diversity, recognize the vital role of indigenous peoples in environmental management and development because of their knowledge and traditional practices. The AFN recommends that the affected First Nation or First Nations should be the ones to decide who is the underlined expert.

Finally, there is the issue of economic regions. To address all of these concerns, we recommend that subclause 8(2) be amended and an additional sub-clause be added as follows:

(2) The members of the Advisory Council shall be appointed by the governing body of the waste management organization. The governing body shall ensure that the Advisory Council's membership

(a) reflects a broad range of scientific and technical disciplines, including Aboriginal traditional knowledge, related to the management of nuclear fuel waste;

(4) The federal government will provide resources to Aboriginal governments and organizations to facilitate their informed participation on the Advisory Council, including support for research and discussions.

With respect to significant socio-economic effects, subclause 12(6)(c) refers to avoiding or minimizing “significant socio-economic effects on a community's way of life, or on its social, cultural or economic aspirations.” No definition of “significant socio-economic effects” is included in the legislation.

The AFN has been advised that the Department of Natural Resources plans to rely upon the guidelines and principles for social impact assessment prepared by the Interorganizational

les Premières nations de l'étude des propositions et des recommandations de la société de gestion, ne permettant leur participation qu'une fois l'approche établie. Par ailleurs, l'article 14 ne corrige pas la situation car il ne prévoit que la possibilité de consultations, par le ministre, auprès de la population générale. Rien ne garantit que les Premières nations seront effectivement consultées. Ce n'est pas acceptable.

Troisièmement, le projet de loi ne fait aucune référence au «savoir traditionnel des Autochtones». Les Premières nations se caractérisent par une diversité tout aussi vaste que celle du pays, et il semble impossible qu'une société de gestion des déchets détermine facilement qui est un expert du savoir autochtone pour une région économique donnée. «L'expertise» peut aussi impliquer une certaine forme d'enseignement supérieur. Par contre, les Premières nations se fondent sur une connaissance profonde de la terre et des valeurs environnementales qui lui ont été transmises au fil des siècles. Les aînés ou les gardiens de ce grand savoir ne sont généralement pas qualifiés d'experts, et il est donc important de laisser les Premières nations décider de l'expert retenu pour une région économique donnée.

En outre, il convient de reconnaître que le gouvernement fédéral a pris plusieurs engagements, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en vue de reconnaître l'importance du savoir traditionnel des Autochtones au chapitre du développement durable. Action 21, la Déclaration de Rio et la Convention sur la diversité biologique reconnaissent que les pratiques et le savoir traditionnels des peuples autochtones confèrent à ces derniers un rôle essentiel dans la gestion et la mise en valeur de l'environnement. L'APN recommande que le choix de l'expert devrait être à la discrétion des Premières nations en cause.

Enfin, il y a la question des régions économiques. Pour dissiper toutes ces préoccupations, on recommande l'amendement du paragraphe 8(2) et l'ajout de deux paragraphes, soit:

(2) Les membres du comité sont nommés par l'organe dirigeant de la société de gestion de façon à assurer la représentation,

a) d'un large éventail de disciplines scientifiques et techniques, y compris les connaissances traditionnelles des Autochtones, se rapportant à la gestion de déchets nucléaires;

(4) Le gouvernement fédéral allouera des ressources aux gouvernements et organismes autochtones, notamment pour soutenir la recherche et les discussions, afin que ceux-ci participent de façon éclairée aux travaux du comité consultatif.

Pour ce qui est des répercussions socio-économiques, l'alinéa 12(6)c) parle de prévenir ou d'atténuer «des répercussions socioéconomiques notables sur le mode de vie d'une collectivité, ou sur ses aspirations sociales, culturelles ou économiques». Toutefois, le projet de loi ne définit pas ce qu'on entend par “répercussions socioéconomiques notables».

L'APN a appris que le ministère des Ressources naturelles compte appuyer sa définition des «répercussions socioéconomiques notables» sur le document intitulé Guidelines

Committee on Guidelines and Principles for Social Impact Assessment, an American institution, and the guidelines employed by the Canadian Environmental Assessment Agency to define “significant socio-economic effects.”

Further, our submission includes an annex from the recent report on the conference of the Parties To The Convention On Biological Diversity. This group is part of the United Nations Environment Programme, and they just wrapped up their sixth meeting in The Hague on April 19. The annex we are attaching is a decision endorsed by the signatories, including Canada.

The recommendation is aimed at facilitating First Nations involvement in environmental assessments where proposed developments affect traditional territories. Territories include lands, waters and sacred sites. This recommendation states that “impact assessments” must take into account social and cultural concerns as well as environmental ones. The annex has been included to show that another option may be available for tying together the environmental socio-economic aspects in order to deepen and broaden the overall understanding and analysis.

However, it is uncertain how the waste management organization will interpret “significant socio-economic effects.” Considering that the organization is composed of bodies with a vested interest in limiting the liabilities of the waste management organization, it is conceivable they would strive to define this term narrowly.

A narrow or inappropriate interpretation could have negative impacts on Aboriginal and treaty rights. First Nations desire to be involved in defining “significant socio-economic effects” so that it includes consideration of potential impacts on their rights. This state of affairs makes it even more imperative that First Nations participate on the advisory council from the start.

The Assembly of First Nations recommends the inclusion of a definition of “significant socio-economic effects” in clause 2 of the bill as follows:

“Significant socio-economic effects” includes impacts on the historical use of the land including Aboriginal and treaty rights guaranteed under section 35 of the Constitution Act, 1982.

The Assembly of First Nations encourages the federal government to heed its responsibility to generations to come in developing its nuclear policy. We encourage the federal government to take full responsibility for nuclear fuel waste by establishing the waste management organization as a public agency. Whatever decisions are taken on these matters, First Nations are committed to working with the federal government on this important issue. First Nations will be in the best position to do so if our interests are addressed in the legislation, and if we have the opportunity to participate in the decision-making process.

and Principles for Social Impact Assessment, préparé par un organisme américain — le Interorganizational Committee on Guidelines and Principles for Social Impact Assessment —, et sur les lignes directrices de l’Agence canadienne d’évaluation environnementale.

En outre, notre présentation comporte une annexe tirée du récent rapport découlant de la conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique. Ce groupe fait partie du programme des Nations Unies pour l’environnement qui tenait sa sixième rencontre à La Haye le 19 avril dernier. L’annexe se veut une décision endossée par les signataires, dont le Canada.

La recommandation vise à faciliter la participation des Premières nations aux évaluations environnementales, lorsque les développements proposés se font sentir sur les territoires traditionnels. Les territoires englobent les terres, les cours d’eau et les sites sacrés. Cette recommandation stipule que les «études sur les impacts» doivent tenir compte des aspects sociaux, culturels et environnementaux. Nous avons inséré l’annexe pour démontrer qu’il existait une autre solution pour regrouper les aspects socioéconomiques de l’environnement afin d’approfondir et d’élargir l’analyse et la compréhension du sujet.

Toutefois, on ne sait pas trop comment la société de gestion interprétera les «répercussions socioéconomiques notables». Puisque la société de gestion se compose d’organes intéressés à limiter sa responsabilité, on conçoit aisément pourquoi celle-ci s’efforcera de restreindre le sens de l’expression.

Une interprétation étroite ou autrement inappropriée de l’expression pourrait avoir une incidence négative sur les droits ancestraux et issus de traités. Les Premières nations souhaitent contribuer à la définition de l’expression «répercussions socio-économiques notables» de façon à englober les effets qui pourraient se faire sentir sur leurs droits. Cette situation rend encore plus impérieuse la participation des Premières nations au comité consultatif dès sa formation.

L’Assemblée des premières nations recommande l’insertion, à l’article 2 du projet de loi, de la définition suivante des «répercussions socioéconomiques notables»:

Les «répercussions socio-économiques notables» englobent l’incidence sur l’usage traditionnel des terres et sur les droits ancestraux issus de traités garantis à l’article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

L’Assemblée des premières nations incite le gouvernement fédéral à assumer ses responsabilités envers les prochaines générations tout au long des travaux portant sur sa politique nucléaire. En outre, nous l’encourageons à prendre la pleine responsabilité de la gestion des déchets de combustible nucléaire en mettant sur pied une société de gestion qui agirait comme organisme public relevant de la Couronne. Toutefois, quelles que soient les décisions prises à cet égard, les Premières nations s’engagent à se pencher avec le gouvernement fédéral sur cette importante question. Les Premières nations seront mieux placées pour agir si la loi tient compte de leurs intérêts et si elles peuvent prendre part au processus décisionnel.

The Assembly of First Nations would like to thank the Standing Senate Committee on Energy, Environment and Natural Resources for its consideration of these issues.

The Chairman: We will now hear from David Martin and then we will turn the floor over to questions.

Mr. David Martin, Nuclear Policy Advisor, Sierra Club of Canada: Mr. Chairman, and honourable senators, I am appearing here on behalf of the Sierra Club of Canada. In the past, we have provided detailed critiques of this legislation. We have, in fact, submitted more than 30 specific proposed amendments to Bill C-27. I will focus, though, on two fundamental issues.

The main problem is the lack of independence of the proposed waste management organization. As you know, honourable senators, the bill proposes under clause 6 that the waste management organization will comprise only representatives of the nuclear industry — those same people who are responsible for the production of this deadly and long-lived radioactive waste.

Not only does this decision deprive the organization of any credibility, it is an outright conflict of interest. The nuclear industry predilection for deep geological disposal is well known, so it becomes a virtual certainty that this option will be favoured over the other two that are identified in sub-clauses 12 (b) and (c) — namely, “storage at reactor sites” and “centralized storage either above or below ground.”

The Sierra Club of Canada challenges the myth promulgated by the nuclear industry and its ally, Natural Resources Canada, that there is an “international consensus” on the acceptability of the geological disposal concept. There may be a consensus within the nuclear industry, but there is certainly no consensus in society as a whole, or, I might add, amongst the scientific community.

The bill also proposes in clause 8(2) that the advisory council will be appointed by the waste management organization. This virtually ensures that even the advisory body will only reflect the nuclear industry viewpoint.

I would like to clarify one point, especially as this is one of the few areas in which we may be in disagreement with Mr. Seaborn. We do not think there is any place for the nuclear industry on the board of the waste management organization. While, perhaps 30 years ago, there were industry representatives on the board of the Atomic Energy Control Board that is no longer the case. That would not even be considered. It would be scandalous.

It is scandalous that it is being proposed that the industry should have any place in the decision-making body of this organization. The proper place for them, I would suggest, is on

L'Assemblée des premières nations remercie le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles de bien vouloir tenir compte des enjeux ici soulevés.

Le président: Nous allons entendre maintenant David Martin et nous passerons ensuite aux questions.

M. David Martin, conseiller en politique nucléaire, Sierra Club du Canada: Monsieur le président et honorables sénateurs, je comparais ici au nom du Sierra Club du Canada. Par le passé, nous avons présenté des critiques détaillées de cette loi. Nous avons effectivement déposé plus de 30 propositions d'amendement précises au projet de loi C-27. Je m'en tiendrai cependant à deux questions fondamentales.

Le principal problème est celui du manque d'indépendance de la société de gestion des déchets qui est proposée. Vous n'ignorez pas, honorables sénateurs, que le projet de loi dispose à l'article 6 que la société de gestion des déchets ne comporte que des représentants de l'industrie nucléaire — soit des gens qui sont justement chargés de la production de ces déchets radioactifs mortellement dangereux et dont la durée de vie est très longue.

Non seulement cette décision retire à la société de gestion toute crédibilité, mais elle la place en outre directement en conflit d'intérêts. On sait à quel point l'industrie nucléaire penche en faveur d'un entreposage dans les couches géologiques profondes, et il est donc pratiquement certain que cette solution sera retenue de préférence aux deux autres propositions faites aux alinéas 12b) et c), à savoir «l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires» et «l'entreposage centralisé en surface ou souterrain».

Le Sierra Club du Canada s'inscrit en faux contre le mythe avancé par l'industrie nucléaire et son allié, Ressources naturelles Canada, lorsqu'ils prétendent qu'il existe «un consensus à l'échelle internationale» concernant la viabilité de l'enfouissement dans les couches géologiques. Il y a peut-être un consensus au sein de l'industrie nucléaire, mais certainement pas dans l'industrie dans son ensemble ni même, dois-je dire, au sein de la communauté scientifique.

Le projet de loi dispose par ailleurs au paragraphe 8(2) que les membres du comité consultatif seront nommés par la société de gestion. On s'assure ainsi pratiquement que le comité consultatif lui-même reflétera uniquement le point de vue de l'industrie nucléaire.

Je tiens à préciser une chose, notamment parce que c'est l'un des rares points sur lesquels nous ne sommes peut-être pas d'accord avec M. Seaborn. Nous estimons que l'industrie nucléaire n'a pas sa place au sein de la société de gestion. Il y a une trentaine d'années, il y avait des représentants de l'industrie au sein du conseil d'administration de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, mais ce n'est plus le cas. On ne pourrait même plus l'imaginer. Ce serait scandaleux.

Il est scandaleux que l'on se propose de faire participer l'industrie aux décisions prises par la société de gestion. C'est au sein du comité consultatif qu'elle doit légitimement être

the advisory council. I have no problem with them offering advice. We certainly have problems with conflicted people making decisions.

In order to ensure independence and objectivity in deliberations about the long-term management of high-level radioactive waste several changes must be made in the bill.

First, the designated minister under clause 2 should be the Minister of the Environment, rather than the Minister of Natural Resources, who is in a clear conflict of interest because he is also responsible for Atomic Energy of Canada Limited, AECL, which is a “nuclear energy corporation” as defined in that same preamble under the act. AECL’s central position as a producer of nuclear fuel waste, a promoter of nuclear power and an advocate of deep geological disposal is a matter of public record.

Second, the waste management organization should be truly independent, with its members appointed by the Minister of the Environment in order to reflect a broad range of interests, concerns and expertise. This reflects the recommendations of the Seaborn panel in their February 1998 report.

Third, the advisory council should also be appointed by the Minister of the Environment in order to reflect a broad range of interests.

If the Senate fails to adopt these recommendations, it will be setting the stage for an unprecedented environmental confrontation. The nuclear industry’s attempt to force some community — as yet unknown — in the Canadian Shield to accept a nuclear waste dump will be the environmental battle of the new millennium. It is a battle that I have no doubt about the nuclear industry losing, but only at the cost of a great social conflict. A truly wise government would, instead, strive for consensus rather than confrontation, and for objectivity rather than prejudice.

I would also like to address the concern that this bill will permit foreign radioactive waste to be imported into Canada. It has long been an understood if unwritten rule that Canada would not allow the import of radioactive waste even from the spent fuel waste of CANDU reactors sold abroad. The Senate must close this frightening door that could allow us to become an international nuclear waste dump.

This problem can easily be remedied by simply inserting the word “domestic” into the definition of “nuclear fuel waste” in clause 2 of the bill. We propose the amendment to this section to read “nuclear fuel waste means irradiated fuel bundles removed from a domestic, commercial or research nuclear fission reactor.”

représentée, à mon avis. Je ne vois aucun inconvénient à ce qu’elle donne des conseils. Par contre, nous nous opposons résolument à ce que des gens en conflit d’intérêts puissent prendre des décisions.

Plusieurs changements doivent être apportés au projet de loi pour garantir l’indépendance et l’objectivité des délibérations portant sur la gestion à long terme des déchets fortement radioactifs.

Tout d’abord, le ministre désigné aux termes de l’article 2 doit être le ministre de l’Environnement et non pas le ministre des Ressources naturelles, qui est clairement en conflit d’intérêts étant donné qu’il est responsable par ailleurs d’Énergie atomique du Canada limitée, l’EACL, une «société d’énergie nucléaire» selon la définition donnée justement par le préambule de la loi. Il est de notoriété publique qu’EACL joue un rôle clé en tant que producteur de déchets de combustible nucléaire, que promoteur de l’énergie nucléaire et que partisan de l’enfouissement dans des couches géologiques profondes.

En second lieu, il faut que la société de gestion soit véritablement indépendante et que ses membres soient nommés par le ministre de l’Environnement de façon à refléter un large éventail d’intérêts, de préoccupations et de compétences. Cette proposition est conforme aux recommandations faites par la Commission Seaborn dans son rapport de février 1998.

Troisièmement, il faut que les membres du comité consultatif soient eux aussi nommés par le ministre de l’Environnement de façon à représenter une large gamme d’intérêts.

S’il n’adoptait pas ces recommandations, le Sénat paverait la voie à une confrontation sans précédent en matière d’environnement. La tentative faite par l’industrie nucléaire de forcer certaines collectivités du Bouclier canadien — non identifiées pour l’instant — d’accepter des décharges de déchets nucléaires va donner lieu à la bataille écologique du nouveau millénaire. Je suis convaincu que cette bataille, l’industrie nucléaire va la perdre, mais uniquement au prix d’un véritable déchirement social. S’il était sage, le gouvernement s’efforcerait de trouver un consensus plutôt que de rechercher la confrontation, et de viser à l’objectivité plutôt que de se fonder sur des jugements préconçus.

Je tiens aussi à faire état de la préoccupation selon laquelle ce projet de loi va autoriser l’importation de déchets radioactifs étrangers au Canada. Il est entendu depuis longtemps, même si c’est de façon tacite, que le Canada n’autorisera pas l’importation de déchets radioactifs, même s’il s’agit de combustible usé tiré de l’exploitation des réacteurs CANDU vendus à l’étranger. Il faut que le Sénat étouffe dans l’œuf cette terrible perspective, qui ferait de nous une décharge internationale de combustible nucléaire.

On pourrait remédier facilement à cette difficulté en insérant tout simplement le terme «domestiques» dans la définition des «déchets nucléaires» à l’article 2 du projet de loi. Nous proposons que l’on amende cette disposition afin que les déchets nucléaires soient définis comme étant «les grappes de combustible irradié retirées des réacteurs domestiques à fission nucléaire, à vocation commerciale ou de recherche.»

While I have focused on several particular aspects of the nuclear fuel waste bill, I should like to stress that the Sierra Club has many specific concerns, which we previously presented to your colleagues in the House of Commons. I would like to adopt the submission made to you by the environmental organization Northwatch on April 21, 2002.

Our earlier recommendations were ignored. Therefore, we look to honourable senators for your proverbial sober second thought on all of these matters. Radioactive waste has been called “thalidomide forever” because it remains toxic for hundreds of thousands of years. It is a deadly legacy for the future and more is being produced every day. That is certainly a sobering consideration. I would suggest that it deserves more than thought — it deserves action.

I will be happy to answer any questions you may have.

The Chairman: Mr. Fox, you seem to recommend another Crown corporation, yet you do not trust the Crown corporations, Alberta Energy and AECL that you already have. Why would you want more of the same? Do you think that if one watches the other it will help?

Mr. Lawrence Ignace, Environmental Policy Advisor, Assembly of First Nations: Honourable senators, we do not want another Crown corporation. We are currently in negotiations and we assume that we will be seeing a WMO. However, if there is an opportunity for us to possibly change the minds at this table, then we will accept that decision as well. We are somewhat sitting on the fence at this point.

The Chairman: You do not recommend that the WMO be a Crown corporation necessarily, then.

Mr. Ignace: No, we do not.

The Chairman: Mr. Martin, is this organization very important to you?

Mr. Martin: I do not think we have any particular position on whether it should be a Crown corporation.

Senator Keon: I have read both of your briefs and you have so many objections to this proposed legislation. In particular, the number of amendments proposed by Mr. Martin — which are very thoughtful — would call for a redrafting of the bill, in my opinion. Is that the message you are trying to send?

Mr. Martin: There is no question that there are fundamental problems with this proposed legislation. The issue of independence of the waste management organization strikes to the heart of it. However, I would concur that we are looking at the need for a substantial redrafting.

Nous avons mis l'accent sur quelques points principaux du projet de loi sur les déchets de combustible nucléaire, mais je tiens à souligner que le Sierra Club a de nombreuses autres préoccupations sur des points précis, que nous avons évoquées précédemment devant vos collègues de la Chambre des communes. Je souscris aux conclusions du mémoire qui vous a été présenté par l'organisation écologique Northwatch le 21 avril 2002.

On n'a pas tenu compte de nos recommandations précédentes. Nous nous en remettons par conséquent aux honorables sénateurs et à leur capacité proverbiale à réfléchir sereinement sur toutes ces questions. On a assimilé les déchets radioactifs à une «thalidomide pour l'éternité» parce qu'ils restent toxiques pendant des centaines de milliers d'années. C'est un patrimoine délétère pour les générations de l'avenir qui grossit tous les jours. Il y a là de quoi nous faire réfléchir. J'affirme qu'il ne faut pas se contenter d'y réfléchir — il faut agir.

Je suis tout disposé à répondre aux questions que vous voudrez me poser.

Le président: Monsieur Fox, vous semblez recommander la création d'une nouvelle société d'État, et pourtant vous ne faites pas confiance à deux sociétés d'État qui sont déjà en place, Alberta Energy et EACL. Pourquoi voulez-vous que nous en établissions davantage? Ne pensez-vous pas qu'il serait utile qu'une société d'État supervise l'autre?

M. Lawrence Ignace, conseiller en politique de l'environnement, Assemblée des premières nations: Honorables sénateurs, nous ne voulons pas d'une autre société d'État. Nous sommes en ce moment en cours de négociations et nous partons du principe qu'il y aura une SG. Toutefois, si nous parvenons à vous faire changer d'avis autour de cette table, nous accepterons aussi cette décision. Pour l'instant, nous sommes en quelque sorte dans l'expectative.

Le président: Vous ne recommandez donc pas nécessairement que l'on fasse de la SG une société d'État.

M. Ignace: Non, en effet.

Le président: Monsieur Martin, est-ce que cette organisation revêt pour vous une grande importance?

M. Martin: Je ne pense pas que nous ayons un point de vue bien arrêté concernant l'opportunité d'en faire ou non une société d'État.

Le sénateur Keon: J'ai lu vos deux mémoires, et vous faites une quantité d'objections à ce projet de loi. Si l'on devait adopter, notamment, tous les amendements proposés par M. Martin — qui sont très judicieux — il faudrait, à mon avis, complètement reprendre la rédaction du projet de loi. Est-ce que c'est le message que vous souhaitez faire passer?

M. Martin: Il est indéniable que ce projet de loi pose des problèmes de fond. La question de l'indépendance de la société de gestion est fondamentale. Je suis d'accord pour dire, par conséquent, qu'il faudrait procéder à une refonte substantielle du texte.

Senator Keon: Mr. Fox, do you feel the same way? Do you feel the bill could be amended into an acceptable bill?

Mr. Fox: I have deep concerns about nuclear waste, period. I presented to the Seaborn Panel as Grand Chief of the Nishnawbe-Aski of Northern Ontario. We know that the geographic region of Northern Ontario is viewed favourably for storage.

I will quote one of our chiefs whose community is road accessible — not remote like mine is. He said to the Seaborn Panel, “When the trucks leave with their fuel waste, I will leave with my trucks to meet them.” That implied to me that he was looking to stop the transportation of the nuclear waste.

When I look at it from that perspective, I come here to make this presentation with mixed feelings and mixed emotions. On the one hand, I am totally dead set against nuclear waste. On the other hand, I am quite cognizant that we must deal with the issue. It exists and it will not go away.

In our presentation, we are saying: Respect our rights and understand where we are coming from. By the same token, we are willing to work with you to resolve the concerns and the impasses that we may have. Let us find some solutions. I believe we are making recommendations in an attempt to find those solutions. If we can rewrite the legislation to reflect that, then by all means we would advocate that. We want to take a results-oriented approach. How do we fix any problems we may have at the end of the day on legislation that is drafted.

Mr. Martin: If I could make an additional response, this proposed legislation is setting us on a path of conflict. This is not a fight that the people of Ontario have started, however, I am sure that the people of Ontario will finish this fight.

If the proposed legislation is not amended to make the waste management organization more broadly represented and to remove conflicted parties, then I think the path of conflict and confrontation will be set. I believe that the high-level radioactive waste management issue will be the Waterloo of the nuclear industry in this country.

The Chairman: As a farm boy and engineer from Alberta, I have spoken to many nuclear people. The thought that you had that geological disposal would be the chosen method is rapidly fading to the background. It will likely end up being disposed of *in situ* — at the plant — rather than initiate a new area for disposal. That is only my thought, and certainly, there is no need to worry about trainloads of nuclear waste going by your door tomorrow. I have the feeling that everyone is so hyper on this subject that you can only leave the waste where it already sits.

Le sénateur Keon: Monsieur Fox, avez-vous le même sentiment? Pensez-vous que l'on pourrait amender le projet de loi pour que le texte soit acceptable?

M. Fox: Je suis profondément préoccupé par la question des déchets nucléaires, un point c'est tout. Je suis intervenu devant la Commission Seaborn en ma qualité de grand chef des Nishnawbe-Aski du nord de l'Ontario. Nous savons que l'on envisage éventuellement de procéder à l'entreposage dans la région du nord de l'Ontario.

Je vous répète ce qu'a déclaré l'un de nos chefs dont la localité est accessible par la route — pas aussi éloignée que la mienne. Il a dit à la Commission Seaborn: «Lorsque les camions vont commencer à apporter les déchets nucléaires, je vais aller à leur rencontre avec mes propres camions.» Voilà qui m'a fait dire qu'il avait l'intention de bloquer le transport des déchets nucléaires.

Compte tenu de cette situation, j'interviens ici sans avoir sur quel pied danser. D'un côté, je suis totalement opposé aux déchets nucléaires. De l'autre, je dois reconnaître qu'il nous faut bien régler le problème. Il est là et n'est pas prêt de disparaître.

Nous disons dans notre mémoire: vous devez respecter nos droits et comprendre notre point de vue. Parallèlement, nous sommes prêts à collaborer avec vous pour régler nos préoccupations et nous faire sortir éventuellement de l'impasse. Il faut trouver des solutions. Je considère qu'en faisant des recommandations, nous cherchons à mettre en place des solutions. S'il faut reprendre complètement la rédaction de la loi pour ce faire, nous sommes tout à fait favorables à cette solution. Nous adoptons une démarche axée sur les résultats. Il s'agit de régler tous les problèmes qui peuvent se poser dans le cadre de ce projet de loi.

M. Martin: J'ajouterais, si vous me le permettez, que ce projet de loi nous mène sur la voie de la confrontation. Ce n'est pas une bataille qu'a engagée la population de l'Ontario mais je suis sûr, toutefois, qu'elle la mènera jusqu'au bout.

Si l'on n'amende pas le projet de loi pour que tous les intérêts soient plus largement représentés au sein de la société de gestion et pour en écarter les parties en conflit d'intérêts, je pense que l'on ira tout droit à la confrontation. À mon avis, la question de la gestion des déchets fortement radioactifs sera la bataille de Waterloo de l'industrie nucléaire dans notre pays.

Le président: Lorsque j'étais garçon de ferme, puis ingénieur en Alberta, j'ai eu l'occasion de parler à de nombreux représentants de l'industrie nucléaire. On croit de moins en moins que l'on va retenir le principe de l'enfouissement dans les couches géologiques. Il est vraisemblable que l'on se contentera d'un entreposage sur place — à l'emplacement des installations — plutôt que de rechercher de nouveaux lieux d'entreposage. Ce n'est que ma conviction personnelle, mais il est certain que vous n'avez pas à vous inquiéter de voir passer demain devant votre porte des trains entiers remplis de déchets nucléaires. J'ai l'impression que tout le monde réagit si fortement à la question qu'on ne pourra faire autre chose que de laisser les déchets là où ils sont.

Senator Sibbeston: This is a difficult situation that we face. We have heard from environmentalists about their concerns. Now, we are hearing from Aboriginal people about their grave concerns over the way the bill is set up such that it is not independent. It seems to be somewhat of an incestuous relationship that would exist in the industry. It would be their own people that they would likely appoint to the advisory board.

Advisory boards are just that — they are advisory boards. In many cases, their advice is not heeded nor are their recommendations followed. They are an advisory board.

I understand your feelings. The challenge for us is to determine whether we could take some of your thoughts and suggestions and see whether we can strengthen the bill before it becomes law.

Mr. Fox, if there are no amendments made, do you foresee the day when particularly Northern Ontario is used as a waste disposal site? What minimum amendments would suffice for you to be satisfied and accept the day when there might be a disposal site in Northern Ontario, somewhere far away in the north?

Mr. Fox: The issue of safety and environmental soundness is uppermost in our minds. We need significant awareness and education in terms of what we are talking about with respect to nuclear fuel waste.

In terms of the contaminating effects of nuclear fuel waste, what we see is another Chernobyl. In order for us to find the management of storage of nuclear fuel waste acceptable, we would have to be very satisfied that it would be contained, for one thing.

On that note, if and when a decision is made that nuclear fuel waste would be stored within our territory we would have to have that informed consent. As First Nations people, we would have to agree to that, based on the knowledge and awareness that we would have received. Our decisions would have to be based on the knowledge and intelligence that would be imparted to us.

Another key element is proper consultation. In order for us to know exactly what we are dealing with, there would need to be consultation with the communities that would be affected by storage of nuclear fuel waste. When I talk about proper consultation, I am not talking about translation into English and French; I am talking about translation into probably four or five different dialects in Northern Ontario, and holding community meetings.

From our perspective, in order to satisfy what we see as case law, *Sparrow* and *Delgamuukw* to name a couple, “adequate consultation” means talking to a majority of individuals in our communities to make sure they understand what nuclear fuel waste management is all about and what its implications are before they would make that decision.

Le sénateur Sibbeston: La situation est difficile. Nous savons quelles sont les préoccupations des écologistes. Aujourd’hui, les Autochtones viennent nous dire qu’ils sont très préoccupés par le manque d’indépendance des organisations créées par ce projet de loi. Il semble qu’en quelque sorte une relation incestueuse va s’instaurer dans l’industrie. Ce sont les mêmes gens qui vont vraisemblablement être nommés au sein du comité consultatif.

Les comités consultatifs ne sont pas autre chose que des organes de consultation. Bien souvent, leurs avis ne sont pas écoutés et leurs recommandations ne sont pas suivies. Ce n’est qu’un organe consultatif.

Je comprends vos sentiments. Il nous appartient de déterminer si nous pouvons retenir certaines de vos idées et de vos propositions pour voir si nous pouvons renforcer ce projet de loi avant qu’il acquière force de loi.

Monsieur Fox, si l’on n’apporte aucun amendement, pensez-vous qu’un jour on pourra établir un site d’entreposage des déchets dans le nord de l’Ontario? Quels sont les amendements qui vous paraissent indispensables et qui suffiraient à vous faire accepter l’éventualité de l’établissement d’un site d’entreposage dans le nord de l’Ontario, là haut quelque part dans le Nord?

M. Fox: Les problèmes de sécurité et d’écologie sont au cœur de nos préoccupations. Nous avons besoin d’une forte prise de conscience et d’un gros travail de sensibilisation pour bien savoir ce que nous faisons au sujet des déchets nucléaires.

En matière de pollution causée par les déchets nucléaires, nous voyons se profiler un nouveau Tchernobyl. Pour que nous acceptions le principe de la gestion des déchets de combustible nucléaire, il faudrait au départ que nous soyons pleinement convaincus qu’il n’y aura pas de fuites.

À cet égard, si l’on devait décider d’entreposer des déchets de combustible nucléaire sur notre territoire, il faudrait que nous puissions donner notre consentement en toute connaissance de cause. En tant que peuple des Premières nations, il faudrait que nous donnions notre accord, sur la foi des connaissances et des informations qui nous seraient soumises. Nos décisions devraient s’appuyer sur la connaissance et les renseignements qui nous auraient été communiqués.

Il serait aussi indispensable de procéder à de bonnes consultations. Pour que nous puissions savoir exactement ce qui nous attend, il faudrait que les localités susceptibles d’être affectées par l’entreposage de déchets nucléaires soient consultées. Lorsque je parle de consultation en bonne et due forme, je ne parle pas seulement d’interprétation en anglais et en français, mais probablement dans quatre ou cinq dialectes différents du nord de l’Ontario dans le cadre d’assemblées communautaires.

De notre point de vue, pour répondre aux principes fixés par la jurisprudence, et je vous renvoie par exemple aux arrêts *Sparrow* et *Delgamuukw*, pour qu’il y ait une «consultation en bonne et due forme» il faut parler à la majorité des personnes appartenant à nos communautés pour être sûr qu’elles comprennent bien ce qu’entraîne la gestion des déchets nucléaires et quelles sont ses répercussions avant qu’elles puissent prendre cette décision.

At this point in time, we do not have that. To come to that level of decision, this committee would have to examine how the Government of Canada and all the proponents of nuclear fuel waste and the institutions that represent the general public could reach that level so that we would be comfortable in making a decision. That is probably, at this point in time, the best type of approach or recommended solution that I could offer. In terms of proposed amendments to the existing legislation, I really cannot offer any right now.

Senator Sibbeston: Mr. Chairman, the legislation speaks of representatives of Aboriginal organizations. I find this wording to be archaic. Aboriginal people do not speak of themselves as organizations but more often as governments and First Nations governments. That is the new thinking across the country. We have legislation, such as the Marine Conservation Act, that refers to Aboriginal governments.

The Chairman: You do not think referring to section 35 of the Constitution Act, as Chief Fox has done, is good enough?

Senator Sibbeston: I am reading the way the legislation deals with the involvement of Aboriginal people. I think the drafters of the legislation are a little backward and not into modern times. Perhaps that reflects where they are in terms of their view of society: They fall short of the modern thinking in terms of the Aboriginal people.

The Chairman: Sometimes they miss that.

Chief Fox did say that it respects Aboriginal and treaty rights guaranteed under section 35. Is that simplistic enough, or do you wish to get into the non-derogation business?

Senator Sibbeston: The chairman is referring to instances where, in legislation that in any way touches on Aboriginal lands, there is often a non-derogation clause that generally provides that notwithstanding the provisions shall not derogate from the rights of Aboriginal peoples under section 35 of the Constitution. That is the typical non-derogation clause that is usually contained in legislation. I do not believe this bill has it.

The Chairman: I do not believe that it needs it. The Assembly of First Nations submission's recommendation on page 10 reads:

“Significant socio-economic effects” includes impacts on the historical use of the land including Aboriginal and treaty rights guaranteed under section 35 of the Constitution Act, 1982.

That is fairly simple. As a matter of fact, Chief Fox, you could not have used a lawyer to prepare this, it is so plain and simple.

Pour l'instant, ce n'est pas ce que l'on fait. Pour que nous puissions mettre en place une telle organisation, il faudra que votre comité s'interroge sur la façon dont le gouvernement du Canada, tous les tenants de l'entreposage des déchets nucléaires ainsi que les institutions qui représentent le grand public pourraient s'entendre sur la marche à suivre pour que nous puissions prendre cette décision sans réticences. C'est probablement, au moment où nous nous parlons, la meilleure démarche et la solution que je recommande. Quant aux amendements susceptibles d'être apportés à la loi actuelle, je ne peux pas vraiment vous en proposer ici.

Le sénateur Sibbeston: Monsieur le président, la loi mentionne les représentants des organisations autochtones. Je trouve que cette formulation est archaïque. Les peuples autochtones ne font pas état, en ce qui les concerne, d'organisations, mais le plus souvent de gouvernements ou de gouvernements des Premières nations. C'est la nouvelle façon de voir les choses dans notre pays. Nous avons des lois, comme la Loi sur les aires marines de conservation, qui font état des gouvernements autochtones.

Le président: Ne pensez-vous pas qu'en nous renvoyant à l'article 35 de la Loi constitutionnelle, comme l'a fait le chef Fox, cela suffit?

Le sénateur Sibbeston: J'interprète la façon dont la loi traite de la participation des peuples autochtones. Je considère que les rédacteurs de la loi ont pris quelque peu du retard et ne sont pas encore entrés dans l'ère moderne. Cela reflète peut-être leur conception de la société: ils n'ont pas une conception moderne des peuples autochtones.

Le président: Parfois, ce sont des choses qu'on oublie.

Le chef Fox a bien déclaré que c'était conforme aux droits autochtones et issus de traités garantis par l'article 35. Est-ce que c'est suffisamment clair, ou est-ce que vous voulez aborder toute la question des dispositions non dérogoires?

Le sénateur Sibbeston: Le président nous renvoie aux situations qui font que lorsqu'une loi touche d'une manière ou d'une autre aux terres autochtones, on prévoit souvent une clause non dérogoire établissant de manière générale qu'en dépit des dispositions de la loi, il n'est pas question de déroger aux droits conférés aux peuples autochtones par l'article 35 de la Constitution. C'est la disposition non dérogoire type que l'on retrouve généralement dans les lois. Je ne crois qu'elle figure ici dans ce projet de loi.

Le président: Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Voici ce que recommande à la page 10 de son mémoire l'Assemblée des premières nations:

Les «répercussions socioéconomiques notables» englobent l'incidence sur l'usage traditionnel des terres et sur les droits ancestraux issus de traités garantis à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

C'est bien clair. D'ailleurs, chef Fox, vous n'avez pas eu besoin d'un avocat pour rédiger cette recommandation; c'est simple et tout à fait évident.

Senator Sibbeston: Mr. Chairman, Mr. Fox is saying that those rights should be recognized. This bill does not have a non-derogation clause.

Senator Hubley: Thank you for your presentation this evening.

What would your comfort level be with the bottom-line decision? Given your concerns for environmental safety and the need for public consultation and the best scientific evidence that we will have, who would you feel comfortable with making the final decision? Will it be the advisory body?

Mr. Fox: Are you referring to the site selection?

Senator Hubley: I would think so, yes.

Mr. Fox: For me, the bottom line would be the communities that would be affected. They would have to make that decision.

I believe that you can come up with scientific knowledge or scientific solutions — technological, traditional, and ecological — in terms of where the nuclear fuel waste should be deposited or stored. Ultimately, I believe that for the site itself, the community or communities that would be impacted would have to make that decision.

When we talk about treaty and Aboriginal rights, it is in the context of section 35 of the Constitution. I am glad that was raised. There is no reference to treaty or Aboriginal rights in the legislation. How does one deal with that? It is a challenge that is being proposed.

In terms of acknowledging that, it also goes with that question. If you do select a site within a treaty area, the question that we will have is: Does that community individually then wrestle with that issue or is it the treaty area where that nuclear fuel waste is being looked at to be deposited?

I come from Grand Council Treaty No. 9 that covers 210,000 square miles of Northern Ontario. If my community is approached and they go through this whole process, at the end of the day, will it be their decision? Will it be the 50 communities that comprise Treaty No. 9 numbering some 30,000 people who will make that decision? That is another one of the questions with which we must wrestle. When I look at the consultative and decision-making process, those are some of the challenging questions with which we must wrestle. We have not even started doing that.

In terms of making informed decisions, we are saying to the committee that there is still a significant amount of work that needs to be done. We must come up with a consultation process that is driven by ourselves and with which we are comfortable to be able to make an informed comfortable decision at the end of the day.

Mr. Martin: Treaty areas are obviously a special case but, generally speaking, these decisions will require the broadest possible social consensus. There will need to be local, regional,

Le sénateur Sibbeston: Monsieur le président, M. Fox nous demande que ces droits soient reconnus. Ce projet de loi ne comporte pas de disposition non dérogatoire.

Le sénateur Hubley: Merci de votre intervention de ce soir.

Jusqu'à quel point craignez-vous la décision qui sera prise en définitive? Étant donné vos préoccupations pour la sécurité de l'environnement, la nécessité d'une consultation publique et le recours aux derniers progrès de la science, êtes-vous prêt à prendre une décision en dernière analyse? Est-ce que c'est l'organisme de consultation qui devra en être chargé?

M. Fox: Parlez-vous du choix du site?

Le sénateur Hubley: Oui, je pense.

M. Fox: En ce qui me concerne, il faudra que ce soit en définitive les localités affectées. Ce sont elles qui devront prendre la décision.

Je considère que l'on peut faire état de connaissances ou apporter des solutions scientifiques — sur le plan technique, traditionnel et écologique — pour savoir où l'on doit déposer ou entreposer les déchets nucléaires. En dernière analyse, pour ce qui est du choix même du site, il faudra que la ou les localités concernées prennent la décision.

Lorsque nous parlons de droits autochtones ou issus de traités, c'est dans le cadre de l'article 35 de la Constitution. Je me félicite qu'on ait soulevé la question. Le projet de loi ne renvoie aucunement aux droits autochtones ou issus de traités. Comment régler cette question? C'est le défi qui nous est posé.

Il y a une question qui se pose à cet égard. Si on retient effectivement un site dans une région faisant l'objet d'un traité, il faudra alors se demander si c'est la localité elle-même qui doit se pencher sur la question de l'entreposage des déchets nucléaires ou si ce doit être la collectivité de l'ensemble de la région visée par le traité.

Je viens de la région visée par le traité n° 9 du grand conseil, qui occupe une superficie de 210 000 milles carrés dans le nord de l'Ontario. Si l'on contacte ma localité dans le cadre de cette opération, est-ce c'est elle qui devra prendre la décision en définitive? Est-ce que la décision n'appartient pas aux 50 localités situées dans la région relevant du traité n° 9, qui compte 30 000 habitants? Voilà une autre question à laquelle nous sommes confrontés. Lorsque je me penche sur la procédure de consultation et de prise de décisions, ce sont là les problèmes épineux que je relève. Nous n'avons même pas commencé à les aborder.

Quant à la nécessité de prendre des décisions en toute connaissance de cause, nous affirmons au comité qu'il reste bien du travail à faire. Nous devons nous doter d'un mécanisme de consultation que nous avons nous-mêmes inspiré avec lequel nous nous sentons à l'aise pour pouvoir prendre des décisions éclairées au bout du compte.

M. Martin: Les régions visées par un traité sont de toute évidence des cas particuliers mais, de manière générale, il faudra que ces décisions fassent l'objet d'un consensus le plus large

provincial and federal consensus in order to make this happen, I believe. To achieve that consensus, the organization at the helm must have enormous credibility.

This waste management organization, as proposed, has zero credibility. This is mission impossible as set out in this legislation, I would suggest.

Senator Sibbeston: Mr. Martin, you mentioned that a nuclear waste dump would be the “environmental battle of the millennium.” I am interested to know what you mean by that as I am not familiar with the Sierra Club and its broad membership and with its potential to exert public pressure.

Mr. Martin: The scientific issue is the question of the validity of the deep geological disposal concept. As honourable senators have heard several times tonight, the Seaborn panel suggested that, on balance, the proposal by Atomic Energy of Canada Limited was technically feasible. I would suggest to honourable senators that that is far from the ringing endorsement that the nuclear industry has suggested and pretended that it is.

For the record, the Sierra Club of Canada opposes the deep geological disposal concept and favours an above-ground management technique that can be monitored. I would note that the Seaborn panel found 95 deficiencies in the technical proposal by AECL. This is not something that just environmentalists perceive; this is a broad perception.

Given that background, I would suggest that the lack of scientific and social consensus around this proposal, this will inevitably become a deeply conflicted proposal should the industry decide to proceed with it.

I did not have a chance to comment on the chairman’s suggestion that the industry is moving towards on-site disposal. I do not believe that that is true. Some of the confusion over that may be due to the fact that the nuclear industry is supporting dry storage — these concrete canisters for temporary storage of radioactive waste of spent fuel.

There are federal environmental assessment processes under way right now for the Darlington nuclear station dry storage proposal and at the Pickering station as well. We have just completed an environmental assessment process for dry storage at the Bruce site. There is already dry storage at the Point Lepreau station, and more is being considered.

I have been privy to those proceedings and have seen the documentation. In all cases, they anticipate that fuel will be moved from those on-site storage containers to some centralized disposal site.

possible au sein de la société. Il faudra, à mon avis, un accord local, régional, provincial et fédéral pour que ce projet voie le jour. Pour y parvenir, il faudra que l’organisation à la tête du projet ait une énorme crédibilité.

Cette société de gestion, telle qu’elle est proposée, n’a aucune crédibilité. À mon avis, on s’est lancé dans ce projet de loi dans une mission impossible.

Le sénateur Sibbeston: Monsieur Martin, vous avez indiqué que la création d’une décharge nucléaire serait la «bataille écologique du millénaire». J’aimerais savoir ce que vous entendez par là étant donné que je connais mal le Sierra Club, la représentativité de ses membres et ses capacités de faire pression sur l’opinion publique.

M. Martin: Le problème scientifique est celui de la validité du principe de l’enfouissement dans des couches biologiques profondes. Comme les honorables sénateurs l’ont entendu à plusieurs reprises ce soir, la Commission Seaborn a déclaré que tout bien considéré le projet d’Énergie atomique du Canada limitée était viable sur le plan technique. Laissez-moi vous dire, honorables sénateurs, que c’est là loin d’être le blanc-seing que prétend avoir obtenu l’industrie nucléaire.

Je vous ferai remarquer que le Sierra Club du Canada est opposé au principe d’un enfouissement dans les couches profondes et se prononce en faveur d’une technique de gestion hors sol dont on peut contrôler l’application. Je vous signale que la Commission Seaborn a relevé 95 lacunes dans le projet technique d’EACL. Ce n’est pas une simple impression des écologistes; c’est un point de vue général.

Dans cette situation, je considère qu’en raison de l’absence de consensus scientifique et social sur cette question, ce projet va inévitablement entraîner d’énormes batailles si l’industrie décide de le mettre en œuvre.

Je n’ai pas eu la chance de commenter les déclarations du président, qui estime que l’industrie s’oriente en faveur d’un entreposage sur le site. Je ne crois pas que ce soit vrai. Une partie de la confusion vient éventuellement du fait que l’industrie nucléaire est favorable à l’entreposage à sec — au moyen de ces fûts en béton permettant d’entreposer temporairement les déchets radioactifs de combustible usé.

Une procédure fédérale d’évaluation environnementale est actuellement en cours à la station nucléaire de Darlington ainsi qu’à celle de Pickering pour ce qui est des projets d’entreposage à sec. Nous venons juste de terminer l’opération d’évaluation environnementale de l’entreposage à sec sur le site de Bruce. On procède déjà à cet entreposage à sec à la station de Pointe Lepreau, et l’on envisage d’en élargir l’application.

J’ai pris part à cette procédure et j’ai pu voir la documentation. Dans tous les cas, on envisage que le combustible contenu dans ces fûts d’entreposage sur le site sera acheminé plus tard vers un site d’entreposage centralisé.

The industry is very clear on this. This is not a matter for debate. They anticipate that some centralized site will become operational in the future. They are counting on it and are spending millions of dollars in the infrastructure right now on that assumption.

The Chairman: Thank you very much for coming out. You have emphasized some of the points that have been concerning us.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, May 9, 2002

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-27, respecting the long-term management of nuclear fuel waste, met this day at 9:10 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Nicholas W. Taylor (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: We have witnesses today from Ontario Power Generation and from Atomic Energy of Canada Limited.

It is fortunate that you are all on the same panel, in some respects, because one of the biggest criticisms we have heard about the proposed legislation is that there is an incestuous relationship between Ontario Power Generation, OPG, and Atomic Energy of Canada Limited, AECL.

Mr. Dicerni, Please proceed.

Mr. Richard Dicerni, Executive Vice-President and Corporate Secretary, Ontario Power Generation: Honourable senators, thank you for this opportunity to appear before your committee today. I will speak to nuclear energy first, to put into context the need for and the reason for Bill C-27, after which I will speak specifically to Bill C-27.

In Ontario, nuclear energy currently provides about 45 per cent of the electricity that is used in the province. Subject to further regulatory approvals, within two or three years, this provision will increase when the Pickering and Bruce units that are currently laid up come back on line. Those six units would add approximately 30 terawatt hours to the base that is currently generated by nuclear power. When you consider that Ontario currently consumes about 150 terawatt hours, we are talking about a 20-per-cent increase, all from nuclear power.

The Chairman: What would the percentage of that be?

Mr. Dicerni: The increase would be 20 per cent. Currently, the base is 150 terawatt hours.

The Chairman: What would the total percentage of power generated in Ontario be when those units come back on line?

Mr. Dicerni: About two thirds, I would say.

Les projets de l'industrie sont clairs sur ce point. Il n'est pas question d'en discuter. Elle prévoit la mise en exploitation à l'avenir d'un site d'entreposage centralisé. Elle y compte et elle consacre actuellement des millions de dollars à l'établissement des infrastructures en partant de cette hypothèse.

Le président: Je vous remercie d'être venus. Vous avez mis l'accent sur un certain nombre de points qui nous préoccupaient.

Le comité lève la séance.

OTTAWA, le jeudi 9 mai 2002

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 10 pour étudier le projet de loi C-27 concernant la gestion à long terme des déchets radioactifs.

Le sénateur Nicholas W. Taylor (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Nous recevons aujourd'hui des témoins de la Ontario Power Generation et d'Énergie atomique du Canada limitée.

C'est, à certains égards, une chance que vous fassiez partie du même groupe de témoins, car l'une des choses que l'on reproche le plus au projet de loi est de cacher une relation incestueuse entre la Ontario Power Generation, OPG, et Énergie atomique du Canada limitée, EAACL.

Monsieur Dicerni, à vous la parole.

M. Richard Dicerni, vice-président exécutif et secrétaire général, Ontario Power Generation: Honorables sénateurs, je vous remercie de nous donner l'occasion de témoigner aujourd'hui devant votre comité. Je vous parlerai d'abord d'énergie atomique afin de situer en contexte les raisons pour lesquelles nous jugeons nécessaire le projet de loi C-27 et sa raison d'être, après quoi j'aborderai plus précisément le projet de loi lui-même.

L'énergie nucléaire fournit environ 45 p. 100 de l'électricité qui est utilisée en Ontario. Si la réglementation le permet, d'ici deux ou trois ans, cette proportion augmentera lorsque les tranches de Pickering et Bruce, qui sont temporairement fermées, seront remises en service. Ces six tranches ajouteraient environ 30 terawattheures à la puissance de base qui est actuellement produite par l'énergie nucléaire. Étant donné que l'Ontario consomme environ 150 terawattheures, il s'agit d'une augmentation d'environ 20 p. 100 provenant uniquement de l'énergie nucléaire.

Le président: Quel pourcentage est-ce que cela représente?

M. Dicerni: L'augmentation serait de 20 p. 100. Présentement, la puissance de base est de 150 terawattheures.

Le président: À quel pourcentage de l'énergie totale produite en Ontario cela correspondrait-il lorsque ces tranches seront remises en service?

M. Dicerni: Je dirais environ les deux tiers.

Nuclear power has a number of advantages, including the fact that it is clean and free of the emissions that cause smog, acid rain or global warming. In that context, we think that nuclear power is an essential component of the country's commitment to achieving the Kyoto protocol.

I should now like to turn to the discussion on Bill C-27, which Ontario Power Generation supports because it is the right thing to do. It is a balanced bill that recognizes the public interest as well as the need to move forward.

This morning, I propose to discuss four or five issues that have been raised in the course of debate in the Senate and in the House of Commons, and then I will provide our perspective on those issues.

Mr. Chairman, you alluded to certain public mistrust surrounding the nuclear power sector and wondered how the public interest is to be safeguarded when the system is run by the nuclear industry itself. I would like to emphasize the various oversight and decision-making processes that are not within the purview of the Waste Management Organization, WMO. It is important to underline that the WMO will make recommendations and applications but it will not make the decision. It is not an institution that will go away in some dark corner and, on its own, make a number of decisions.

The first step is that the WMO must develop, within three years, a plan that must be submitted to the Minister of Natural Resources. The Minister of Natural Resources and the Government of Canada must determine whether the plan is adequate — whether it has been well considered and adequately consulted on. That first decision point is within the bailiwick of the government.

The second step, assuming the plan has been accepted and a specific site or project is identified, is to subject it to an environmental assessment run under the auspices of the Minister of the Environment through the Canadian Environmental Assessment Agency, CEAA. At the end of the day, that agency, by extension of the minister, must make the decisions because they are not made by WMO. Assuming that phase is successfully concluded and there is a need to build or develop a licence to operate, then WMO must apply to the Canadian Nuclear Safety Commission, CNSC, for the appropriate licences. Through all of these processes, decision making is not in the hands of the WMO but rather in the hands of government bodies to whom we submit to represent the public interest. In our view, the public interest is well looked after through these various oversight bodies.

The second comment or criticism that has been made is that this is not an open and transparent process. As honourable senators are aware, the proposed legislation calls for an advisory panel to be established. That panel will have to make reports, which will be made public. Again, there will be a measure of transparency.

L'énergie nucléaire comporte de nombreux avantages, y compris le fait qu'elle est propre et ne produit pas d'émissions causant le smog, les pluies acides et le réchauffement de la planète. Dans cette optique, nous croyons que l'énergie nucléaire représente un élément essentiel de l'engagement pris par notre pays de se conformer au Protocole de Kyoto.

Je souhaiterais maintenant passer à l'étude du projet de loi C-27, que la Ontario Power Generation appuie parce que c'est la bonne solution. C'est un projet de loi équilibré qui tient compte à la fois de l'intérêt public et de la nécessité d'aller de l'avant.

Ce matin, je vous propose d'aborder quatre ou cinq questions ayant été soulevées lors des débats au Sénat et à la Chambre des communes, et de vous communiquer notre point de vue à cet égard.

Vous avez fait allusion, monsieur le président, à une certaine méfiance du public à l'endroit du secteur de l'énergie nucléaire, et vous vous demandiez comment l'intérêt commun peut être protégé lorsque le système est dirigé par l'industrie elle-même. J'aimerais insister sur les divers processus de surveillance et de prise de décision qui ne relèvent pas de l'organisme de gestion des déchets, l'OGD. Il est important de souligner que, même si l'OGD fera des recommandations et verra à leur application, il ne prendra aucune décision. Ce n'est pas le genre d'organisme à prendre des décisions tout seul derrière des portes closes.

La première étape pour l'OGD consiste à élaborer un plan qu'il devra présenter au ministre des Ressources naturelles d'ici trois ans. Le ministre et le gouvernement du Canada devront alors déterminer si le plan est adéquat s'il est le résultat d'une bonne planification et s'il a fait l'objet de suffisamment de consultations. Cette première décision est du ressort du gouvernement.

La deuxième étape, si le plan est accepté et si on s'entend sur un site ou un projet précis, consiste à le soumettre à une évaluation environnementale effectuée sous les auspices du ministre de l'Environnement par l'entremise de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, l'ACEE. En fin de compte, c'est cette agence, au nom du ministre, qui prend les décisions, et non pas l'OGD. Une fois cette étape franchie avec succès, si l'on doit construire ou obtenir un permis d'exploitation, l'OGD devra présenter une demande auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, la CCSN, afin d'obtenir les permis requis. Durant tous ces processus, la prise de décision ne relève pas de l'OGD, mais bien des organismes gouvernementaux auxquels nous soumettons les résultats de nos travaux et qui sont chargés de représenter le bien public. À notre avis, l'intérêt général est bien protégé par l'entremise de ces divers organismes de surveillance.

La deuxième critique ou commentaire formulé au sujet du processus lui reproche de ne pas être ouvert et transparent. Comme les honorables sénateurs le savent, le projet de loi exige la création d'un comité consultatif. Ce comité devra produire des rapports qui seront rendus publics. On constate donc l'existence de mesures visant à assurer la transparence.

The WMO must, and this is in clause 12 of the bill, carry out consultations on each of the proposed approaches. The proposed legislation states that the minister, if he or she feels that this has not been adequately done, can undertake consultations. All the annual reports of the WMO will be tabled in Parliament. Therefore, I submit that there will be a significant degree of participation by the public, and there will be a significant degree of transparency and openness in this exercise, as required by legislation.

The third comment that you have likely heard is that three years is not a long enough time to do justice to this endeavour. There is a fine balance that must be maintained between getting on with something on the one hand and ensuring that you do an adequate job on the other hand. The adequacy of the job in this context does include public participation and input. When we discussed this matter before the Commons committee, we, as one voice, outlined the fine balance. If you impose a time frame of three years, some people may argue that it is too short to adequately permit full public input. However, we did not set the time frame; the government determined that three years would be appropriate.

We will do our utmost to do the best job possible, factoring in as many of the inputs as we can, and still have a credible plan to submit to the government within three years of the bill's enactment.

We wish to do well at a job that is transparent and open to the public because we will be spending a significant amount of money on various funds. The bill calls for us to put \$500 million into a fund as a down payment, and then annually an additional \$100 million. These monies cannot be passed on automatically through a stipend to the people of Ontario who use nuclear power for their electricity. It comes out of OPG's bottom line. These are significant amounts of money. In that respect, we wish to do this job right. We do not want to be accused six years down the road of not adequately consulting or adequately considering the various options, because the whole process will create a significant financial burden on the company.

In conclusion, we recognize that the bill put forth by the government was different from the recommendation of the Seaborn panel, which was a Crown corporation. A Crown corporation has other characteristics. The DNA of a Crown corporation is different from the DNA of an industry-led organization.

In some of the testimony honourable senators have heard there is a perception that an industry-led endeavour will be fraught with all sorts of warts and that bad things will happen. It is important to note that, in Sweden and Finland, where there has been some significant progress made on managing nuclear waste, the process has been led by an industry organization, not a government organization.

In conclusion, we are committed to finding a long-term solution for used nuclear fuel. We want to do this right, as we believe it is the responsibility of this company and other

Comme le stipule l'article 12 du projet de loi, l'OGD doit mener des consultations pour chacune des approches proposées. Le projet de loi stipule en outre que, si le ou la ministre trouve que ces consultations n'ont pas été effectuées correctement, il ou elle peut décider de tenir ses propres consultations. Tous les rapports annuels de l'OGD seront déposés au Parlement. Par conséquent, je pense que le public sera invité à participer de façon suffisante, et que le degré de transparence et d'ouverture de cet exercice sera considérable, comme l'exige le projet de loi.

Un troisième commentaire que vous avez sans doute entendu est qu'une période de trois ans est insuffisante pour mener à bien ce projet. Nous devons maintenir le juste équilibre entre faire avancer les choses d'une part, et s'assurer de le faire correctement d'autre part. Dans ce contexte, la participation et l'opinion du public sont essentiels à l'atteinte de nos objectifs. Nous étions tous d'accord sur ce fragile équilibre lorsque nous avons abordé cette question devant le comité de la Chambre des communes. D'aucuns croiront qu'un délai de trois ans est trop court pour permettre une participation complète du public. Mais ce n'est pas nous qui avons fixé l'échéancier; c'est le gouvernement qui a décidé qu'une période de trois ans serait suffisante.

Nous sommes résolus à faire l'impossible pour mener à bien cet exercice, en tenant compte d'autant d'opinions que possible et tout en conservant un plan crédible à proposer au gouvernement avant la fin de la période de trois ans imposée par le projet de loi.

Nous sommes résolus à faire preuve de transparence et d'ouverture par rapport au public parce que nous investissons des sommes considérables dans divers fonds. Le projet de loi exige un versement initial de 500 millions de dollars dans un fonds et, par la suite, 100 millions chaque année. Ces sommes ne peuvent être recouvrées automatiquement auprès des consommateurs de l'Ontario qui utilisent l'énergie nucléaire pour produire leur électricité. Elles doivent être puisées à même le bénéfice net de l'OPG. C'est une grosse somme. Aussi, nous voulons faire les choses correctement. Nous ne voulons pas être accusés dans six ans de ne pas avoir bien mené les consultations ou de ne pas avoir étudié sérieusement toutes les options possibles, car le processus entraînera une lourde charge financière pour la société.

Pour conclure, nous sommes conscients que le projet de loi présenté par le gouvernement s'éloigne de la recommandation faite par la Commission Seaborn qui prônait la création d'une société d'État. Une société d'État a des caractéristiques différentes. Une société d'État diffère intrinsèquement d'un organisme dirigé par l'industrie.

Les honorables sénateurs auront entendu des témoignages comme quoi un projet dirigé par l'industrie a toutes les chances d'être chargé de toutes sortes de défauts et voué au désastre. Rappelons-nous qu'en Suède et en Finlande, où des progrès considérables ont été faits en matière de gestion des déchets nucléaires, c'est un organisme de l'industrie qui a conduit le processus, et non une organisation gouvernementale.

En conclusion, nous sommes résolus à trouver une solution à long terme au problème du combustible nucléaire usé. Nous voulons bien faire les choses parce que nous croyons qu'il est de la

prospective members of WMO to work on this from a sustainable development perspective, and we want to have an open and fair debate.

Dr. David Torgerson, Senior Vice-President, Technology, Atomic Energy of Canada Limited: Honourable senators, thank you for inviting us here this morning to talk about this bill.

Last fall, I had the honour of appearing before the House of Commons standing committee that was reviewing this bill. My remarks today are based on that submission. AECL's position is that we support this important proposed legislation.

AECL is a world-class nuclear technology and engineering company providing customers in Canada and overseas with a full range of advanced energy products and services. We are a Crown corporation with both a commercial and a public policy implementation mandate to create value for our customers and our shareholder, the federal government, by managing the Canadian nuclear platform responsibly and cost effectively by leveraging this platform to deliver nuclear products and services and by paying dividends from profitable growth to maintain the platform. Our vision is to become the top worldwide supplier of technology-based nuclear products and services, including radioactive waste management services.

AECL has the most experience of any Canadian organization in the field of radioactive waste management. AECL, and its predecessor, has had responsibility for providing waste management services to Canadian nuclear waste producers for over 50 years. We are responsible for management of low-, intermediate- and high-level radioactive wastes arising from defence, medical applications, universities, prototype CANDU reactors and from our research reactors.

A substantial portion of Canada's investment in nuclear R&D performed by AECL scientists and engineers has focused on management and disposal technology and the know-how of radioactive waste, including nuclear fuel waste. We were responsible for R& D on deep geological disposal. We are providing services to Natural Resources Canada through our low-level radioactive waste management office.

This extensive capability can be put to use for the benefit of all Canadians. Indeed, our focus is to ensure that Canadians benefit from their investment. We believe this is achievable through the provision of AECL services during the study phase and the implementation of the long-term management approach for nuclear fuel wastes ultimately chosen by the Governor in Council.

responsabilité de notre société et des autres membres éventuels de l'OGD de travailler à résoudre ce problème dans l'optique du développement durable, aussi nous sommes en faveur d'un débat ouvert et équitable.

M. David Torgerson, vice-président principal, Technologie, Énergie atomique du Canada Limitée: Honorables sénateurs, je vous remercie de nous avoir invités ici ce matin à discuter de ce projet de loi.

L'automne dernier, j'ai eu l'honneur de me présenter devant le Comité permanent de la Chambre des communes qui examinait ce projet de loi. Mes remarques d'aujourd'hui sont fondées sur ce mémoire. EACL appuie cette importante loi.

EACL est un fournisseur de calibre mondial de technologie et de services techniques nucléaires qui offre à ses clients, au Canada et à l'étranger, un éventail complet de produits et de services de pointe dans le domaine de l'énergie. Notre société d'État a pour mandat, dans le domaine commercial et celui de l'élaboration de politiques publiques, de créer de la valeur pour nos clients et notre actionnaire, le gouvernement fédéral, en gérant la plate-forme nucléaire du Canada de façon responsable et rentable, c'est-à-dire en l'exploitant pour offrir des produits et des services nucléaires et en payant des dividendes issus d'une croissance rentable afin de la maintenir. Notre vision consiste à devenir le principal fournisseur mondial de produits et de services nucléaires à base de technologie, ce qui comprend les services de gestion de déchets radioactifs.

EACL compte plus d'expérience que toute autre organisation canadienne dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs. Tout comme son prédécesseur, EACL est chargée de fournir des services de gestion des déchets aux producteurs de déchets nucléaires du Canada depuis plus de 50 ans. Nous sommes chargés de gérer des déchets radioactifs d'activité faible, moyenne et forte qui proviennent des activités militaires, des applications médicales, des universités, des prototypes de réacteurs CANDU et de nos réacteurs de recherche.

Le Canada consacre une partie importante de son investissement en RD nucléaire aux activités de RD menées par des scientifiques et des ingénieurs d'EACL et portant avant tout sur les technologies et le savoir-faire liés à la gestion et au stockage des déchets radioactifs, y compris les déchets radioactifs. EACL était chargée des activités de R et D sur le concept du stockage permanent dans des couches géologiques profondes. Nous fournissons des services à Ressources naturelles Canada par l'entremise du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité.

Il est possible d'utiliser cette capacité importante pour le bénéfice de tous les Canadiens et les Canadiennes. Nous voulons avant tout faire en sorte que la population canadienne bénéficie de son investissement. Nous sommes d'avis que c'est possible en fournissant les services d'EACL pendant l'étude et la mise en œuvre de la méthode de gestion à long terme des déchets radioactifs que retiendra en fin de compte le gouverneur en conseil.

Our submission to this committee is one of support for the principles of the bill. The framework it proposes to establish is essential to moving forward and dealing with the long-term management of nuclear fuel waste. AECL is prepared to actively participate in the successful implementation of the proposed legislation. We will make our services and technical expertise available to work towards achieving a return on the federal government's investment.

The proposed legislation framework promotes a fully transparent implementation process providing and encouraging opportunities for a full range of participation. This includes participation in the preparation of studies, the development of recommendations and in actual implementation. Throughout all phases, a balanced approach taking into consideration a range of needs and interests will need to be developed, monitored and maintained. Full transparency is essential for the government and the public to have confidence in the successful implementation of this proposed legislation.

AECL fully supports the principles and intents of Bill C-27. This is a sound approach. We recognize the need for the establishment of a waste management organization by Ontario Power Generation, Hydro-Québec and New Brunswick Power.

In order for it to be responsive to the requirements set out in Bill C-27, including the three-year schedule for preparation of its study, which includes public consultation, this waste management organization must access all relevant and reliable sources of technical information, technology and expertise.

In conclusion, Bill C-27 is supported by AECL. An appropriate approach has been developed to respond to an important issue that needs to be addressed in a fully transparent manner. We look forward to working with the nuclear energy corporations in fulfilling implementation obligations. We are ready to ensure, to the best of our ability, that Canadians benefit from our investment in R&D and from AECL's scientific, engineering and management capability in waste management technologies and services.

The Chairman: Mr. Dicerni, you mentioned that the advisory council was another hurdle the WMO had to clear, and that they had to give their approval.

My impression from reading Bill C-27, and your impression might be different, is that the WMO appoints the advisory council. Is that not like asking Colonel Sanders what is wrong with the chicken coop?

Mr. Dicerni: I do not think I referred to the advisory committee as being an approval level; rather, it is a source of public input or public transparency that would add more openness to the exercise. The advisory committee has a legislative mandate to provide a public report on behalf of those who represent the public interest.

Le mémoire que nous présentons au comité est un document d'appui. Nous appuyons les principes du projet de loi. Nous sommes d'avis que le cadre qu'il établit est essentiel pour aborder la gestion à long terme des déchets radioactifs. EACL est disposée à participer activement à la mise en œuvre fructueuse de la Loi. Nous rendrons nos services et nos compétences techniques disponibles. Nous chercherons ainsi à produire un rendement de l'investissement du gouvernement fédéral.

Le cadre législatif proposé favorise une mise en œuvre entièrement transparente qui offre et appuie un éventail complet de possibilités de participation, ce qui inclut la participation à la réalisation d'études, à la formulation de recommandations et à la mise en œuvre même. Nous reconnaissons que pendant toutes les phases, il faudra établir, contrôler et maintenir une démarche équilibrée qui tient compte d'un éventail de besoins et d'intérêts. Nous sommes d'avis que la transparence complète est essentielle du point de vue du gouvernement si l'on veut que la population ait confiance dans la mise en œuvre fructueuse de cette mesure législative.

EACL appuie sans réserve les principes et l'esprit du projet de loi C-27. La démarche est saine. Nous reconnaissons le besoin de la société de gestion qu'Ontario Power Generation, Hydro-Québec et Énergie Nouveau-Brunswick doivent établir.

Pour qu'elle réponde aux exigences établies dans le projet de loi C-27, y compris au calendrier de trois ans prévu pour la préparation de son étude, qui inclut des consultations publiques, la société de gestion doit avoir accès à toutes les sources pertinentes et fiables d'information technique, de technologie et de compétences spécialisées.

En conclusion, EACL appuie le projet de loi C-27. Il a élaboré une stratégie appropriée face à un enjeu important auquel il faut s'attaquer de façon entièrement transparente. Nous sommes heureux de collaborer avec les entreprises du secteur nucléaire pour nous acquitter de nos obligations dans le domaine de la mise en œuvre. Nous sommes disposés à faire en sorte, au meilleur de notre capacité, que les Canadiens et les Canadiennes tirent profit de notre investissement dans les programmes de R et D et de la compétence scientifique, technique et administrative d'EACL dans le domaine des technologies et des services de gestion des déchets.

Le président: Monsieur Dicerni, vous avez mentionné que l'OGD doit aussi franchir l'étape du comité consultatif, et que ce dernier devra aussi donner son consentement.

En lisant le projet de loi C-27, et peut-être que vous avez perçu les choses différemment, j'ai cru comprendre que c'est l'OGD qui nomme le comité consultatif. Est-ce que cela ne revient pas à demander au Colonel Sanders de trouver ce qui ne va pas dans les cages à poules?

M. Dicerni: Je ne crois pas avoir dit que le comité consultatif jouerait un rôle d'approbation; il servira plutôt de véhicule à l'opinion publique ou à la transparence et contribuera à donner plus d'ouverture à l'exercice. La loi donne au comité consultatif le mandat de produire un rapport au nom de ceux qui représentent l'intérêt public.

Second, if we — and we would obviously be part of the WMO — err on the appointment of the advisory committee, I think this would not be in this company's or the WMO's interests.

A witness before your committee advocated that in all likelihood the members of the advisory committee would be plucked from the nuclear industry. That would be an unwise choice, akin to us being somewhat brain-dead in terms of not recognizing the importance of reaching out to other sectors of society.

The Chairman: Would an advisory council appointed by the minister not be more truly an advisory council than one appointed by WMO? As you say, there is transparency, but it seems the window may be somewhat soapy if they are foolish enough to appoint only members of the nuclear industry. Foolish appointments are not unique in Canada in any field. We do our best to try to set one to watch the other. Are you happy with the WMO appointing the council, and do you feel sure they would appoint people that would call them to task?

Mr. Dicerni: I would hope the WMO would seek to appoint people who are credible, have a measure of personal integrity and are not afraid to express their opinions. If the WMO's advisory committee is simply made up of individuals who are deemed by parliamentarians to be simply a rubber-stamp, the advisory committee will not be performing its legislative role.

I hope we will be able to find individuals, and I am confident that we can, who are able to perform this job.

Having said that, I would like to emphasize that the public interest will be addressed through some of the many other means, such as ministerial review, review under the Canadian Environmental Assessment Act and review through the Canadian Nuclear Safety Commission. All these bodies represent the public interest. Having had to appear in front of all the above, I personally can vouch for the effectiveness and the thoroughness of those processes.

The Chairman: I cannot see it in the bill; however, I had the impression that the members and term of the advisory council were at the pleasure of the WMO. In other words, they are not five-year appointments or something set.

Mr. Dicerni: I am not sure the modalities of appointments have been completely worked out. There are different models that could be put in place to ensure, on one hand, some measure of continuity and, on the other hand, some measure of renewal. Some could be appointed for three years, four years or five years, recognizing that certain individuals would not wish to tie themselves up for a five- or ten-year period.

It is a question of balancing people's interests, commitment and availability. We are confident that there would be enough people who would be prepared to commit to a period of time.

Par ailleurs, si nous et nous ferons certainement partie de l'OGD commettons des erreurs en nommant les membres du comité consultatif, ce ne serait pas dans l'intérêt de notre société, ni de l'OGD.

Un témoin ayant comparu devant votre comité faisait valoir que, selon toute vraisemblance, les membres du comité consultatif seraient certainement choisis au sein de l'industrie nucléaire. Ce serait manquer de jugement, comme si nous étions insensibles à l'importance de rejoindre d'autres groupes de la société.

Le président: Est-ce qu'un comité consultatif nommé par le ministre n'aurait pas plus de crédibilité qu'un comité consultatif nommé par l'OGD? Comme vous le dites, le processus est transparent; mais il me semble que, si l'on est assez déraisonnable pour nommer uniquement des membres de l'industrie nucléaire, la transparence risque d'en souffrir quelque peu. Au Canada, les nominations insensées sont monnaie courante, et aucun secteur n'est épargné. Nous voulons nous assurer que les uns surveillent les autres. Êtes-vous favorable à l'idée que l'OGD nomme les membres du comité, et êtes-vous convaincu que l'organisme nommerait des gens qui seraient en mesure de les rappeler à l'ordre le cas échéant?

M. Dicerni: Je pense que l'OGD voudra nommer des personnes crédibles, qui possèdent une grande intégrité et qui n'ont pas peur d'exprimer leurs opinions. Si le comité consultatif nommé par l'OGD est formé de personnes considérées par les parlementaires comme n'étant que des marionnettes, le comité ne pourra pas s'acquitter de sa fonction législative.

J'espère que nous pourrions trouver, et je suis persuadé que nous réussirons, des personnes capables d'effectuer ce travail.

Ceci dit, je tiens à souligner que l'intérêt public sera pris en compte par plusieurs autres moyens tels que l'examen ministériel, l'examen en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et l'examen effectué par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Tous ces organismes représentent l'intérêt public. Pour avoir moi-même comparu devant eux, je peux vous assurer de leur efficacité et de l'exhaustivité de ces exercices.

Le président: Je n'arrive pas à trouver le passage dans le projet de loi, mais il m'a semblé que la nomination des membres et la durée de leur affectation étaient à la discrétion de l'OGD. Autrement dit, ce ne sont pas des nominations de cinq ans ou de durée déterminée.

M. Dicerni: Je ne sais pas si les modalités relatives aux nominations ont déjà été arrêtées. Nous pouvons utiliser divers modèles afin de nous assurer d'une certaine continuité et aussi d'un certain degré de renouvellement. En tenant compte du fait que certaines personnes ne seraient pas prêtes à s'engager pour une période de cinq ou dix ans, nous pourrions en nommer pour trois, quatre ou cinq ans.

L'idée est de trouver un équilibre entre les intérêts, le degré d'engagement et la disponibilité des gens. Nous avons bon espoir de trouver assez de personnes qui seront prêtes à s'engager pour une certaine période de temps.

I initially mentioned three years to five years because that first phase of the WMO's work is critical and will determine what happens in the next phase. For example, if one concludes hypothetically that the preferred choice is to leave nuclear waste on site, then perhaps the second wave of the advisory committee could be more representative of local people at those sites. If alternatively, the preferred path is to find a centralized above-ground location, perhaps the advisory committee should be more representative of that area and the communities surrounding that area.

I submit to you that the nature and representation of the advisory committee may, over time, have to evolve in order to fulfil its legislative mandate.

The Chairman: I must admit that you do not leave me with a warm and fuzzy feeling. The advisory council size is problematic. The length of time they serve is problematic. In other words, it is problematic all the way through. I see you are doing your best to defend the bill.

Mr. Dicerni: We did not write the bill.

The Chairman: I know. I am just saying that I am not getting a good feeling.

Senator Eyton: Thank you, gentlemen, for appearing before us this morning.

You seem to favour the model proposed in this bill over a Crown corporation. Why is that?

Mr. Dicerni: We were not given much of a choice. From our perspective, we had to be either for or against the bill. If we came out against it, it would not move the yardstick a great deal. Therefore, we have taken the approach that we should be as constructive as we can within the framework of the bill as written.

If we had been the authors of the bill, we probably would have leaned in this direction for one reason. It appears to be the approach that has worked. In Finland, where there has emerged a societal consensus around how and where to store waste, it has been through an industry-led endeavour. The progress being made in Sweden is also similar.

There are not many success stories worldwide. Those that do exist are somewhat based on the model that is espoused in Bill C-27.

Senator Eyton: Does this model not mean it is likely to be more adversarial?

Mr. Dicerni: I will defer to my colleagues because I did not live through those experiences. I would submit, however, that the debates that took place in front of the Seaborn panel could be described as adversarial and were not warm and fuzzy.

At the end of the day, the subject matter, being somewhat contentious, brings about people's deep personal convictions. I am not sure that the plumbing — in other words, whether it is Crown corporation- or industry-led, will make that significant a

J'ai parlé au départ de trois à cinq ans parce que la première phase du travail de l'OGD est cruciale et qu'elle sera déterminante pour la suite. Par exemple, si l'on formule la conclusion hypothétique que la meilleure solution consiste à laisser les déchets radioactifs là où ils se trouvent, la deuxième vague de membres du comité consultatif pourrait être plus représentative des gens vivant à proximité de ces sites.

À mon avis, il se peut que la nature et la composition du comité consultatif doivent se transformer avec le temps si l'on veut qu'il puisse s'acquitter de son mandat législatif.

Le président: Je dois admettre que je ne suis pas très rassuré. La composition du comité consultatif est problématique. La durée des nominations est problématique. Autrement dit, tout y est problématique. Mais je vois que vous faites votre possible pour défendre le projet de loi.

M. Dicerni: Ce n'est pas nous qui avons rédigé le projet de loi.

Le président: Je sais. Je dis simplement que ça ne me laisse pas une très bonne impression.

Le sénateur Eyton: Messieurs, je vous remercie d'être venus témoigner devant nous ce matin.

Vous semblez préférer l'approche proposée dans ce projet de loi à celle d'une société d'État. Quelles sont vos raisons?

M. Dicerni: On ne nous a pas laissé grand choix. De notre point de vue, nous ne pouvions être que pour ou contre le projet de loi. Si nous avons choisi de nous y opposer, cela n'aurait pas beaucoup contribué à la solution du problème. Nous avons donc choisi d'agir de façon aussi constructive que possible dans le cadre décrit par le projet de loi.

Si nous avons été les auteurs de ce projet de loi, nous aurions sans doute retenu cette option, pour une raison: il semble que ce soit l'approche qui a fonctionné ailleurs. Le consensus de société qui a émergé en Finlande sur la question de déterminer de quelle manière et où entreposer les déchets est né d'un projet dirigé par l'industrie. Les progrès réalisés en Suède ont plus ou moins suivi la même direction.

Il n'y a pas beaucoup d'histoires à succès à l'échelle mondiale. Les exemples de réussite s'apparentent plus ou moins à celui qui est décrit dans le projet de loi C-27.

Le sénateur Eyton: Ce modèle ne risque-t-il pas d'être plus controversé?

M. Dicerni: Étant donné que je n'ai pas moi-même participé à ces événements, je m'en remets à mes collègues. Cependant, je vous rappelle que les débats qui se sont déroulés devant la Commission Seaborn n'étaient pas particulièrement harmonieux et assez enflammés.

En fin de compte, ce sujet étant assez controversé, il fait ressortir les convictions profondes des gens. Je ne suis pas sûr que les rouages du fonctionnement autrement dit, que ce soit une société d'État ou un organisme de l'industrie auront tellement

difference vis-à-vis outcome. It is how you go about it and the processes that you follow to get there as compared to whether it is a Crown corporation- or an industry-led affair.

Senator Eyton: I should like to ask a little bit about the three-year period, which seems to be excessively long. Waste management has been around as an important public issue for perhaps 50 years, but certainly for 20 or 30 years. I would have thought that all of the options that could be considered are on the table now and well known. Also, I would have thought that the proponents and opponents of all those options are also in the room and that we know their positions.

As well, there has been a three-year period with much public consultation. I rather suspect the proponents and opponents would have been roughly repeating the same arguments for and against that they could today.

In that context, would you comment on the three years? It seems to me not very useful to anticipate that you need all that time. I would have thought you could do it in three months or perhaps one year. Three years seems an opportunity to make it more contentious and more difficult to make decisions.

Mr. Dicerni: First, in the mid-1990s, as Deputy Minister of Environment and Energy in the Province of Ontario, I had some responsibility for locating some waste sites. The province had taken over the responsibility for locating waste sites for garbage for the GTA. This was, shall we say, traditional garbage as compared with radioactive waste.

Three years into the mission, not a shovel had been put into any ground. Consensus had not broken out in terms of where to put the sites or how people would welcome the arrival of someone else's garbage. The issue of achieving societal consensus is not easy, especially on this matter.

One of the options presented in the bill is to retain the waste in situ in perpetuity. I think most people in those communities would want to be involved in a consultation process of a fairly significant nature. Again, I go back to the examples in Scandinavia where communities were consulted extensively to ascertain if they were prepared to accept the waste. This type of consultation takes time, and keep in mind a flower does not grow any faster if you pull on it. There are certain things that require a bit of time. The United Kingdom has recently mandated a committee to develop options to examine this issue. They have given that committee six or seven years.

Senator Eyton: Assume three years is an ideal period of time. There is a built in conundrum, in that, as you said, you are charging ahead with nuclear power investment and the percentage, after the new power is on line, is in the order of 55 per cent. It is not as high as the two-thirds — 66 per cent — that you mentioned earlier. There is nuclear waste; it will always be there and it must be dealt with one way or another. It is not a

d'incidence sur le résultat. Ce qui importe vraiment, c'est la manière dont vous procédez et les processus que vous utilisez, plutôt que le fait que ce soit une société d'État ou l'industrie qui dirige l'entreprise.

Le sénateur Eyton: Je voudrais vous interroger sur la période de trois ans qui me semble exagérément longue. La gestion des déchets est une importante question d'intérêt public depuis peut-être 50 ans, ou au moins 20 à 30 ans. Il me semble que l'on a eu amplement le temps d'exposer toutes les options envisageables. J'aurais cru aussi que les défenseurs et opposants de ces diverses options sont également présents et que l'on connaît leur opinion.

Par ailleurs, on a déjà consacré trois années à d'intenses consultations du public. Je suppose que défenseurs et opposants ne feraient sans doute que répéter les mêmes arguments qu'ils évoqueraient aujourd'hui.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de ce délai de trois ans? Il ne me semble pas très utile de prévoir que vous aurez besoin de tout ce temps. J'aurais cru que vous pourriez y arriver en trois mois ou peut-être un an. En étalant le processus sur trois ans, on risque de susciter encore plus de controverse et de rendre la prise de décision encore plus difficile.

M. Dicerni: Tout d'abord, dans les années 90, à titre de sous-ministre de l'Environnement et de l'Énergie, il était de ma responsabilité de trouver des sites d'enfouissement. La province avait pris le relais en vue de trouver des sites d'enfouissement pour les déchets dans la Région du Grand Toronto. Il s'agissait alors de déchets traditionnels et non de déchets radioactifs.

Trois ans après le début du projet, on n'avait pas retiré du sol la moindre pelletée de terre. Nous n'avions pas réussi à en venir à un consensus au sujet de l'endroit où placer les sites ou sur les moyens à utiliser pour convaincre les gens d'accepter les ordures d'autres personnes. Il est difficile d'obtenir un consensus social, en particulier sur cette question.

Une des solutions proposées dans le projet de loi est de conserver en permanence les déchets *in situ*. Je crois que la plupart des habitants des collectivités visées voudront participer à un processus de consultation de grande envergure. Je vous rappelle l'exemple de la Scandinavie où l'on a procédé à d'intenses consultations des collectivités afin de s'assurer qu'elles étaient prêtes à accueillir les déchets. Ce genre de consultations prend du temps, et souvenez-vous qu'une fleur ne pousse pas plus vite si on tire dessus. Certaines choses demandent du temps. Le Royaume-Uni a récemment chargé un comité d'élaborer différentes options en rapport avec ce problème. Ils ont accordé six ou sept ans au comité.

Le sénateur Eyton: Supposons que trois ans soit le délai accordé. Le projet est biaisé au départ car, comme vous le dites, vous allez de l'avant avec des investissements dans l'énergie nucléaire et, après que l'on aura ajouté les nouvelles sources d'énergie, le pourcentage d'énergie nucléaire passera à environ 55 p. 100. Ce n'est pas aussi élevé que les deux tiers, 66 p. 100, que vous avez mentionnés plus tôt. Il y a des

question of saying, "We don't want nuclear waste." That option is, in effect, off the table.

In addressing the question of public understanding and support, and leaving aside for the moment intelligent disposal, what if that public understanding and support, even after all that consultation, does not come about? What if, for whatever reason, there is a horrible accident that initiates a public reaction against the industry? In effect, while there may be an intelligent way to dispose of the waste, there would be no public support for an entire industry that would now comprise about 55 per cent of the power generation in this province? Do you have some scenario planned for such a circumstance?

Mr. Dicerni: Nuclear waste is currently stored extremely safely at existing sites; we have dry storage capabilities at Darlington, Pickering and Bruce, which very much look after the waste. There is space currently available and there will be a bit more space available in the future to look after it. It is not as though, for example, in 2005, if the minister rejects the report and deems the proposal inadequate, we would collectively fall off a cliff.

The second comment I should like to make is that, having been through the waste operation with the provincial government once, you have to start these operations with a positive outlook. You have to believe that you can achieve the goal at the end of the day, although it will not be easy. However, I think it can be done. It will be a challenge to achieve that consensus because people have strong views.

Senator Eyton: Who has it right? I come from a place where people look around and wonder if someone has it right so that they can know how to do it right. Where is that lovely combination of good public understanding and support and what you would consider an ideal waste management option in place and working? Who is the stalking horse that we should look for?

Mr. Dicerni: I think Scandinavia is probably the jurisdiction that has made the most progress. Their situation came down to two communities in a runoff to host the permanent waste site. This was put to the community and to a vote in their parliament, et cetera. They affirmed their need for nuclear power and the need to look after the nuclear waste. Two communities were left with their hands up after three or four others dropped out. In the end, it was a choice between two communities.

Senator Eyton: You said "Scandinavia." Was that in Sweden?

Mr. Dicerni: It was in Finland. Sweden is moving on it. Mr. Nash has been there and has seen it more closely than I have.

Mr. Ken Nash, Vice-President, Nuclear Waste Management Division, Ontario Power Generation: In fact, as Mr. Dicerni was mentioning, last year there was a vote in the Finnish parliament, and although I cannot remember the exact numbers, support for

déchets radioactifs; ils seront toujours présents, et on doit s'en occuper d'une façon ou d'une autre. Il n'est pas question de dire que nous ne voulons pas de déchets nucléaires. Cette option est en fait déjà éliminée.

Au sujet de la compréhension et de l'appui du public, et en laissant de côté pour le moment la question du traitement intelligent des déchets, que faire si, même après les consultations, on n'obtient pas la compréhension et l'appui du public? Que faire si, pour quelque raison, un terrible accident survient et déclenche une réaction de rejet du public contre l'industrie? Dans ce cas, même s'il existait une manière intelligente d'évacuer les déchets, le public retirerait complètement son appui à toute l'industrie qui produit environ 55 p. 100 de l'énergie de cette province? Avez-vous un plan dans une telle éventualité?

M. Dicerni: Les déchets radioactifs sont actuellement stockés de façon très sécuritaire dans les sites existants; nos installations de stockage à sec de Darlington, Pickering et Bruce sont suffisantes pour stocker les déchets. Il y a présentement de l'espace disponible, et nous disposons pour le futur d'encore un peu plus d'espace pour s'en occuper. Ce n'est pas comme si, dans l'éventualité où le ministre rejeterait notre plan en 2005, nous tomberions tous ensemble dans le vide.

Deuxièmement, ayant déjà travaillé à la gestion des déchets avec le gouvernement provincial, je sais que nous devons entreprendre ce projet avec une vision optimiste. Il faut se persuader de pouvoir atteindre le but ultime, même si ce ne sera pas facile. Malgré tout, je crois que c'est possible. Étant donné que les gens ont des opinions très arrêtées, il faudra travailler fort pour en arriver à un consensus.

Le sénateur Eyton: Qui devons-nous croire? Là d'où je viens, les gens regardent alentour et cherchent à savoir si quelqu'un a raison, afin de s'inspirer de cet exemple. Où se trouve ce beau mariage entre la compréhension et l'appui du public et ce que vous considérez comme l'option idéale en matière de gestion des déchets qui est en place et fonctionne? Quel est le champion sur lequel nous devrions miser?

M. Dicerni: Je crois que l'administration ayant obtenu le plus de succès est la Scandinavie. Dans ce pays, finalement, deux collectivités se sont retrouvées dans la course pour accueillir le site permanent de stockage des déchets. On a proposé le projet à la collectivité et on l'a soumis à un vote du Parlement, et cetera. Les gens ont reconnu qu'ils avaient besoin de l'énergie nucléaire et qu'il fallait prendre en charge les déchets radioactifs. Après que trois ou quatre collectivités se soient retirées de la course, il en est demeuré deux en lice.

Le sénateur Eyton: Vous avez parlé de la Scandinavie. Était-ce en Suède?

M. Dicerni: C'était en Finlande. Mais la Suède leur emboîte le pas. M. Nash y est allé et a assisté de plus près que moi à ce qui s'est passé.

M. Ken Nash, vice-président, Division de la gestion des déchets radioactifs, Ontario Power Generation: De fait, comme M. Dicerni l'a mentionné, le Parlement finlandais a voté sur cette question l'an dernier et, bien que je ne me souviens pas

the plan was approximately 144 to three. That included members of their equivalent to the Green Party. Sweden is following a very similar process. They have narrowed it down to two communities, where detailed studies are occurring over the course of the next few years. They expect to make a decision on which of these communities will host the permanent facility.

As mentioned earlier by Mr. Dicerni, these are industry-led waste management organizations that are following the same principles that Mr. Dicerni mentioned, that is, the need to deal with this matter on a permanent basis and the need to deal with it with a high degree of societal consensus.

Senator Eyton: Would one of the options for an Ontario solution be to ship it to British Columbia, for example?

Mr. Dicerni: Ontario has generated approximately 90 per cent of the nuclear waste, so there is a certain logic in saying that Ontario should have a central site. There is a certain logic to assuming that it would be within the provincial boundaries of Ontario, given that it starts with 90 per cent of the generation of it.

The Chairman: I have a question for Mr. Torgerson with respect to the Operational Safety Review Team, OSART, of the International Atomic Energy Agency, IAEA. As you know, this committee looked at the safety of nuclear power. In Paris, we heard about the OSART examination of operating plants. Since then, Canada has asked to have OSART take a look at our operating plants. My impression is that the Americans, before they went ahead with the Yucca Mountain disposal system, talked to OSART about nuclear waste. Have you had any talks with representatives of international agencies from Vienna or Paris about nuclear waste?

Mr. Torgerson: We have had considerable interaction with international agencies such as the IAEA in Vienna and the Nuclear Energy Agency of the Organisation for Economic Co-operation and Development, NEA/OECD, in Paris. Our experts deal with experts from other countries in those fora.

We have also been dealing specifically with the Americans over the past several years on the permanent disposal of nuclear fuel waste. In fact, we are a contractor to the Americans to provide technical expertise in assisting them with their program. Yes, we have had considerable experience with international agencies, and more specifically with the U.S. waste disposal program.

The Chairman: That leads to my next question. As a geologist, and I do not know if that is part of your background, I gather the Yucca Mountain is in a volcanic tooth. Does that give peace and security to those that live on the Canadian Shield, or are you convinced that the Canadian Shield mines are the only place? On the other hand, are the cordillera of British Columbia and Yukon being considered as a Yucca Mountain-type situation?

exactement des chiffres, le projet à été adopté à quelque chose comme 144 voix contre trois. Ce total comprend aussi les votes des membres d'un parti équivalent au Parti Vert. La Suède suit un parcours très similaire. Le processus d'élimination a finalement retenu deux collectivités, et des études poussées y seront menées au cours des prochaines années. On décidera ensuite laquelle de ces collectivités accueillera l'installation permanente.

Comme M. Dicerni l'a dit plus tôt, il s'agit d'organisations dirigées par l'industrie qui suivent les mêmes principes que ceux qu'il a exposés, c'est-à-dire que l'on doit régler cette question de manière permanente et obtenir un vaste consensus dans la population.

Le sénateur Eyton: Une des solutions pour l'Ontario pourrait-elle être d'envoyer les déchets en Colombie-Britannique, par exemple?

M. Dicerni: Étant donné que l'Ontario est responsable de la production d'à peu près 90 p. 100 des déchets radioactifs, il semble raisonnable de penser qu'elle doit accueillir un site central. Vu qu'elle a produit au départ 90 p. 100 des déchets, en toute logique on pourrait penser que ce site devra être situé dans les limites de la province.

Le président: J'ai une question à poser à M. Torgerson au sujet de l'Operational Safety Review Team, l'OSART, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'AIEA. Comme vous le savez, ce comité a déjà examiné la sûreté de l'énergie nucléaire. À Paris, nous avons entendu parler des examens que l'OSART mène dans les centrales en exploitation. Depuis lors, le Canada a demandé à l'OSART de venir jeter un coup d'œil sur nos centrales en exploitation. Je crois que les Américains ont consulté l'OSART au sujet des déchets radioactifs avant de donner le feu vert au système de stockage de Yucca Mountain. Avez-vous discuté des déchets radioactifs avec des représentants des agences internationales de Vienne ou de Paris?

M. Torgerson: Nous avons eu beaucoup de discussions avec des agences internationales comme l'AIEA à Vienne, et l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, l'AEN/OCDE, à Paris. Nos experts collaborent avec ceux d'autres pays au sein de ces forums.

Ces dernières années, nous avons aussi collaboré plus particulièrement avec les Américains au sujet de l'évacuation permanente des déchets radioactifs. De fait, nous avons été engagés par les Américains pour fournir de l'expertise technique afin de les aider avec leur programme. Donc oui, nous avons beaucoup d'expérience avec les agences internationales, et particulièrement avec le programme d'évacuation des déchets des États-Unis.

Le président: Ceci m'amène à ma prochaine question. En tant que géologue, et j'ignore si cela fait aussi partie de vos compétences, je crois savoir que Yucca Mountain se trouve dans une crête volcanique. Cette information est-elle censée être rassurante pour les habitants du Bouclier canadien, ou bien croyez-vous que les mines du Bouclier canadien soient le seul endroit envisageable? Par ailleurs, considère-t-on les cordillères de la Colombie-Britannique et du Yukon pour des projets du genre de Yucca Mountain?

Mr. Torgerson: The focus for the Canadian nuclear fuel waste management program has been on the granitic rock of the Canadian Shield. We have not examined volcanic tuff at any time or had a research program specifically geared to that type of rock formation. In fact, there are many different geologic formations suitable for the permanent disposal of nuclear fuel waste.

What you are looking for, as you know, as a geologist is a stable formation, and there are a number of them throughout the world. Our focus is on granitic rock, not on volcanic tuff.

Senator Mahovlich: You mentioned the Pickering and Bruce plants being closed. How often does this happen? Has the closure been because of accidents, or is this a normal procedure? If there are any accidents, can you be transparent with us and give us an update?

Mr. Dicerni: Ontario Hydro had a fleet of 20 nuclear reactors. Around 1997-98, it decided to concentrate on 12 of those and rehabilitate the other eight. "Rehabilitate" refers to a major refurbishment of those units.

In the interim, we have leased all eight Bruce stations to a subsidiary of British Energy, Bruce Power, and they are looking after the rehabilitation of two of those units. We at OPG are concentrating on refurbishing and upgrading the four earliest Pickering A units, that is to say, Pickering 1, 2, 3 and 4.

We have conducted environmental assessments regarding the rehabilitation of these plants and submitted those to the Canadian Nuclear Safety Commission who reviewed and approved it. We have subsequently sought a licence to reopen the plants. That licence has been granted, subject to us meeting a number of licence conditions.

We report back to the regulator every six months or so on our progress. Our next progress report will be in two or three weeks from now, toward the latter part of May. We expect to have the first of these four units that were laid up back in operation toward the latter part of this year, early next year.

Senator Mahovlich: What is our largest energy producing plant in Ontario?

Mr. Dicerni: Darlington.

The Chairman: Mr. Dicerni, although every power producer is assessed an amount for their budget it is not clear in the proposed legislation how the vote goes? Does every owner have one vote, or are your votes weighted to the amount of electricity you produce?

Mr. Dicerni: It could be weighted to the amount of nuclear waste that is generated. Alternatively, it could be weighted to the amount of money that each company will be asked to contribute.

M. Torgerson: Jusqu'ici, le programme canadien de gestion des déchets nucléaires s'est concentré sur les roches granitiques du Bouclier canadien. Nous n'avons jamais considéré le tuf volcanique, et aucun programme de recherche n'a encore examiné ce type de formation géologique. De fait, de nombreux types de formation géologique peuvent servir à l'évacuation permanente des déchets radioactifs.

Comme vous le savez, en tant que géologue, nous sommes à la recherche d'une formation stable, et le monde en possède un grand nombre. Nous nous concentrons sur les roches granitiques et non sur le tuf volcanique.

Le sénateur Mahovlich: Vous avez mentionné le fait que les centrales de Pickering et Bruce sont fermées. Cela se produit-il souvent? Sont-elles fermées en raison d'un accident, ou est-ce là une procédure normale? S'il y a des accidents, pouvez-vous faire preuve de transparence et nous faire une mise au point?

M. Dicerni: Ontario Hydro possédait un parc de 20 réacteurs nucléaires. Dans les années 1997-1998, elle a décidé de concentrer ses activités sur 12 de ces réacteurs et de remettre en état les huit autres. «Remettre en état» signifie entreprendre une remise à neuf majeure de ces tranches.

En attendant, nous avons donné à bail les huit centrales de Bruce à une filiale de la British Energy, Bruce Power, et cette société s'occupe de la remise à neuf de ces centrales. À l'OPG, nous nous occupons de la remise à neuf et de la reconcentration des quatre plus anciennes tranches de Pickering A, Pickering 1, 2, 3 et 4.

Nous avons procédé à des évaluations environnementales concernant la remise en état de ces centrales et en avons transmis les résultats à la Commission canadienne de la sûreté nucléaire qui les a examinées et approuvées. On nous a accordé le permis moyennant la satisfaction d'un certain nombre de conditions de délivrance.

Tous les six mois environ, nous transmettons des rapports d'étape à l'organisme de réglementation. Nous remettrons notre prochain rapport d'étape fin mai, dans deux ou trois semaines. Nous prévoyons réouvrir la première de ces quatre tranches qui avaient été fermées temporairement vers la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Le sénateur Mahovlich: Quelle centrale produit le plus d'énergie en Ontario?

M. Dicerni: Darlington.

Le président: Monsieur Dicerni, même si le montant de la cotisation de chaque producteur est déterminé, le projet de loi ne mentionne pas clairement la façon dont le vote se déroulera. Est-ce que chaque producteur a droit à une voix, ou est-ce que les voix sont réparties en fonction de la quantité d'électricité produite par chacun?

M. Dicerni: Il se peut que le nombre de voix accordées corresponde au volume de déchets nucléaires produits par chaque producteur. Autrement, on pourrait les accorder en fonction de l'argent investi par chaque société. Comme vous le savez, le projet de loi établit que les diverses sociétés se verront attribuer des

As you know, it is set out in the bill that different companies have different down-payment numbers; hence, in political science terms I would deem this rep-by-pop.

The Chairman: "Pop" would not be the amount of power you generate but the amount of waste?

Mr. Dicerni: Partially. In our company, for example, we currently generate 50 per cent of our electricity through nuclear, 25 through hydroelectric and 25 to 30 per cent from fossil powers. Hydro-Québec is 97 per cent hydroelectric and 3 per cent nuclear; New Brunswick Power is in the order of 30-70. Given the diversity of the profile, it is based on the amount of power generated by the nuclear sector, which is commensurate with the amount of nuclear waste you generate.

The Chairman: In this case, we have already quite an amount of nuclear waste, as well as ongoing waste production. Do you foresee an argument over assessments being based on the ongoing production of waste, or do you see the newer companies saying most of it is old waste that must be disposed of? Do you see a fight coming up as to how the assessment should be levied?

Mr. Dicerni: I do not think so. Going forward, chances are the proportion of waste generated by New Brunswick Power and Hydro-Québec will be in the same proportion as in the past. The overall percentages should not dramatically change. Ontario/OPG will still be the dominant generator of nuclear waste.

The Chairman: I have not been able to follow, except through the newspapers, which are not the most reliable method of obtaining information on any topic, let alone nuclear, but I get the impression that the Government of Ontario's nuclear capacity is for sale, or is in the process of being sold, to private British companies. In that sale, how will the old waste be accounted for? In other words, will whoever buys out part of Ontario Hydro be responsible for their share of nuclear waste?

Mr. Dicerni: In the context of the Government of Ontario's policy dealing with a competitive market, as compared with a regulated monopolistic market, which started on May 1, we, because we have a significant proportion of the generation in the province, have been told as part of our licence to operate that we must reduce our market share over the next four to ten years in order to ensure that there is adequate competition.

In that context and in anticipation of the market opening, we undertook an auction process to ascertain if there were any companies interested in buying or leasing some of the nuclear facilities at Bruce. British Energy was one of the companies that expressed that interest. It came in, made an offer that we felt was

montants de versement initial différents; dans le langage des sciences politiques, on pourrait qualifier ceci de représentation selon la population.

Le président: La «population» ne correspondrait pas à la quantité d'énergie produite, mais plutôt au volume de déchets?

M. Dicerni: En partie. Notre société, par exemple, produit 50 p. 100 de son électricité à partir de l'énergie nucléaire, soit 25 p. 100 à partir de l'énergie hydroélectrique et de 25 à 30 p. 100 à partir de l'énergie fossile. Hydro-Québec utilise à 97 p. 100 l'énergie hydroélectrique et l'énergie nucléaire seulement à 3 p. 100; la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a un ratio d'environ 30 pour 70. Compte tenu de la diversité des profils, on se base sur la quantité d'énergie produite par le secteur nucléaire et sur la quantité de déchets radioactifs correspondante.

Le président: À cet égard, nous avons déjà amassé une bonne quantité de déchets radioactifs et nous continuons d'en produire sur une base permanente. Prévoyez-vous qu'il y aura un débat sur le fait que l'on base les cotisations sur la production actuelle, ou croyez-vous que les sociétés nouvelles venues feront valoir que c'est surtout de vieux déchets que l'on doit évacuer? Entrevoyez-vous des discussions au sujet du mode de détermination des cotisations?

M. Dicerni: Je ne pense pas. À l'avenir, il est plus que probable que la quantité de déchets produits par Hydro-Québec et par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick sera dans la même proportion que par le passé. Les pourcentages globaux ne devraient pas changer radicalement. L'Ontario et l'OPG continueront toujours d'être les principaux producteurs de déchets radioactifs.

Le président: Je n'ai pas pu suivre cette question autrement que par les journaux, qui ne sont pas toujours la meilleure source d'information, en particulier pour ce qui est de l'énergie nucléaire. Mais il semble que la capacité nucléaire du gouvernement de l'Ontario est à vendre, ou sur le point d'être vendue, à des intérêts britanniques privés. Si cette vente est conclue, qui assumera la responsabilité des vieux déchets? Est-ce que le nouvel acquéreur d'une partie d'Ontario Hydro deviendra responsable d'une partie des déchets radioactifs?

M. Dicerni: Dans le contexte de la nouvelle politique de marché compétitif mise de l'avant par le gouvernement de l'Ontario le 1^{er} mai, par comparaison avec l'ancien marché monopolistique réglementé, on nous a informé qu'étant donné que nous détenons une proportion considérable de la production d'énergie de la province, une des conditions de délivrance de notre permis d'exploitation est que nous devons réduire notre part de marché d'ici quatre à dix ans afin de garantir qu'il y aura suffisamment de concurrence.

Dans cette optique, et en prévision de l'ouverture des marchés, nous avons amorcé un processus de mise aux enchères afin de déterminer si des sociétés pourraient être intéressées à acheter ou à prendre à bail certaines centrales nucléaires de Bruce. British Energy a manifesté son intérêt. Des représentants de cette société

a fair value to us, and to the shareholder, and leased those properties for an 18-year period of time.

They provided to us and the Government of Ontario an initial down payment of \$625 million. There are annual rental payments that are paid.

The annual rental payments cover the costs to be incurred to deal with the nuclear waste that they generate. We still kept, as owner of the property, responsibility for the waste that is there. They will pay us a fee for the waste that they generate going forward.

The Chairman: You keep the old waste. They pay for the waste that they create.

Mr. Dicerni: That is correct.

The Chairman: One final point before I turn to Senator Keon. Perhaps I heard you incorrectly during your presentation, but do you think that the financing of WMO is somewhat too rich and that there should be some kind of control factor? You do not want to see a huge pile of money in there that is not being used.

Mr. Dicerni: No, I referred to the amount as being important outlays of cash. The amount of \$100 million a year does represent a significant contribution.

We have not taken issue with either the down payments or the annual contribution. However, I was noting that the amount represents, for a company such as Ontario Power Generation, a significant commitment of funds.

The Chairman: Will the Auditor General be able to look at the WMO's expenses?

Mr. Dicerni: I believe the WMO is being set up as a not-for-profit company.

The Chairman: That is what the government is supposed to be, but it does not always work that well.

Mr. Dicerni: I would make a distinction on the amounts that are to be put in segregated funds, which are the huge amounts and which the companies are not able to touch. Those funds are put into a bank account, if you wish, to which we do not have access. We cannot make withdrawals against those sums until the government has accepted the plan, and it has been blessed all the way.

The operation of the WMO to develop the plan will be more modest in scope, something along the order of perhaps \$7 million or \$8 million. That will be a more modest endeavour.

Again, I assure honourable senators that OPG and other companies that will be paying the large chunk of this are extremely committed to the highest degree of prudence and probity in the expenditure of these funds. These are our monies.

sont venus nous faire une offre qui nous a semblé raisonnable pour nous et pour nos actionnaires, et ils ont pris à bail ces propriétés pour une période de 18 ans.

La société nous a remis à nous ainsi qu'au gouvernement de l'Ontario un versement initial de 625 millions de dollars. Elle verse aussi un loyer annuel.

Ce loyer annuel couvre les frais de gestion des déchets radioactifs que les nouveaux locataires produisent. À titre de propriétaire, nous avons toutefois conservé la responsabilité des déchets qui sont déjà stockés sur place. Ils nous paieront pour les déchets qu'ils produiront à l'avenir.

Le président: Vous conservez la responsabilité des anciens déchets, et ils paient pour les déchets qu'ils produisent.

M. Dicerni: C'est exact.

Le président: Une dernière remarque avant que je ne cède la parole au sénateur Keon. Il se peut que je vous aie mal compris durant votre témoignage, mais pensez-vous que le financement de l'OGD est exagéré et qu'il devrait y avoir un facteur de contrôle? Vous ne souhaitez probablement pas que d'énormes sommes s'accumulent dans ce fonds et ne servent à rien.

M. Dicerni: Non, je voulais plutôt dire que ce sont d'importantes sommes; 100 millions par année représente une contribution considérable.

Nous n'avons pas exprimé de réticence face au versement initial ou à la contribution annuelle. Cependant, je faisais remarquer que, pour une société comme la Ontario Power Generation, cette contribution représente un important engagement de fonds.

Le président: Est-ce que le vérificateur général pourra examiner les dépenses de l'OGD?

M. Dicerni: Je pense que l'on créera l'OGD comme une société à but non lucratif.

Le président: C'est ce que le gouvernement est censé être, mais ça ne fonctionne pas toujours.

M. Dicerni: Je voudrais faire une distinction concernant les sommes qui seront placées dans des fonds distincts, des sommes énormes auxquelles les sociétés n'auront pas accès. Ces sommes seront donc placées dans des comptes bancaires quelconques en fiducie. Il sera interdit de faire des retraits sur ces comptes tant que le gouvernement n'aura pas accepté le plan et qu'il ne lui aura pas donné le feu vert.

Le budget de fonctionnement de l'OGD pour l'élaboration du plan sera d'envergure plus raisonnable, et tournera autour des 7 ou 8 millions de dollars. Ce sera une entreprise plus modeste.

Je voudrais rassurer encore une fois les honorables sénateurs et leur répéter que l'OPG et les autres sociétés qui verseront la plus grande partie de ces fonds sont très déterminées à exercer la plus grande prudence et probité en ce qui concerne leur utilisation. Après tout, c'est notre argent.

Senator Keon: Mr. Dicerni, you came up with an interesting scenario of leasing the Bruce plants to a subsidiary, rather than an outright sale to someone. I am not a businessman, but I am aware of the number of arrangements when it comes to subsidiary corporations and parent corporations.

In an area where accountability and quality is such an issue, I would be interested in you expanding somewhat on the operations of your subsidiary. Who is responsible for quality control in renovating these plants? Who is ultimately accountable if something goes wrong? Would you be kind enough to expand on that?

Mr. Dicerni: Bruce Power operates the plants at the Bruce site. Bruce Power is a consortium representing employees who have a certain stake in this operation. They have made an investment in this company.

Cameco and British Energy are also involved. Those are the three companies with whom we have signed a lease for 18 years.

In regard to quality control, they are subject to the same standards of operation as other nuclear operators in the country. The Canadian Nuclear Safety Commission regulates them. They, like OPG, must apply for licences to operate. If they want to restart units 3 and 4, they will have to undertake an environmental assessment under the Canadian Environmental Assessment Act. They will have to get it approved and then submit an application to restart. There is a fairly rigorous regulatory process that governs the operations.

For your information, the Canadian Nuclear Safety Commission released yesterday a report card on the operations of all nuclear plants in the country, rating them from A to E, using different metrics. There is a fairly open process, and it is well documented.

Senator Keon: Is the ultimate accountability with you or with them?

Mr. Dicerni: The ultimate accountability to run these plants, and I am talking about the running of the plants, flows from the licence that they have been given by the regulator.

Senator Keon: The ultimate accountability for quality in the building of these plants, is it with them or with you?

Mr. Dicerni: It is with them. If they wish to restart the unit, it is the operator of the unit, subject to regulatory oversight.

Senator Buchanan: Would you give me those percentages again? You have 50 per cent nuclear, 25 hydro and 25 fossil energy. Is that correct?

Mr. Dicerni: It will vary from time to time. At present, Ontario consumes 150 terawatt hours of electricity. About 40 of those flow from fossil. Hydroelectric is about 33. There were non-utility generators (NUGs) put into place in the early 1990s. They generate about 10 to 12 hours, depending on the price of gas.

Le sénateur Keon: Monsieur Dicerni, vous nous avez fait part d'une idée intéressante en donnant à bail les centrales Bruce à une filiale plutôt qu'en les vendant directement à d'autres intérêts. Bien que je ne sois pas un homme d'affaires, je sais qu'il existe un certain nombre d'arrangements entre les filiales et les sociétés mères.

Dans un secteur où la reddition de comptes et la qualité sont d'une telle importance, j'aimerais vous entendre élaborer sur les activités de votre filiale. Qui a la responsabilité du contrôle qualité en ce qui concerne la rénovation de ces centrales? Qui est responsable au bout du compte si quelque chose tourne mal? Auriez-vous l'amabilité d'élaborer à ce sujet?

M. Dicerni: Bruce Power exploite les centrales au complexe nucléaire de Bruce. Bruce Power est un consortium représentant des employés qui détiennent des parts dans cette entreprise. Ils ont investi dans cette société.

Cameco et British Energy en font aussi partie. Ce sont là les trois sociétés auxquelles nous avons accordé un bail de 18 ans.

Pour ce qui est du contrôle qualité, la société est soumise aux mêmes normes d'exploitation que les autres exploitants nucléaires du pays. Ils sont assujettis aux règlements de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Tout comme l'OPG, ils doivent faire la demande d'un permis s'ils veulent exploiter les centrales. S'ils désirent redémarrer les centrales 3 et 4, ils devront réaliser une évaluation environnementale aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Ils devront la faire approuver et présenter une demande afin de redémarrer les centrales. L'exploitation des centrales est assujettie à un processus réglementaire assez rigoureux.

À titre d'information, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a publié hier un bulletin sur les activités de toutes les centrales nucléaires au pays, leur attribuant une note de A à E selon différents critères. C'est un exercice qui montre que le processus est assez ouvert et bien documenté.

Le sénateur Keon: En fin de compte, est-ce vous ou eux qui sont responsables?

M. Dicerni: La responsabilité finale liée à l'exploitation de ces centrales, et je parle bien de l'exploitation, relève du permis qu'ils ont obtenu de l'organisme de réglementation.

Le sénateur Keon: Qui est responsable de la qualité de la construction de ces centrales, vous ou eux?

M. Dicerni: Ce sont eux. S'ils veulent redémarrer la centrale, c'est l'exploitant de la centrale qui est soumis au régime réglementaire de surveillance.

Le sénateur Buchanan: Pouvez-vous me redonner ces pourcentages? Vous avez mentionné 50 p. 100 d'énergie nucléaire, 25 p. 100 d'énergie hydroélectrique et 25 p. 100 d'énergie fossile. Est-ce exact?

M. Dicerni: Ça peut varier. En ce moment, l'Ontario consomme 150 terawattheures d'électricité. Environ 40 terawattheures proviennent de centrales à combustible fossile. La production hydroélectrique compte pour environ 33 terawattheures. On a établi, au début des années

There are a few imports, for 3 or 4 terawatt hours. The rest is nuclear in the province of Ontario. That nuclear production is divided between Bruce Energy and OPG.

Senator Buchanan: I copied down the figures incorrectly. There is about 40 per cent fossil; is that correct?

Mr. Nash: It is perhaps less than 40 per cent as fossil.

Senator Buchanan: Whatever it is, what percentage of Ontario generation is from coal?

Mr. Dicerni: That figure would be about 25 per cent.

Senator Buchanan: Where does your coal come from?

Mr. Dicerni: Powder River Basin, mostly.

Senator Buchanan: Is it all American?

Mr. Dicerni: Mostly.

Senator Buchanan: When you say “mostly,” do you have any Canadian coal?

Mr. Dicerni: I do not believe so.

Senator Buchanan: Certainly you do not have any coal from Cape Breton any longer.

Mr. Dicerni: I do not believe so.

Senator Buchanan: That ended years ago. Now it is ended for good. What do you pay per tonne, U.S. dollars, for coal?

Mr. Dicerni: I do not know. I can find out for you. There is some measure of commercial sensitivity around that, because we are constantly renegotiating our contracts with area suppliers, including people who transport the material. I could get back to you and give you a ballpark figure.

Senator Buchanan: I ask because, as you know, there is a utility board hearing in Halifax currently with Nova Scotia Power. Nova Scotia Power is looking for an increase because of the exchange rate and the cost of U.S. coal. One hundred per cent of the coal currently used is coming from either the U.S. or further down south. Not too many years ago, 100 per cent of it was Cape Breton coal. Now, and for the last number of years and for the next number of months, there is a move afoot to open a new coal mine in Cape Breton. The cost of coal to the power corporation in Canadian dollars from that new mine will be very important in terms of how much the corporation is now paying for U.S. coal landed in Mulgrave and at the Sydney docks. I am interested to know what you are paying for U.S. coal per tonne.

Mr. Dicerni: I am sorry, I do not have that specific piece of data. I know that our coal prices over the last two years have increased. There has been a fairly significant trend upwards in the pricing.

Senator Buchanan: Are you paying in U.S. dollars?

Mr. Dicerni: Yes.

90, des producteurs sans vocation de service public. Ils produisent de 10 à 12 terawattheures, dépendant du prix du gaz. Il y a un peu d'importation, pour 3 ou 4 terawattheures. En Ontario, le reste de la production provient de l'énergie nucléaire et cette énergie est répartie entre Bruce Energy et l'OPG.

Le sénateur Buchanan: Je me suis trompé dans mes chiffres. Il y a environ 40 p. 100 d'énergie provenant du combustible fossile?

M. Nash: Il y a peut-être moins de 40 p. 100 d'énergie fossile.

Le sénateur Buchanan: Peu importe, quel pourcentage de la production ontarienne provient du charbon?

M. Dicerni: Ce chiffre s'élève à environ 25 p. 100.

Le sénateur Buchanan: D'où provient votre charbon?

M. Dicerni: Surtout de Powder River Basin.

Le sénateur Buchanan: Provient-il entièrement des États-Unis?

M. Dicerni: Presque entièrement, oui.

Le sénateur Buchanan: Votre «presque» signifie-t-il que vous utilisez du charbon canadien?

M. Dicerni: Je ne le pense pas.

Le sénateur Buchanan: Vous n'utilisez donc certainement plus de charbon en provenance du Cap-Breton.

M. Dicerni: Je ne crois pas, non.

Le sénateur Buchanan: C'est terminé depuis bien des années. Maintenant, c'est fini pour de bon. Combien payez-vous par tonne, en dollars US?

M. Dicerni: Je l'ignore. Mais je pourrais vous obtenir ce chiffre. Étant donné que nous renégocions constamment nos contrats avec nos fournisseurs, y compris ceux qui transportent le charbon, ceci est une question un peu délicate au point de vue commercial. Mais je pourrais vous revenir avec un chiffre approximatif.

Le sénateur Buchanan: Je vous le demande parce que, comme vous le savez, la commission des services publics tient actuellement une audience à Halifax avec la Nova Scotia Power. La société demande une augmentation en raison du taux de change et du coût du charbon américain. Tout le charbon présentement utilisé provient des États-Unis ou de plus loin au Sud. Il n'y a pas si longtemps, il provenait entièrement du Cap-Breton. Depuis quelques années et pour quelques mois encore, on assiste à un mouvement en faveur de l'ouverture d'une nouvelle mine de charbon au Cap-Breton. Si les compagnies d'électricité pouvaient payer ce charbon en dollars canadiens, ce serait déterminant pour elles par comparaison avec le prix qu'elles doivent déboursier pour le charbon américain qui débarque à Mulgrave et sur les quais de Sydney. Je suis curieux de savoir combien vous payez une tonne de charbon américain.

M. Dicerni: Je suis désolé, je ne dispose pas de cette information précise. Je sais que nous payons notre charbon plus cher depuis deux ans. Les prix suivent une tendance fortement à la hausse.

Le sénateur Buchanan: Payez-vous en dollars US?

M. Dicerni: Oui.

Senator Buchanan: Is there a chance that you could provide those figures to the clerk of the committee?

Mr. Dicerni: We could do that.

The Chairman: Clause 10 of Bill C-27 speaks to the assessment to keep the WMO going, and that is from Ontario Hydro Energy Incorporated, Hydro-Québec, New Brunswick Power Corporation and Atomic Energy of Canada Limited, AECL. I received the impression from you that as new people come on stream they will have to come into the WMO. How will the new people that you sell out to and who create their own waste be assessed?

In my reading of clause 10, it sounds as if they will have a free ride.

Mr. Dicerni: In the immediate future, we do not envisage anyone building a new nuclear plant. We have absolutely no plans to sell any additional nuclear plants. The likelihood of new participants entering into the equation is quite small.

The Chairman: New people would have to come from the ground up. I thought you said earlier that government had decided to divest itself of some of the power generation.

Mr. Dicerni: That is correct.

The Chairman: Those new people would be leasing from your divestment and would be creating nuclear waste; will they not have a vote in the WMO? Will you take over the nuclear waste, in terms of the lease?

Mr. Dicerni: In the scenario that was followed, when we leased to the Bruce facility we retained ownership of the waste that was created —

Senator Buchanan: The new waste, too?

Mr. Dicerni: — and have ownership, as part of our leasing arrangement with them. This falls under our area of responsibility. Therefore, we have maintained at Bruce an area that is specifically focused on managing waste. That is part of the transaction. It is in the lease that the waste remains a responsibility of Ontario Power Generation.

The Chairman: That is interesting. It makes it more attractive to divest.

Senator Mahovlich: I have not heard much with respect to Chalk River lately. Are tests using MOX fuel pellets still being done in Chalk River?

Mr. Torgerson: Yes. As we speak, tests are ongoing at the research facility at Chalk River.

Senator Mahovlich: Are there any special requirements to dispose of this kind of waste?

Le sénateur Buchanan: Vous serait-il possible de fournir ces chiffres au greffier du comité?

M. Dicerni: Oui, ce serait possible.

Le président: L'article 10 du projet de loi C-27 parle de la détermination du montant des cotisations nécessaires au fonctionnement de l'OGD qui proviennent de l'Ontario Hydro Energy Incorporated, d'Hydro-Québec, de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et d'Énergie atomique du Canada limitée, EACL. J'ai cru comprendre que, à mesure que de nouveaux acteurs feront leur entrée, ils devront faire partie de l'OGD. Comment va-t-on déterminer les cotisations des nouveaux producteurs auxquels vous allez vendre vos installations et qui vont produire leurs propres déchets?

D'après mon interprétation de l'article 10, il semble qu'ils vont s'en tirer à bon compte.

M. Dicerni: Nous ne prévoyons pas que quiconque construira une centrale nucléaire dans l'avenir immédiat. Nous n'avons nullement l'intention de vendre d'autres centrales nucléaires. Les chances que de nouveaux participants fassent partie du groupe sont très minces.

Le président: Les nouveaux participants devraient repartir de zéro. Je croyais que vous aviez dit que le gouvernement avait décidé de se départir d'une partie de la production énergétique.

M. Dicerni: C'est exact.

Le président: Ces nouveaux producteurs prendraient à bail ce dont vous voulez vous départir et produiraient de nouveaux déchets nucléaires; n'auraient-ils pas le droit de voter au sein de l'OGD? Les conditions du bail mentionneront-elles que vous assumez la responsabilité des déchets nucléaires?

M. Dicerni: Dans le cas de la location des installations de Bruce, nous avons conservé la propriété des déchets produits...

Le sénateur Buchanan: Les nouveaux aussi?

M. Dicerni: ... et le bail mentionne que nous en sommes les propriétaires. Cette responsabilité nous incombe toujours. Nous avons donc conservé à Bruce un domaine de responsabilité qui vise particulièrement la gestion des déchets. Ça fait partie de l'entente. Le bail stipule que les déchets demeurent la propriété de Ontario Power Generation.

Le président: Voilà qui est intéressant. Ça rend le dessaisissement plus attrayant.

Le sénateur Mahovlich: Je n'ai pas beaucoup entendu parler de Chalk River récemment. Est-ce qu'on y pratique toujours des essais utilisant des pastilles de combustible MOX?

M. Torgerson: Oui. Au moment où je vous parle, on pratique des essais aux installations de recherche de Chalk River.

Le sénateur Mahovlich: L'évacuation de ce type de déchets nécessite-t-elle des mesures exceptionnelles?

Mr. Torgerson: The tests are being conducted to show that the waste is being destroyed in the neutron spectrum that would be typical in a CANDU reactor. We have taken a very small amount of waste, about 500 grams of plutonium, and we are demonstrating that it can be destroyed in the reactor.

Senator Mahovlich: A few years ago, Prime Minister Jean Chrétien wanted to take plutonium from Russia and the United States, as they were trying to reduce their nuclear arsenals. Was that exercised?

Mr. Torgerson: These are the experiments I was referring to. We have taken a small amount of weapons-grade plutonium to demonstrate that it can be destroyed in the core of a nuclear reactor. These experiments demonstrate the technology and show that it could potentially be done. There has been no commitment whatsoever to actually carry out anything other than research and development.

Senator Sibbeston: We have heard much concern expressed by witnesses who appeared before us earlier in the week. We heard from representatives of an Aboriginal organization and the Sierra Club, as well as former members of the Seaborn commission. In particular, the Sierra Club of Canada stated in their presentation that the nuclear industry's attempt to force a community in the Canadian Shield to accept a nuclear waste dump will be the environmental battle of the millennium. It seems to me, given the way the WMO is to be set up by the nuclear industry, that there will be much suspicion and concern in the public about the work of the organization. I am sure questions arise about the safety of the approach that would be taken.

Considering all of this, what would you say about these people's concerns, — including the way in which the WMO is to be structured and appointed by your people? Also, there was some evidence that the geological-excavation approach has already been determined, that it has already been settled that the nuclear industry will likely recommend this approach.

Mr. Dicerni: First, the only thing that has been predetermined is the fact that the Sierra Club is against nuclear power. They have historically been against nuclear power as a form of power generation. Most of the statements that they make flow from this fundamental belief.

Second, as one representative of one company, OPG, I can assure you that no predetermined choice of a preferred scenario has been made. Moreover, if we were foolish enough to do this, it would imply going through a fairly grand charade that would be detrimental to the industry and to the integrity of these companies. We do not plan to be part of any sham-type consultation process.

Regarding your first point, that this will be our Waterloo and that we are going through this process in a somewhat cavalier way, I can only refer to what I have said before: We are committed to doing this in as open, transparent and participatory manner as possible.

M. Torgerson: Les essais visent à démontrer que les déchets sont détruits dans le spectre d'énergie des neutrons caractéristique des réacteurs CANDU. Nous avons pris une très petite quantité de déchets, environ 500 grammes de plutonium, et nous faisons la preuve qu'elle peut être détruite dans le réacteur.

Le sénateur Mahovlich: Il y a quelques années, le premier ministre Jean Chrétien voulait accepter du plutonium en provenance des États-Unis et de la Russie qui tentaient de réduire leur armement nucléaire. L'a-t-on fait?

M. Torgerson: Ce sont les expériences dont je parlais. Nous prenons une faible quantité de plutonium du type utilisé dans les armes pour démontrer qu'elle peut être détruite dans le cœur d'un réacteur nucléaire. Ces expériences servent à démontrer la technologie et à décrire ce qui pourrait être fait. On n'a pris aucun engagement de réaliser quoi que ce soit d'autre que la RD.

Le sénateur Sibbeston: Au début de la semaine, des témoins sont venus exprimer beaucoup d'inquiétude à ce sujet. Notamment, des représentants d'une organisation autochtone et du Club Sierra, ainsi que d'anciens membres de la Commission Seaborn. Les gens du Club Sierra en particulier ont déclaré que la tentative de l'industrie nucléaire de forcer une collectivité du Bouclier canadien à accueillir un dépotoir de déchets nucléaires sera la bataille environnementale du millénaire. Étant donné que l'OGD sera mis sur pied par l'industrie nucléaire, il me semble que le public éprouvera beaucoup de soupçon et d'inquiétude à l'égard du travail de l'organisation. Je suis convaincu que l'on s'interrogera sur la sûreté de l'approche qui sera envisagée.

Compte tenu de tout cela, comment réagiriez-vous aux inquiétudes de ces personnes, y compris au sujet de la manière dont on veut structurer l'OGD et dont vous comptez faire les nominations? Par ailleurs, on dispose de renseignements comme quoi l'approche de l'excavation géologique aurait déjà été choisie, qu'il est déjà décidé que l'industrie nucléaire recommandera cette approche.

M. Dicerni: Premièrement, la seule chose déterminée d'avance est le fait que le Club Sierra s'oppose à l'énergie nucléaire. Ils ont toujours été opposés au nucléaire comme source d'énergie. La plupart de leurs déclarations découlent directement de cette croyance fondamentale.

Deuxièmement, à titre de représentant d'une société, OPG, je peux vous garantir que nous ne privilégions aucune option prédéterminée. De plus, si nous étions assez idiots pour le faire, nous devrions mettre sur pied une grande mise en scène qui nuirait à l'industrie et à l'intégrité de ces sociétés. Nous n'avons pas l'intention de participer à un processus de consultation bidon.

Quant à votre premier point, comme quoi cet exercice nous conduira au désastre et que nous dirigerons le processus de façon assez cavalière, je ne peux que répéter ce que j'ai dit auparavant: nous sommes décidés à nous acquitter de cette tâche de manière aussi ouverte, transparente et participative que possible.

At the end of the day, some people are fundamentally against nuclear power and will always throw out potential concerns. We will not be able to do this if we do not do it in a safe way. The regulatory processes I referred to beforehand, the Canadian environmental assessment and the Canadian Nuclear Safety Commission, are very rigorous processes that maintain a vigilant oversight role that protects the public interest. I do not accept the premises put forth by the Sierra Club.

Senator Sibbeston: The Seaborn commission concluded that geologic disposal systems might be feasible from a technical point of view, but are not socially proven or acceptable. To quote from Dr. ElBaradei, who says:

...it is increasingly clear that the technology for high level waste disposal, although an essential prerequisite, is not usually the major factor that is limiting the rate of progress. Lack of acceptance by the public — often manifested in a so-called “not in my backyard” syndrome — as well as by policy makers, continues to be the major hurdle in most countries. Although this lack of acceptance has a number of roots, the central issue is that of safety. And it is not just a question of *achieving* safety, but of *convincing people that safety is achievable* — building confidence that the technology really does provide safety. In my view, therefore, the future of high level waste disposal is, in effect, synonymous with the *perceived* safety of its disposal by the public.

The general conclusion of the doctor and other commentators in this case is that progress on this issue can only be achieved when people, both locally and in the region that is affected, have honestly and effectively been consulted and when they feel they have had genuine input and involvement in the decision making. Do you ascribe to that view?

Mr. Dicerni: Yes, I do.

Senator Sibbeston: Science and technology do change rapidly. Are the provisions in clause 20 sufficiently strong to ensure that the models incorporate the latest scientific thinking and methods? Do you expect that the strategies developed by WMO will be structured so that future options are kept open?

Mr. Dicerni: I believe that clause provides enough flexibility to deal with evolving science and research. That is why the proposed legislation, as I read it, is prescriptive up to a point, while providing flexibility if new developments materialize.

Again, the judge who will determine if that has been adequately factored in will be the government and its various oversight regulatory bodies. The WMO will not be the judge in making that determination.

En fin de compte, certaines personnes sont fondamentalement contre l'énergie nucléaire et exprimeront toujours des inquiétudes à cet égard. Nous allons échouer si nous ne procédons pas de façon sécuritaire. Les processus réglementaires dont j'ai parlé plus tôt, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la Commission canadienne de sûreté nucléaire, comportent des processus très rigoureux qui exercent une surveillance vigilante pour protéger l'intérêt public. Je ne partage pas les affirmations du Club Sierra.

Le sénateur Sibbeston: La Commission Seaborn est venue à la conclusion que les systèmes d'évacuation des déchets dans des structures géologiques sont envisageables au point de vue technique, mais qu'ils n'ont pas fait leurs preuves et qu'ils ne sont pas acceptables socialement. Le professeur ElBaradei a déclaré en substance:

[...] il est de plus en plus clair que la technologie envisagée pour l'évacuation des déchets à activité élevée, même si elle est une condition essentielle, n'est habituellement pas le principal facteur limitant le rythme des progrès. Le manque d'appui dans le public qui se traduit souvent par le soi-disant syndrome du «pas dans ma cour» et chez les décideurs est toujours l'obstacle principal dans la plupart des pays. Bien que ce manque d'appui ait plusieurs causes, le problème essentiel est la sécurité. Et il ne s'agit pas uniquement de garantir la sécurité, mais de convaincre les gens que la sécurité est possible autrement dit, instaurer la confiance que la technologie permet vraiment d'obtenir la sécurité. Donc, à mon avis, l'avenir de l'évacuation des déchets à activité élevée repose en fait sur la perception qu'a le public de la sécurité de ce moyen d'évacuation.

La conclusion générale que tire M. ElBaradei et d'autres commentateurs est que cette question ne pourra progresser que lorsque l'on consultera honnêtement et efficacement la population à l'échelle locale et régionale, et que celle-ci aura l'impression d'avoir vraiment été entendue et d'avoir participé à la prise de décisions. Êtes-vous d'accord avec cette position?

M. Dicerni: Oui.

Le sénateur Sibbeston: La science et la technologie évoluent rapidement. Les dispositions de l'article 20 sont-elles assez rigoureuses pour garantir que les modèles tiennent compte des idées et des méthodes scientifiques les plus récentes? Pensez-vous que les stratégies élaborées par l'OGD seront élaborées de manière à garder la porte ouverte aux développements futurs?

M. Dicerni: Oui, tout à fait. Je pense que cet article comporte assez de flexibilité pour permettre l'adaptation aux nouvelles connaissances et recherches scientifiques. C'est pourquoi la nouvelle loi, telle que je la comprends, comporte des aspects normatifs tout en conservant une certaine flexibilité si de nouveaux développements se produisent.

Encore une fois, le gouvernement et ses organismes de réglementation seront les seuls juges qui décideront si nous avons suffisamment tenu compte de ces aspects. L'OGD ne prendra pas de décisions à cet égard.

Senator Sibbeston: We heard from Aboriginal people from Northern Ontario who came before us a number of days ago and expressed many concerns about the legislation. They said they were open, however, if certain changes were made that would see them participate.

What is your view in regard to the Aboriginal people's role in this process? I appreciate that they may have a role on the advisory board that is to be set up. Just how do you think the Aboriginal people will be involved in the process that you will be embarking upon?

Mr. Dicerni: These are very preliminary thoughts, in that we have not finalized a great deal in regard to the actual work of the WMO, recruiting staff and so forth. We feel it would be appropriate to have the legislation fully approved before we move on to developing the modalities of implementation of the legislation. That is the context for deeming these remarks to be preliminary.

Bill C-27 specifically identifies Aboriginal people as being an important group that should be involved in the consultation process. It will be, in part, influenced by the nature of the options that are pursued. Again, there are three options presented. The option dealing with leaving the waste at site may be of less interest to the Aboriginal people. If, alternatively, the option pursued is above ground storage in an area where there are some historical rights, there would be, I assume, a higher degree of involvement and participation.

It partially depends on the nature of the consultation and the specific option that will be pursued. Given that there is a legislative reference to it, I am sure it will be as fulsome and as appropriate as possible.

Senator Sibbeston: It seems central to the success of the approach that the government is taking with respect to its waste disposal and the establishment of WMO and the advisory committee. It seems critical that the people who are appointed to the advisory board are credible to the public and industry. Obviously, you must focus on that and ensure that you have good, credible people. Do you share that feeling that this is critical to your success?

Mr. Dicerni: I share that view, and as time progresses that will become clear. I would add, in terms of the advisory committee, since we have spoken about it, we have also received representations and deputations from local elected officials who very much want to be on the advisory committee because they think that if one goes down the path of at site then they want to be very much represented. There are a variety of very legitimate intervenors who will have a place at the table. That is why I was saying that the thoughts are somewhat preliminary, because they do relate to the various activities that the advisory committee will undertake.

Senator Hubley: I will ask a question in regard to what I consider to be the bottom line when decisions will be made. You have certainly identified Scandinavia as perhaps being a model for us.

Le sénateur Sibbeston: Il y a quelques jours, des Autochtones du nord de l'Ontario sont venus témoigner et ont exprimé des inquiétudes au sujet du projet de loi. Ils ont cependant dit qu'ils étaient ouverts à la discussion si l'on apportait des changements qui leur permettraient de participer.

Quelle est votre opinion au sujet du rôle des Autochtones dans cet exercice? Je pense qu'ils pourraient jouer un rôle au sein du comité consultatif qui sera mis sur pied. Dans quelle mesure croyez-vous que les Autochtones participeront au processus que vous allez amorcer?

M. Dicerni: Nous en sommes toujours à un stade préliminaire, car nous n'avons pas encore arrêté beaucoup de détails en rapport avec le travail de l'OGD, le recrutement du personnel et ainsi de suite. Nous croyons qu'il serait plus indiqué que la loi soit complètement approuvée avant de passer à l'élaboration des détails de la mise en œuvre. Voilà pourquoi nous considérons ces remarques comme étant préliminaires.

Le projet de loi C-27 mentionne spécifiquement les Autochtones comme étant un groupe important qui devrait participer au processus de consultation. Cette participation dépendra en partie des options qui seront retenues. Je répète que nous envisageons trois possibilités. L'option selon laquelle on devrait laisser les déchets sur le site risque d'avoir moins d'incidence sur les Autochtones. Mais si, au contraire, on retient l'option du stockage en surface dans une région où ils détiennent des droits historiques, alors dans ce cas je suppose qu'ils seraient appelés à participer davantage à l'exercice.

Cette participation dépend donc en partie de la nature de la consultation et de l'option qui sera retenue. Étant donné que le projet de loi y fait référence, je suis convaincu que cette participation sera aussi complète et adéquate que possible.

Le sénateur Sibbeston: Cette participation semble essentielle au succès de l'approche adoptée par le gouvernement en ce qui concerne l'évacuation des déchets et la mise en place de l'OGD et du comité consultatif. Il semble vital que les membres du comité consultatif soient des personnes crédibles aux yeux du public et de l'industrie. Évidemment, vous ne devez pas perdre cela de vue et vous assurer de trouver des gens crédibles. Êtes-vous d'accord que c'est nécessaire à votre succès?

M. Dicerni: Je suis d'accord, et avec le temps, cela deviendra évident. À propos du comité consultatif, puisque nous en parlons, nous avons aussi rencontré des représentants d'élus locaux qui souhaitent ardemment faire partie du comité consultatif, parce que si la solution retenue est de conserver les déchets sur place, ils désirent être bien représentés. Un éventail d'intervenants très légitimes auront leur place au sein du comité. C'est pourquoi je disais que nos réflexions sont quelque peu préliminaires, parce qu'elles sont liées aux différentes activités du comité consultatif.

Le sénateur Hubley: Ma question porte sur un aspect que je considère primordial lorsque l'on prend une décision. Vous avez clairement parlé de la Scandinavie comme d'un modèle à suivre.

In your knowledge of the process, who had the final decision to select a host site — which I feel is a very friendly term, but is a good word for what the process will be? Was it an organization or group or government? Do you feel they will need to have the final say?

Mr. Dicerni: I will let Mr. Nash, who is more familiar with the Scandinavian experience, provide some of the specifics. However, first, the government had the final say. That had to be ratified by a vote in Parliament. That vote was made much easier by the fact that the local community endorsed it. If you want a contrarian approach, the Yucca Mountain process, which is not industry-led but government-led, was a situation where the broader community, in this case the entire United States, appeared to be designating a spot, and the people in Nevada did not share the view that this was a wise choice.

Those are the two models that I think are more germane. At the end of the day, it is a government call.

Mr. Nash: I would add to that that the industry WMO in Finland did work for a large number of years with several communities to provide them with information and with funds to do their own studies. They did allow a great deal of participation of those communities led by the municipal governments.

Eventually, the municipal governments made a determination that they were in fact willing to accept nuclear waste into their communities. The process then went to the federal level when the federal government, as Mr. Dicerni mentioned, endorsed it in Parliament.

Senator Hubley: Have the events of September 11 put additional pressure on the process?

Mr. Dicerni: Partially because this process has not started, I could say no. Having that said that, the regulator, the Canadian Nuclear Safety Commission, has issued orders that have led to fairly significant upgrades of security at all nuclear plants across the country.

In our case, for example, we have entered into a contract with the Durham Regional Police who now have armed officers and squad cars 7-24 at all our plants. There has been, if you wish, an upgrade.

That will be an important dimension for the work of the WMO when it goes forward, in addition to the consultations that we have discussed and the role of Aboriginal peoples, et cetera.

The Chairman: Mr. Torgerson, we heard that in some places in the world the waste today may well be fuel tomorrow. In other words, there are new systems that might be able to rework the old waste pile. Therefore, if that is the case, the storage should be close to the site so that it could be reworked.

Would you care to comment on that as a scientist?

À votre connaissance, qui a pris la décision finale dans la sélection du site hôte je trouve que c'est une expression amicale, mais décrit-elle bien le processus qui se déroulera? Était-ce une organisation, un groupe, une administration? Qui aura le dernier mot?

M. Dicerni: Je vais laisser M. Nash, qui est plus familier avec ce qui s'est passé en Scandinavie, vous expliquer les détails. Cependant, premièrement, c'est le gouvernement qui a eu le dernier mot. La décision a dû être ratifiée par le Parlement. Le fait que la collectivité locale ait appuyé le projet a facilité la ratification. Par contraste, dans le cas de Yucca Mountain, qui était un projet gouvernemental et non pas dirigé par l'industrie, c'est la collectivité au sens large du terme, c'est-à-dire la population des États-Unis, qui a paru choisir le site, tandis que les habitants du Nevada ne semblaient pas convaincus que c'était la bonne décision.

Voilà les deux modèles qui sont les plus apparentés. En fin de compte, c'est une décision du gouvernement.

M. Nash: J'aimerais ajouter que l'OGD de l'industrie en Finlande a travaillé pendant plusieurs années avec quelques collectivités afin de les informer et de leur accorder des fonds pour qu'elles mènent leurs propres études. Cet OGD a favorisé une grande participation de ces collectivités dirigées par les administrations municipales.

À un certain moment, les administrations municipales ont décidé qu'elles étaient prêtes à accueillir des déchets nucléaires. Le processus s'est ensuite transporté au niveau de l'administration fédérale lorsque cette décision, ainsi que l'a mentionné M. Dicerni, a été ratifiée par le Parlement.

Le sénateur Hubley: Les événements du 11 septembre ont-ils soumis le projet à plus de pression?

M. Dicerni: En partie parce que l'exercice n'est pas encore commencé, je pourrais dire non. Ceci dit, l'organisme de réglementation, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, a émis des directives exigeant que l'on accroisse les mesures de sécurité dans toutes les centrales nucléaires du pays.

Dans notre cas, par exemple, nous avons conclu une entente avec la police régionale de Durham qui maintient des agents armés et des auto-patrouilles sept jours par semaine et 24 heures sur 24 dans toutes nos centrales. Il y a eu pour ainsi dire un resserrement de la sécurité.

Quand l'OGD entrera en fonction, ce sera une dimension importante de son rôle, de même que les consultations dont nous avons parlé, du rôle des Autochtones, et ainsi de suite.

Le président: Monsieur Torgerson, on nous a dit qu'à certains endroits dans le monde, ce qui est aujourd'hui considéré comme un déchet pourrait à l'avenir devenir du carburant. Autrement dit, de nouveaux systèmes seraient peut-être en mesure de réutiliser de vieux tas de déchets. Si c'est le cas, le stockage devrait se faire près des sites, de manière à ce qu'on puisse éventuellement réutiliser les déchets.

À titre de scientifique, pouvez-vous commenter ce point?

Mr. Torgerson: There are many dimensions to this question. However, to keep this succinct as possible, I would only say that because of the very high efficiencies of the CANDU-type system we are able to use waste from other types of reactors. In principle, you can burn that waste in a CANDU reactor and extract further energy from it. One person's waste might be another person's fuel.

We have been carrying out a research and development program in cooperation with the United States and Korea to study the use of waste from other reactors in our type of reactor. Some countries, such as Korea, operate both CANDU reactors and other types of reactors, so they are interested in reducing the amount of total nuclear waste by converting that waste into fuel that can be used in their CANDU reactors.

This is another application of this rather marvellous technology invented in Canada that we call CANDU.

Senator Sibbeston: I have one final question. I was at a conference in Vancouver earlier this spring concerning energy. There was a great deal of discussion about fuel cells as an emerging area of technology that will make great advance in our future.

In the nuclear industry, are there any real startling innovations being made that will make nuclear energy available in homes and in modules that can be readily used? Are we making any advances in that area?

Mr. Torgerson: A really exciting area of Canadian innovation is the production of hydrogen by means that do not pollute. That means using electricity and electrolysis. There are some leading organizations in Canada that are creating new technology. As you mentioned, items being developed include fuel cells, method of producing hydrogen and, of course, methods of producing electricity that do not create any pollution, greenhouse gases, nitrogen oxide or sulphur oxide. We have been looking at the coupling between nuclear power and the production of hydrogen so that hydrogen can be produced in a very environmentally friendly way.

The hydrogen economy for transportation is coming. There are Canadian companies working on units that will make hydrogen for your vehicle; these units could be housed in a garage and plugged in. A car owner would drive home at night, produce hydrogen for his or her vehicle, and then drive out.

AECL has been working with a number of private-sector Canadian companies to look at the coupling between nuclear energy and the hydrogen economy. It is a very exciting area of research.

Senator Sibbeston: We spend much money, particularly in the Northwest Territories, on diesel generation of power. It creates much pollution. There is a need for something innovative that

M. Torgerson: Cette question comporte de nombreuses facettes. Cependant, pour répondre de façon aussi brève que possible, je dirai qu'en raison de la grande efficacité des réacteurs CANDU, nous sommes en mesure de nous servir des déchets en provenance d'autres types de réacteurs. En principe, vous pouvez brûler ces déchets dans un réacteur CANDU et en extraire une nouvelle quantité d'énergie. Il est vrai que ce qui est un déchet pour une personne peut devenir le carburant de quelqu'un d'autre.

Nous menons un projet de RD en collaboration avec les États-Unis et la Corée en vue d'étudier la possibilité d'utiliser les déchets en provenance d'autres réacteurs dans notre type de réacteur. Certains pays comme la Corée possèdent des réacteurs CANDU et aussi d'autres types de réacteurs; ils sont donc intéressés à réduire la quantité totale de déchets qu'ils produisent en transformant ces déchets en combustible pour leurs réacteurs CANDU.

C'est là une autre façon d'utiliser cette merveilleuse technologie inventée au Canada, et que nous appelons CANDU.

Le sénateur Sibbeston: J'ai une dernière question. Plus tôt ce printemps, j'ai assisté à Vancouver à une conférence sur l'énergie. On a beaucoup parlé des piles à combustible comme d'une nouvelle technologie qui pourrait être à l'origine de grands progrès à l'avenir.

Existe-t-il dans l'industrie nucléaire de nouvelles découvertes époustouflantes qui rendraient l'énergie nucléaire disponible à domicile et dans des modules facilement utilisables? Faisons-nous des progrès à ce chapitre?

M. Torgerson: Un des secteurs les plus stimulants de l'innovation au Canada est la production d'hydrogène par des moyens non polluants. Cette technologie passe par l'utilisation de l'électricité et de l'électrolyse. Au Canada, quelques chefs de file travaillent à la mise au point de nouvelles technologies. Comme vous l'avez mentionné, les éléments que l'on met au point sont les piles à combustible, les méthodes de production de l'hydrogène et, bien sûr, des moyens de produire l'électricité qui n'engendrent pas de pollution, de gaz à effet de serre, d'oxydes d'azote ou d'oxydes de soufre. Nous avons examiné le couplage de l'énergie nucléaire et de la production d'hydrogène afin de pouvoir produire l'hydrogène d'une manière sans danger pour l'environnement.

Dans le domaine du transport, nous assistons à l'émergence d'une économie de l'hydrogène. Des sociétés canadiennes construisent des appareils qui produiront l'hydrogène nécessaire pour alimenter un véhicule; on pourrait brancher ces appareils dans le garage. Le propriétaire d'une voiture pourrait revenir à la maison le soir venu, produire l'hydrogène nécessaire à son véhicule et repartir.

EAEC explore avec plusieurs sociétés privées canadiennes la possibilité de coupler l'énergie nucléaire et l'économie de l'hydrogène. C'est un secteur de recherche très stimulant.

Le sénateur Sibbeston: Nous dépensons beaucoup d'argent, en particulier dans les Territoires du Nord-Ouest, pour produire de l'énergie à partir du diesel. C'est une source d'énergie très

would be good for the North. It seems that nuclear energy might be the answer, in the development of packages or modules that could be transported readily into the North to produce electricity to entire communities. That concept has always interested me. Are we getting to the point where that may be possible in the future?

Mr. Torgerson: We have, in the past, developed small reactors for that purpose, to generate either heat or electricity in remote locations. It is certainly possible to make small modular units that could fit into isolated communities and provide electricity and heat.

Currently, as you mentioned, that area is dominated by fossil fuels. Eventually, as fossil fuels start to give out or get too expensive, this technology would again come to the fore. It is a technology that sits there and would look after itself. It does not pollute the environment.

The Chairman: Thank you very much, panel, for taking the time to attend here today. We have learned much.

The committee adjourned.

polluante. Nous avons besoin d'une nouvelle technologie qui pourrait être utilisée dans le Nord. L'énergie nucléaire pourrait être la solution, par la mise au point de systèmes ou de modules que l'on pourrait transporter dans le Nord afin de produire l'énergie nécessaire pour des collectivités entières. Cette idée m'a toujours intéressé. Approchons-nous d'un point où cela pourrait être possible?

M. Torgerson: Nous avons déjà par le passé mis au point de petits réacteurs afin de produire de la chaleur ou de l'énergie dans des régions éloignées. Il est certainement possible de produire de petites tranches modulaires qui pourraient être situées dans des collectivités isolées et leur fournir de la chaleur et de l'électricité.

Présentement, comme vous l'avez mentionné, ce sont les combustibles fossiles qui ont la mainmise sur ces régions. À mesure qu'ils deviennent trop rares ou trop chers, cette technologie pourrait reprendre le haut du pavé. Il s'agit d'une technologie qui une fois mise en place peut fonctionner de façon autonome. Elle ne pollue pas l'environnement.

Le président: Merci beaucoup d'avoir pris le temps de venir témoigner devant nous aujourd'hui. Ce fut très instructif.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada – Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

WITNESSES — May 7, 2002:

From the Seaborn Panel:

Blair Seaborn, Chair;
The Very Reverend Lois Wilson, former senator;
Dr. Louis LaPierre.

From the Assembly of First Nations:

Charles Fox, Regional Chief.

From the Sierra Club of Canada:

David Martin, Nuclear Policy Advisor.

WITNESSES — May 9, 2002:

From Ontario Power Generation:

Richard Dicerni, Executive Vice-President and Corporate Secretary;
Ken Nash, Vice-President, Nuclear Waste Management Division.

From the Atomic Energy of Canada Limited (AECL):

Dr. David Torgerson, Senior Vice-President, Technology;
Michael Taylor, Vice-President, Corporate Affairs.

TÉMOINS — 7 mai 2002:

De la Commission Seaborn:

Blair Seaborn, président;
La très révérende Lois Wilson, sénateur;
M. Louis LaPierre.

De l'Assemblée des Premières nations:

Charles Fox, chef régional.

Du Sierra Club du Canada:

David Martin, conseiller en politique nucléaire.

TÉMOINS — 9 mai 2002:

D'Ontario Power Generation:

Richard Dicerni, vice-président directeur et secrétaire général;
Ken Nash, vice-président, Division de la gestion des déchets de combustible nucléaire.

D'Énergie atomique du Canada limitée (EACL):

Dr. David Torgerson, vice-président principal, Technologie;
Michael Taylor, vice-président, Affaires générales.